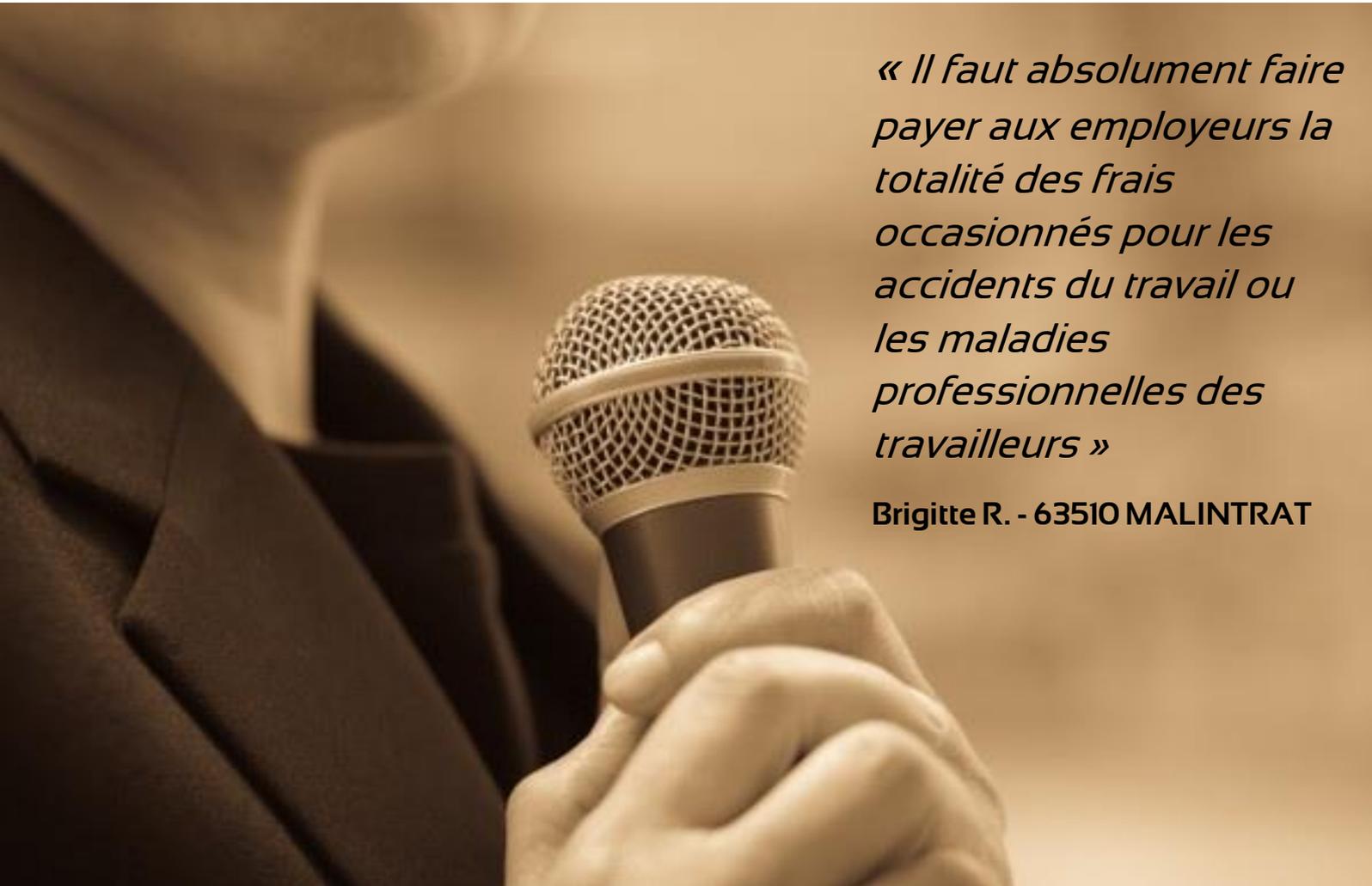


Grand Débat National.

La FNATH,  
Association des accidentés de la vie,  
**LIBÈRE LA PAROLE !**



*« Il faut absolument faire payer aux employeurs la totalité des frais occasionnés pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles des travailleurs »*

Brigitte R. - 63510 MALINTRAT



*Monsieur le Président de la République,*

*Pour répondre à la crise qui affecte notre pays, vous avez instauré un Grand débat national. Redonnant ainsi la parole aux Français, vous avez proposé quatre thèmes majeurs.*

*La FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis près de 100 ans à la défense des victimes d'accidents du travail, de la route, domestiques, médicaux ou médicamenteux, ainsi que de maladies d'origine professionnelles ou non. Elle accompagne ces victimes, parfois gravement touchées, d'une façon globale, de la survenance du sinistre jusqu'à sa réparation, et au-delà dans leur reconstruction sociale et professionnelle.*

*Pour s'inscrire dans votre démarche et, en complément des thèmes que vous avez proposés, la FNATH a mis en place une plateforme de libre expression intitulée « Libérons la parole » sur son site [fnath.org](http://fnath.org), afin de permettre à nos adhérents, **présents sur l'ensemble du territoire national, mais également à tout public**, d'exprimer leurs revendications sur nos thèmes de prédilection que sont :*

- 1. la revalorisation des rentes, pensions et minima sociaux,*
- 2. la santé au travail*
- 3. la réinsertion sociale et professionnelle,*
- 4. l'indemnisation des victimes d'AT/MP*
- 5. l'accessibilité / le handicap*

*À l'issue de cette grande consultation, nous avons compilé leurs nombreuses contributions dans ce livre blanc qu'il nous est apparu indispensable de vous remettre afin de vous faire remonter leurs inquiétudes sur ces différents **sujets qui affectent leur quotidien**. Nous le ferons parvenir également à Monsieur le Premier ministre, aux ministres concernés, ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires.*

*À la suite de ces témoignages, vous trouverez une série de propositions qui visent à améliorer la situation de l'ensemble des victimes.*

***Nous restons bien évidemment à votre disposition pour échanger sur ces différentes problématiques et aider à apporter des réponses concrètes.***

***Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma très haute considération.***

  
**Nadine HERRERO**  
Présidente de la FNATH  
Association des accidentés de la vie

## LA REVALORISATION DES RENTES, PENSIONS ET MINIMA SOCIAUX

---

*« En tant que personne handicapée, doit-on obligatoirement vivre sous le seuil de pauvreté ? »*

Annick C. - 88110 RAON L ETAPE

**La moitié des doléances reçues porte sur le pouvoir d'achat et la revalorisation des rentes et pensions qui, comme pour les retraites, ne sera que de 0,3 % seulement en 2019 ; soit bien en deçà de l'inflation.**

Les nombreuses personnes qui témoignent, réclament une **ré-indexation** des rentes et pensions et des minima sociaux sur le coût de la vie.

*- « Je suis actuellement bénéficiaire de l'AAH et je perçois également une rente trimestrielle pour maladie professionnelle. Chaque mois, mon allocation adulte handicapée est diminuée d'un tiers de ma rente. Ceci est particulièrement injuste car, la plupart du temps, la rente, qui, pour nous, représente une réparation, ne correspond en réalité en rien à notre pathologie ! »*

**Les victimes d'accidents de travail ou maladies professionnelles ne comprennent plus pourquoi la Sécurité sociale, avec sa branche risques professionnels qui est censée réparer leurs préjudices, les maintient dans l'indigence alors que la branche est excédentaire.**

*« Les rentes AT et MP sont considérées comme des réparations et non des revenus », s'insurge cette interlocutrice avant de dénoncer : « la branche AT-MP est en excédent financier. Les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles doivent payer alors qu'elles n'ont rien demandé... Il faut absolument augmenter nos rentes ! ».*

**S'agissant de la lutte pour le pouvoir d'achat des titulaires d'une rente, d'une pension et minima social, la FNATH propose :**

- Dans un Projet de loi de finances rectificatif, de rétablir immédiatement l'indexation des rentes, pensions et minima sociaux sur l'inflation mais également de rattraper les pertes de revenus qu'ont supportés les assurés sociaux depuis la réforme.*
- De revenir sur les modalités de calcul des rentes et des pensions afin que la maladie, l'invalidité ou l'accident ne soient cause de paupérisation et de pauvreté.*

# LA SANTÉ AU TRAVAIL

---

De nombreux témoignages portent sur les difficultés administratives que doit surmonter un salarié pour faire reconnaître le caractère professionnel d'une pathologie. Cette difficulté est pire lorsqu'il s'agit de démontrer une exposition à des produits toxiques ou chimiques.

## ❖ **Simplifier les procédures de reconnaissance de maladies professionnelles**

*« Les postes à risques, ainsi que les risques professionnels sont bien identifiés au niveau du patronat, médecine du travail, sécu et pourtant cela fait toujours l'objet de batailles juridique à n'en plus finir »*

**Frédéric C. - 07270 COLOMBIER LE JEUNE**

*« Pourquoi quand on a travaillé presque 40 ans dans le bâtiment, après plusieurs accidents de travail ( ) comment se fait-il que la sécurité sociale ne reconnaisse pas cela en maladie professionnelle avec mon parcours professionnel très usant (maçon) malgré tous les examens fourni »*

**Joseph F. - 19330 CHAMEYRAT**

*« La procédure de déclaration et de reconnaissance des maladies professionnelles est compliquée et longue, un véritable parcours de combattant, à cause d'un manque toujours criant d'information à destination des victimes de maladie professionnelles. »*

**Fatoumata C. - 92700 COLOMBES**

## ❖ Reconnaître le burn-out comme une maladie professionnelle

*« Malgré les réformes effectuées, le burn-out n'est toujours pas reconnu comme ces maladies invisibles liées à des troubles psychologique. »*

**Evelyne R. - 31350 CHARLAS**

*« Je suis en invalidité depuis 2017 suite à un burn-out (3 ans en longue maladie). Cette maladie n'est pas classée en maladie professionnelle et pourtant ! Je sais qu'il y a des pourparlers sur le sujet »*

**Pascale L. - 86800 LAVOUX**

*« Bonjour, J'ai 2 questions : Quelles actions notre gouvernement compte-t-il mettre en place pour contrer le phénomène grandissant du "Burn-out" ? Quand est-ce que l'épuisement professionnel sera reconnu comme Maladie Professionnelle afin que les Responsables d'Entreprises soient mis face à leurs responsabilités et à contribution ? »*

**Jocelyne R. - 86210 VOUNEUIL-SUR-VIENNE**

### **S'agissant de la santé au travail, la FNATH propose :**

- *Réformer le tableau des maladies professionnelles pour simplifier les modalités de reconnaissance et le rendre plus adapté et réactif aux pathologies modernes du travail et autres risques sanitaires professionnels (burn-out, nano, phyto).*

## LA RÉINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

---

*« Suite à un accident du travail, je me bats encore pour un aménagement de poste. Le médecin du travail prescrit des aménagements et l'entreprise traîne à les mettre en place car il y a peu de moyens coercitifs. »* Résultat : *« J'ai dû diminuer mon temps de travail pour récupérer de ma fatigue, de ce fait mon évolution de carrière est bloquée. »*

Martine R. - 31140 LAUNAGUET

### **Les autres interrogations et craintes concernent la réinsertion sociale et professionnelle qui préoccupe les participants au débat de la Fnath.**

Bon nombre d'entre eux dénoncent en particulier le manque d'implication des entreprises à rechercher réellement un reclassement et **le recours trop systématique au licenciement pour inaptitude** pour seule réponse à la maladie, l'accident, le handicap ; inaptitude dont le prononcé a été grandement facilité par la dernière réforme.

Le chômage de longue durée et le peu de moyens et de soutien de Pôle Emploi sont des thématiques qui reviennent, également, régulièrement.

Un internaute pointe la « dilution » des responsabilités : *« la CPAM ne se préoccupe que de la partie santé. Pôle emploi ne prend en compte que la partie emploi. »* Sans parler, ajoute-t-il, *« des sous-entendus : pas courageux, fainéant etc. »* *« Ayant un solide CV, je ne devrais pas être au chômage, mais ma santé ne me permet pas de travailler comme je le voudrais »,* témoigne-t-il, mais *« ça, Pôle emploi ne le sait pas et ce n'est pas son affaire »*

Une autre ajoute, *« je touche 135 euros de rente mensuelle pour avoir perdu mon travail, mon salaire, mon métier »* En CDD, après un accident du travail, re-postule et fait une rechute en plus grave. L'accident du travail est refusé. *« Si j'avais été suivie correctement après mon premier accident, j'aurais pu éviter cette rechute. Mais j'étais en CDD, l'entreprise dans laquelle j'ai eu mon accident ne me connaissait plus, Pôle emploi a refusé toutes mes demandes de formation alors que je dois travailler jusqu'à 67 ans... »* C'est comme si, souligne-t-elle, *« je n'existais plus »*.

**S'agissant de la réinsertion sociale et professionnelle, la FNATH propose :**

*- Promouvoir la mise en place d'un véritable droit à l'information (plateforme juridique d'accès aux droits notamment) et à l'accompagnement tant de l'entreprise (notamment les TPE et PME) que du salarié suffisamment en amont pour faciliter et préparer la reprise du travail par un aménagement de poste ou un reclassement professionnel y compris par changement de statut ou par l'inscription vers une formation professionnelle,*

*- En cas d'impossibilité de maintien, proposer la création d'un service public de la prévention de la désinsertion professionnelle qui s'appuierait sur les associations (points d'accueils notamment) pour garantir un réel accompagnement des personnes licenciées pour inaptitude pour pallier le risque de désinsertion professionnelle des travailleurs handicapés et de non recours aux droits.*

*- Porter la création d'un revenu minimum d'existence temporaire quelle que soit la cause de l'arrêt de travail et le statut de la personne (salarié, libéral, artisan, autoentrepreneur) qui se situe au-dessus du seuil de pauvreté et qui cesse lorsque la réinsertion est effective.*



## INDEMNISATION DES VICTIMES D'AT-MP

---

### ❖ Indemnisation de tous les préjudices liés à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Pour un dommage corporel identique d'autant plus s'il est grave, deux victimes similaires seront indemnisées dans une proportion pouvant aller de 1 à 10, selon qu'il s'agit d'un accident du travail ou de la route. **La FNATH dénonce cette véritable discrimination.**

*« Bonjour. Je suis accidenté du travail depuis novembre 2009 et en procédure contre mon ex-employeur depuis 2010 (affaire toujours en cours). La faute inexcusable de mon ex-employeur a été reconnue en 2012. Je souhaiterais une réparation intégrale de mes préjudices notamment des aides techniques qui ne sont remboursées que partiellement ou pas du tout. Une indemnisation pour la tierce personne après consolidation. Une indemnisation des aides techniques dites d'agrément... Je souhaiterais l'obligation d'une assurance faute inexcusable pour les entreprises. Des délais de procédures plus courts et des juges vraiment compétents en la matière. »*

### ❖ Remboursement intégral des frais liés à un accident du travail

Pour l'accidenté du travail la prise en charge sera sur la base du 100% du régime assurance maladie, lui laissant un reste à charge très important. Alors que pour tout autre accident avec tiers responsable la victime n'aura aucun reste à charge. **La FNATH dénonce cette véritable discrimination.**

*« Handicapé 100% suite à un accident du travail, c'est anormal qu'il me reste à régler de ma poche des sommes considérables sur l'achat de matériel ou autres dont j'ai besoin à cause de mon handicap (fauteuil roulant, aménagement de véhicule et de logement) . La branche AT- MP peut-être en excédent financier ce n'est pas pour cela que les victimes sont indemnisées à 100% de leurs besoins. »*

*« Très souvent ces personnes qui souffrent doivent régler le reste à charge pour des aménagements de leur habitation, de matériel médical, médicaments, produit de soins indispensables. »*

*« Pour les personnes lourdement handicapées, le coût du matériel adapté (chaise de douche, etc .) est exagérément élevé, et n'est pas encadré. On trouve des écarts de prix de quelques centaines d'euros entre certains fournisseurs, pour le même matériel. Les personnes mal informées, qui ne consultent pas plusieurs fournisseurs, se retrouvent avec des dépassements de tarif, parfois compensés par leur mutuelle ou la MDPH. Les fournisseurs pratiquant les prix les plus élevés font ainsi de confortables bénéfices au détriment des personnes handicapées mais aussi de leurs mutuelles et des MDPH. »*

## ❖ **Création d'une assurance obligatoire faute inexcusable ou une cotisation supplémentaire**

*« Je souhaiterai l'obligation d'une assurance faute inexcusable pour les entreprises. »*

**Xavier C. - 38490 AOSTE**

*« Il faut absolument faire payer aux employeurs la totalité des frais occasionnés pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles des travailleurs, créer une tranche cotisation sociale supplémentaire risque professionnel , et en cas d'impossibilité de reprise d'activité versement d'un salaire par les cotisations perçues. »*

**S'agissant de l'indemnisation des victimes d'AT-MP, la FNATH propose :**

- D'améliorer l'indemnisation des victimes du travail, qui devra être identique à celle de toute personne accidentée avec tiers responsable, notamment en cas de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur ;*
- De renforcer l'indemnisation de l'aide humaine et des aides techniques pour les victimes du travail, qui doivent faire face à des frais importants non couverts par leur indemnisation ;*
- D'assurer, conformément à la décision du conseil constitutionnel de juin 2010, une véritable réparation intégrale pour toutes les victimes du travail qui font reconnaître la faute inexcusable de leur employeur et imposer une obligation d'assurance aux entreprises ;*

## L'ACCESSIBILITÉ / LE HANDICAP

---

De nombreuses personnes en situation de handicap se désespèrent de voir de grandes lois non appliquées, voire transformées des années après leur promulgation. Sur l'accessibilité notamment, le compte n'y est pas.

### ❖ Accessibilité universelle

*« Faire respecter les mesures d'accessibilité aux personnes invalides, en fauteuils et autres des lieux publics et des commerces. Mettre des taxes et des amendes aux communes et commerçants qui ne se mettent pas en conformité avec la loi déjà voté. »*

*« Tellement déçu du retard de la loi de 2005 sur l'accessibilité et du « détricotage » de cette loi encore aujourd'hui nous voilà avec un quota de logement accessible dans le neuf (20 %) Que je mets tous mes espoirs dans le recours qui a été fait devant le conseil constitutionnel. On se moque des personnes handicapées !!!!! »*

*« Je souhaiterais que l'accessibilité pour les Handicapés, en France, soient un sujet prioritaire, avec des lois pas que d'incitation, mais des lois pour un vrai changement de comportement. Quelle nation ne peut être solidaire de son plus faible, de ceux qui sont dans la difficulté. »*

### ❖ Accès aux crédits

*« Bonsoir J'ai besoin de changer de voiture car la mienne a 18 ans seulement avec ma pension d'invalidité et l'age, je ne perçois que 860€. Les crédits me sont tous refusés. Il faudrait reconsidérer les modalités de prêts des banques »*

*« Pourquoi les personnes en situation de handicap et bénéficiant d'une allocation adulte handicapé à taux plein ne peuvent avoir accès à des projets de vie comme l'accès à des prêts personnels pour l'immobilier achat véhicule »*

*« Faire un prêt immobilier un combat Invalidité 3 Plus de 80 pour cent handicap par la MDPH. J'ai signé le compromis mais pas accord de prêt »*

### ❖ Prise en compte les revenus du conjoint pour le calcul de l'AAH.

*« Je suis incapable de travailler actuellement mais je ne touche rien. Pas d'AAH car on prend en compte les revenus de mon mari, comme pour l'ASS, pas d'invalidité non plus car je n'ai plus de droits à la CPAM. »*

*« Bonjour Il faut arrêter de prendre en compte le conjoint dans le calcul de l'AAH. »*

### La FNATH propose :

- *Mettre en œuvre des mesures efficaces imposant le respecter l'accessibilité des établissements recevant du public, et plus généralement l'accès à tout pour tous.*
- *De faciliter l'accès au crédit pour les personnes handicapées.*
- *De supprimer la prise en compte du revenu du conjoint dans le calcul de l'AAH.*



## ANNEXES : TÉMOIGNAGES

---

### Revalorisation des rentes, pensions et minima sociaux<sup>18</sup>

1.	Philippe G. - 66000 PERPIGNAN .....	18
2.	Christine B. - 50170 PONTORSON.....	18
3.	Christian R. - 01000 SAINT DENIS LES BOURG.....	18
4.	Didier D. - 46140 LUZECH.....	18
5.	Nathalie G. - 49310 MONTILLIERS.....	18
6.	Francis F. - 10500 LASSICOURT.....	18
7.	Raoul L. - 07260 ROSIERES.....	18
8.	Jean-Michel C. - 43210 VALPRIVAS .....	18
9.	Julie D. - 79300 CLAZAY.....	19
10.	Jeannine D. - 49120 CHEMILLÉ -EN - ANJOU .....	19
11.	Alain C. - 30000 NIMES .....	19
12.	Henri B. - 59161 ESCAUDOEUVRES.....	19
13.	Charles B. - 24440 LABOUQUERIE.....	19
14.	Agnès R. - 82160 CASTANET .....	19
15.	Jean-Marc L. - 69530 BRIGNAIS.....	20
16.	Alain P. - 25000 BESANCON .....	20
17.	Thierry R. - 11320 LES CASSES .....	20
18.	Gilles M. 42000 SAINT ETIENNE.....	20
19.	Gérard C. - 10120 LAINES AUX BOIS .....	20
20.	Paulette G. - 45500 GIEN.....	20
21.	Gabrielle H. - 34080 MONTPELLIER.....	20
22.	Giovanni C. - 26200 MONTELMAR.....	22
23.	Francoise P. - 34070 MONTPELLIER.....	23
24.	Sylvain B. - 75009 PARIS.....	23
25.	Romain P. - 70110 ESPRELS.....	23
26.	Hervé V. E. - 59870 WARLAING.....	23
27.	Roger G. - 69550 AMPLEPUIS.....	24
28.	Jacques P. - 87100 LIMOGES.....	24
29.	Christelle L. - 56600 LANESTER.....	24
30.	Alicia P. - 72100 LE MANS .....	24
31.	Nadia V. - 86440 MIGNÉ-AUXANCES .....	24
32.	Thierry L. - 69910 VILLIE-MORGON .....	25
33.	Marie-Delphine F.- 69210 LENTILLY.....	25
34.	Laurent M. - 63500 ISSOIRE.....	25
35.	Jean-Michel T. - 66700 ARGELES SUR MER .....	25
36.	Alphonse M. - 50530 LOLIF.....	25

37.	Laurent M. - 63500 ISSOIRE.....	25
38.	Daniel G. - 35760 SAINT GRÉGOIRE.....	25
39.	Clotilde D. - 31300 TOULOUSE.....	26
40.	Alain G. - 17600 LEGUILLE.....	26
41.	Corinne C. - 87200 SAINT JUNIEN.....	26
42.	Magali T. - 66330 CABESTANY.....	26
43.	Fabienne L.- 41100 VENDÔME.....	26
44.	Catherine A. -70400 CHAMPEY.....	26
45.	Marie Q. - 63360 GERZAT.....	26
46.	Philip A. - 30130 PONT ST ESPRIT.....	26
47.	Martine M.- 11370 LEUCATE.....	26
48.	Aurélie C. - 63770 LES ANCIZES-COMPS.....	27
49.	Michel L. - 37800 NOYANT DE TOURAINÉ.....	27
50.	Jean-Pierre F. - 91270 VIGNEUX SUR SEINE.....	27
51.	Therese P.- 30140 BOISSET ET GAUJAC.....	27
52.	Alain G.- 34070 MONTPELLIER.....	27
53.	Gneviève R. - 90000 BELFORT.....	27
54.	Henri L. - 66000 PERPIGNAN.....	27
55.	Jacques A. - 09000 LOUBIERES.....	27
56.	Joa Antonio S.- 21640 GILLY LES CITEAUX.....	27
57.	Jean-Michel H.- 45190 BEAUGENCY.....	28
58.	Lakdar B. - 68800 THANN.....	28
59.	Alain P. -73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS.....	28
60.	Philippe M. - 87280 LIMOGES.....	28
61.	Christian B. - 85210 85210 STE HERMINE.....	28
62.	Stephan E. - 39570 MONTMOROT.....	28
63.	Jean-Marie C. - 19100 BRIVE LA GAILLARDE.....	28
64.	Morgane S. - 29200 BREST.....	29
65.	Jean B. - 34500 BÉZIERS.....	29
66.	Alain G.- 87280 LIMOGES.....	29
67.	Patrick B. - 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS.....	29
68.	Daniel F. - 01150 LAGNIEU.....	29
69.	Luc B. - 18150 LA GUERCHE SUR L AUBOIS.....	29
70.	Annie E. - 85110 CHANTONNAY.....	29
71.	Jean-Pierre L. G. - 56500 REGUINY.....	30
72.	Evelyne J. - 88600 BRUYERES.....	30
73.	Denis S. - 88500 ESTRENNES.....	30
74.	Camille D. - 11510 FITOU.....	30
75.	Martine R. - 91550 PARAY VIEILLE POSTE.....	30
76.	Jean-Luc B. - 11560 SAINT PIERRE LA MER.....	31

77.	Ingrid G. - 35220 CHATEAUBOURG.....	31
78.	Colette S. M. - 64360 MONEIN.....	31
79.	Mirella G. - 39100 DOLE.....	31
80.	Annick C. - 88110 RAON L ETAPE.....	31
81.	Alain G.- 39210 VOITEUR.....	31
82.	Agnes D.- 57140 WOIPPY.....	32
83.	Christian G.- 54730 GORCY.....	32
84.	Robert R. - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT.....	32
85.	Thierry D. - 35210 CHATILLON EN VENDELAIS.....	32
86.	Luc J. - 49120 CHEMILLÉ.....	32
87.	Jean A. - 85100 LES SABLES D'OLONNE.....	32
88.	Marie-Thérèse B - 28130 MAINTENON.....	32
89.	Éric N.- 69100 VILLEURBANNE.....	32
90.	Francette T. - 72700 ALLONNES.....	33
91.	Patricia N. - 66420 LE BARCARES.....	33
92.	Lionel R. - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE.....	33
93.	Jean B. - 34500 BÉZIERS.....	33
94.	Alain C. - 30000 NIMES.....	33
95.	Gilbert D. - 29300 RÉDÉNÉ.....	33
96.	Marc F - 17250 TRIZAY.....	33
97.	Pascal C. - 41110 ST AIGNAN.....	34
98.	Marie D. N.- 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON.....	34
99.	Paul M. - 35660 BRAIN SUR VILAINE.....	34
100.	Isabelle L.- 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE.....	34
101.	Jean-Michel H. - 45190 BEAUGENCY.....	34
102.	Véronique B. - 35150 CORPS NUDS.....	34
103.	Thierry S. - 79000 NIORT.....	34
104.	Jean-Louis M. - 59700 MARCQ -EN-BAROEUL.....	34
105.	Gilbert V. - 74270 DESINGY.....	34
106.	Jean-Louis B. - 20200 BASTIA.....	35
107.	Jean-Luc B. - 90170 ETUEFFONT.....	35
108.	Omar Z. - 35010 KHEMIS EL KHECHNA.....	35
109.	Lucien B. - 23400 ST JUNIEN LA BREGÈRE.....	35
110.	Jacques D. - 39100 DOLE.....	35
111.	Jerome L. - 50610 SAINT MICHEL DES LOUPS DE JULOUVILLE.....	35
112.	Patrick M. - 06210 MANDELIEU.....	35
113.	Nadine M. - 31500 TOULOUSE.....	35
114.	Marielle C. - 34660 CURNONTERRAL.....	35
115.	Viannette H. - 56290 PORT LOUIS.....	36
116.	Yves D.- 59144 GOMMEGNIES.....	36

117.	Nathalie B. - 49700 DOUÉ EN ANJOU .....	36
118.	Didier G. - 49400 SAUMUR .....	36
119.	Chantal L. - 86240 CROUTELLE .....	36
120.	Karine H. - 85270 ST HILAIRE DE RIEZ .....	37
121.	Dominique B. - 01120 THIK .....	37
122.	Jean B. - 70290 CHAMPAGNEY .....	37
123.	René S. - 83230 BORMES LES MIMOSAS .....	37
124.	Angeline R. - 79800 PAMPROUX .....	37
125.	Christian F. - 57360 AMNÉVILLE LES THERMES .....	37
126.	Jean-François L. - 34200 SÈTE .....	38
127.	Thierry P. - 03300 CUSSET .....	38
128.	Claudine C. - 62800 LIÉVIN .....	38
129.	Anand C. - 92200 NEUILLY SUR SEINE .....	38
130.	Stephane H. - 61000 ALENCON .....	38
131.	Marie-Pierre L. - 50200 COUTANCES .....	39
132.	Sylvain b. 75000 PARIS .....	39
133.	Patrick V - 07110 VALGORGE .....	39
134.	Marcel D. M. - 69800 SAINT PRIEST .....	39

### **Accessibilité**

1.	Jean F. - 91270 VIGNEUX SUR SEINE .....	40
2.	Louis V. - 14520 AURE SUR MER .....	40
3.	Francis F. - 10500 LASSICOURT .....	40
4.	Raymond B. - 50110 CHERBOURG EN COTENTIN .....	40
5.	Marie-Noelle L. - 64400 BIDOS .....	40
6.	Hervé V.E. - 59870 WARLAING .....	40
7.	Fabienne L. - 41100 VENDÔME .....	41
8.	Georges L. N. - 37600 LOCHES .....	41
9.	Philippe M. - 94230 CACHAN .....	41
10.	Marie D. N. - 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON .....	41
11.	Norbert C. - 39380 MONT SOUS VAUDREY .....	42
12.	Élodie G. - 76740 FONTAINE LE DUN .....	42
13.	Paolo M. - 31600 LAMASQUERE .....	42

### **Réinsertion sociale et professionnelle**

1.	Jean F. - 91270 VIGNEUX SUR SEINE .....	43
2.	Gilles L. - 60180 NOGENT-SUR-OISE .....	43
3.	Tsevia L. - 95200 SARCELLES .....	43
4.	Marie Annick L. F. - 56390 GRAND-CHAMP .....	43
5.	Frederic C. - 07270 COLOMBIER LE JEUNE .....	43
6.	Nadine M. - 31500 TOULOUSE .....	43
7.	Maryse Q. - 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY .....	43

8.	Marie B.- 64290 LASSEUBE .....	44
9.	Isabelle T.- 70200 SAINT GERMAIN .....	44
10.	Véronique P- 66570 SAINT NAZAIRE .....	44
11.	Christelle G. - 17870 BREUIL MAGNE .....	45
12.	Patrick C. - 29200 BREST .....	45
13.	Fabienne L. - 41100 VENDÔME.....	45
14.	Maryse Q.- 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY .....	46
15.	Jean-Paul B. - 43700 LE MONTEIL.....	46
16.	Katia B. - 17130 ROUFFIGNAC .....	46
17.	Isabelle B. - 72100 LE MANS .....	46
18.	Stephan E. - 39570 MONTMOROT .....	46
19.	Vincent T. - 17200 ROYAN .....	46
20.	Loic B. - 85250 SAINT ANDRÉ GOULE D'OIE.....	47
21.	Anne C.-D. - 38142 Le FRENEY D'OISANS.....	47
22.	Catherine B. - 39600 LES ARSURES.....	48
23.	Pascal C. - 41110 ST AIGNAN.....	48
24.	Remy P.- 69960 CORBAS .....	48
25.	Marie-Claude B. - 64290 LASSEUBE .....	48
26.	Corine J.- 17160 LOUZIGNAC.....	49
27.	Laurent G. - 58600 FOURCHAMBAULT .....	49
28.	Marc J.- 11000 CARCASSONNE .....	49

### **Santé au travail**

1.	Cathy B. - 69005 LYON .....	50
2.	Brigitte R. - 63510 MALINTRAT .....	50
3.	Frédéric C. - 07270 COLOMBIER LE JEUNE .....	50
4.	Christelle L.- 56600 LANESTER.....	50
5.	Kamil H. - 95110 SANNOIS .....	50
6.	Myriam C. - 31470 ST LYS .....	51
7.	Michel P. - 44300 NANTES.....	51
8.	Jocelyne R. - 86210 VOUNEUIL-SUR-VIENNE.....	51
9.	Houria J. - 64100 BAYONNE.....	51
10.	Marie-Pierre F. - 90170 ETUEFFONT.....	52
11.	Jean-Claude THIERY - 70400 CHALONVILLARS.....	52
12.	Joseph F. - 19330 CHAMEYRAT .....	52
13.	Alain J - 44260 LA CHAPELLE LAUNAY .....	52
14.	Pierre-Yves D.- 59310 AUCHY.....	54
15.	Fabienne L. - 41100 VENDÔME.....	54
16.	Ludovic K. - 59300 VALENCIENNES.....	54
17.	Jean F. - 91270 VIGNEUX SUR SEINE.....	55
18.	Vincent D. - 49510 JALLAIS .....	55

19.	Martine R. - 31140 LAUNAGUET .....	55
20.	Jacques R. - 28240 LA LOUPE.....	56
21.	Ingrid G.- 35220 CHATEAUBOURG .....	56
22.	Denis G. - 64600 ANGLET.....	56
23.	Linda D. - 45530 SURY AUX BOIS.....	56
24.	Christine A.-D. - 01140 MOGNENEINS.....	56
25.	Thierry P.- 44000 NANTES .....	57
26.	Agnes D. - 07210 BAIX .....	57
27.	Claire L. - 21000 DIJON.....	58
28.	Marie D.- 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON .....	58
29.	Stéphanie F. - 23800 LAFAT .....	58
30.	Sandrine P. - 92140 CLAMART .....	58
31.	Evelyne R.- 31350 CHARLAS.....	59
32.	Pascale L. - 86800 LAVOUX .....	59
33.	Ludovic B. - 49700 DOUÉ EN ANJOU .....	59
34.	Didier C. - 64190 ARAUX .....	59
35.	Michel C. - 77860 QUINCY VOISINS .....	59

#### **Autres sujets**

1.	Nathalie M. - 65000 TARBES.....	61
2.	Francis F. - 10500 LASSICOURT .....	61
3.	Ludovic K. - 59300 VALENCIENNES.....	61
4.	Gabriel G. - 81330 SAINT-PIERRE de TRIVISY.....	61
5.	Jean-Luc B. - 11560 SAINT PIERRE LA MER.....	62
6.	Nicole S. - 84380 MAZAN .....	62
7.	Lucile H. - 59163 CONDE SUR L ESCAUT .....	62
8.	Samy A. - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE .....	62
9.	Djamel B. - 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES .....	63
10.	Alain P. - 250000 BESANCON .....	63
11.	Robert S. - 16260 CHASSENEUIL SUR BONNIEURE .....	63
12.	Fatoumata C. - 92700 COLOMBES .....	63
13.	Christophe G.- 06000 NICE .....	64
14.	Maryline R. - 16380 CHAZELLE .....	65
15.	David P.- 56380 TUER.....	65
16.	Clotilde D. - 31300 TOULOUSE .....	65
17.	Marc K. - 62320 ROUVROY.....	65
18.	Nicole V.D.S. - 29910 TREGUNC .....	66
19.	Elisabeth A. ....	66
20.	Laurence B.-T. - 25320 TORPES .....	66
21.	Régis B. - 69220 LANCIÉ .....	66
22.	Denis g.- 64600 ANGLET .....	66

23.	Alphonse M. - 50530 LOLIF.....	67
24.	Pascal H. - 56100 LORIENT.....	67
25.	Bruno G.- 25150 PONT DE ROIDE.....	68
26.	Marc B. - 63000 Clermont Ferrand.....	68
27.	Pierre -Marrie P. - 35220 CHATEAUBOURG.....	69
28.	Fabienne L. - 41100 VENDÔME.....	69
29.	Michel C. - 77860 QUINCY VOISINS.....	69
30.	Sylvain D.- 31300 TOULOUSE.....	69
31.	Angélique C. - 02440 CLASTRES.....	70
32.	Bruno P. - 36220 TOURNON SAINT MARTIN.....	70
33.	Charles B.- 87920 CONDAT SUR VIENNE.....	70
34.	Habib B.- 63110 BEAUMONT.....	71
35.	Marc T. - 17000 La ROCHELLE.....	71
36.	Danièle V. - 54000 NANCY.....	71
37.	Robert A. - 66280 SALEILLES.....	72
38.	Line C.- 49400 SAUMUR.....	72
39.	Sébastien B. - 17130 ROUFFIGNAC.....	72
40.	Jean-Charles M. - 79210 PRIAIRES.....	72
41.	Nelly G.-P.- 81370 SAINT-SULPICE LA POINTE.....	72
42.	Caroline K.- 49110 LE PIN EN MAUGES.....	73
43.	Gino R.- 90000 BELFORT.....	73
44.	Claude G.- 30160 BESSEGES.....	73
45.	Pascal C. - 72800 LE LUDE.....	73
46.	Gilbert G. - 87500 SAINT-YRIEIX LA PERCHE.....	73
47.	Stephane B. -79300 BRESSUIRE.....	74
48.	Sylvette P. - 25170 COURCHAPON.....	74
49.	Martine M. - Le BUGUE.....	74
50.	Coryse F. - 81100 CASTRES.....	74
51.	Hélène N. - 25360 NANCRAI.....	74
52.	Serge L. - 64260 SÉVIGNACQ-MEYRACQ.....	75
53.	Veronique T. - 87000 LIMOGES.....	75
54.	Vincent B. - 01150 CHAZEY-SUR-AIN.....	75
55.	Aziza M. - 30300 JONQUIERES ST VINCENT.....	75
56.	Daniel M.- 26400 CREST.....	76
57.	Yves S. - 83400 Hyères.....	76
58.	François F. - 66200 Elne.....	76
59.	Jean-Jacques W.- 77400 POMPONNE.....	76
60.	Frederic M. - 56540 SAINT TUGDUAL.....	77
61.	Yolande L. - 57670 HONSKIRCH.....	78
62.	Christine H. - 34400 LUNEL.....	78

63.	Isabelle L. - 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE .....	78
64.	Noël C. - 64140 BILLÈRE .....	78
65.	Jean-Jacques D.- 57140 WOIPPY .....	78
66.	Emmanuel B.- 35290 MUEL.....	78
67.	Franck R. - 75011 Paris.....	78
68.	Hélène C. - 66100 PERPIGNAN.....	78
69.	Joelle M.- 16220 ECURAS.....	79
70.	Said D. - 31000 TOULOUSE.....	79
71.	Xavier C. - 38490 AOSTE .....	79
72.	Therese P. - 30140 BOISSET ET GAUJAC.....	79
73.	Alain L.- 21800 QUETIGNY.....	80
74.	Yonathan B. - 69601 VILLEURBANNE.....	80
75.	Jean-Francois D.....	80
76.	Sylvie F. - 87150 ORADOUR SUR VAYRES .....	80
77.	Gilbert L.F. - 29400 LANDIVISIAU .....	81
78.	Lauriane D.F. - 33133 GALGON.....	81
79.	Claude G.- 90200 GROSMAGNY.....	81
80.	Severine K - 22700 LOUANNEC .....	81
81.	Chantal M. - 11220 LAGRASSE.....	81
82.	Samia Vittorelli- 37420 AVOINE.....	81
83.	Patricia PPG - 25290 ORNANS .....	82
84.	Claude D. - 90800 Bavilliers.....	82
85.	jacques A. - 09000 LOUBIERES.....	82
86.	Yves C. - 56920 KERFOURN .....	82
87.	Claude P.- 17700 VANDRE.....	82
88.	Viviane B.- 30100 ALES.....	82
89.	Sébastien D. - 25630 SAINTE SUZANNE.....	83
90.	Pascale D.- 14210 PREAUX BOCAGE.....	83
91.	Iria G. C. - 17000 LA ROCHELLE.....	83

# REVALORISATION DES RENTES, PENSIONS ET MINIMA SOCIAUX

## 1. Philippe G. - 66000 PERPIGNAN

Suite à un accident du travail, il me manque 24 trimestres cotisés. Ma retraite était de 793€, depuis le début de l'année 2019, elle est passée à 755€. C'était déjà peu, maintenant c'est lamentable.

---

## 2. Christine B. - 50170 PONTORSON

qu'on soit mieux indemnisés --

---

## 3. Christian R. - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

J'ai lu dans que les rentes ATMP ne seraient pas indexées sur l'inflation mais ne seraient augmentées que de 0,3 % ce qui équivaut après inflation à une baisse de 1,7 %. La FNATH n'est pas responsable du vote des français tout comme moi mais j'attendais quand même plus de la part de mon association

---

## 4. Didier D. - 46140 LUZECH

C'est pas avec 821 euros que l'on peut vivre

---

## 5. Nathalie G. - 49310 MONTILLIERS

Nous les accidentés de la vie, nous sommes victimes de la vie et nous ne sommes pas reconnus. L'ÉTAT veut nous sanctionner encore une fois, avec les aléas de vie, c'est le handicap. Pourquoi ne pas indexer les rentes, les pensions sur l'inflation? Aujourd'hui, nous parlons de quelques dizaines d'Euros de perte, mais dans quelques années, nous n'aurons plus le pouvoir d'achat pour nous nourrir. Alors pourquoi nous sanctionner encore une fois, c'est déjà assez dur comme ça?

---

## 6. Francis F. - 10500 LASSICOURT

Je demande une revalorisation correcte des rentes AT, des pensions d'invalidité, de l'AAH et des retraites. C'est inadmissible d'avoir une revalorisation de 0,3 % en 2019 alors que l'inflation est prévue à 1,5 %.

---

## 7. Raoul L. - 07260 ROSIERES

Comment vivre son handicap avec des minima sociaux qui ne permettent pas de vivre dignement

---

## 8. Jean-Michel C. - 43210 VALPRIVAS

Pourquoi une personne qui a travaillé 40 ans dans le bâtiment, menuisier charpentier à faire un travail épuisant, à la fin de sa carrière a droit à une retraite de 900€ mensuel, alors qu'un ministre après seulement 6 mois en poste a droit lui, à une retraite de 1500€ ? Sans parler de nos anciens présidents qui nous coutent un fric fou par mois !!!

### **9. Julie D. - 79300 CLAZAY**

Bonjour dans le cadre du grand debat, j'aimerais que soit mis sur la table une revalorisation sur les droits aux pensions d'invalidité et AAH. En effet, malade de la thyroïde depuis 2010, depuis 2015 on m'a decouvert une dysplasie a la hanche pour laquelle on me prévois une prothese totale de hanche et récemment decouvert des douleurs neuropathique a type fibromyaligique, j'ai du monter sur avis du medecin conseil suite a mon licenciement pour inaptitude, un dossier a la Mdph (pour lequel je suis reconnue seulement handicapée sans ouverture de droit car pas asser handicapée, pourtant mes porblemes de santé m'empêche de travailler depuis pres de 2 ans) et un dossier de pension d'invalidité ( pour lequel je suis sur le plan medicale apte a la recevoir mais pas sur le plan professionnel car il me manque des heures de travail) Aujourd'hui handicapée face a ces problemes de santé et sans aucun revenus pour combler la perte d'emploi. J4aimerais que soit remis sur la table la revalorisation sur l'ouverture des droits aux pensions et AAH; Car meme si certes je n'ai pas beaucoup travailler je n'ai pas choisie d'etre malade. Et que l'on me prive aujourd'hui d'une pension ou autre pour pouvoir ainsi faire face a la perte financiere suite a une perte d'emploi je trouve cela discriminatoire. Car aucune aide ne m'est accordé sur le plan sociale ( pas de prime d'activité, perte des APL, aucune aide assistante sociale etc...) Nous vivons qu'avec le salaire de mon mari avec 3 enfants. MAis au dela de l'argent j'aimerais etre pour une fois reconnue handicapée comme il se doit. Certes il y'en a qui le sont bien plus que moi, mais tout ses problemes accumulés ont engendrés de la depression et de la fatigue physique (actuellement sous morphine depuis pres de 9 mois) Donc j'aimerais que soit revalorisée ces pensions. Car je suis sur ne pas etre la seule a qui les pensions ont été refusées car il leur manquait des heures de travail ou n'ayant un taux d'handicape pas assez elevé. Merci de m'avoir lue

---

### **10. Jeannine D. - 49120 CHEMILLÉ -EN - ANJOU**

Bonjour nous souhaiterions que la revalorisations des pensions et des rentes suite à des maladies ou des accidentés professionnelles soit indexées sur le coût de la vie. merci de prendre en compte nos revendications cordialement Jeannine Dominique Delsalle

---

### **11. Alain C. - 30000 NIMES**

Bonjour Il serait temps de revaloriser les rentes AT

---

### **12. Henri B. - 59161 ESCAUDOEUVRES**

rente non revaloriser

---

### **13. Charles B. - 24440 LABOUQUERIE**

Le montant de ma pension d'invalidité n'a presque pas évolué depuis plusieurs années. On ne peut pas vivre décemment avec 700 euros par mois. Je souhaite une revalorisation de la pension d'invalidité ! »

---

### **14. Agnès R. - 82160 CASTANET**

Une pension d'invalidité de catégorie 1 m'a été attribuée en 2004 suite à un accident de la circulation, en 2018, suite à une toute autre pathologie, ma pension a été requalifiée en catégorie 2. J'ai travaillé durant toutes ces années, j'ai passé des examens et acquis de nouvelles compétences., donc mon salaire a augmenté en conséquence. Toutefois, le calcul de ma pension est toujours basé sur mes revenus moyens de 2003 et se monte à 720€, cela ne me permet même pas de payer l'emprunt que j'ai pris pour payer ma maison.

---

## **15. Jean-Marc L. - 69530 BRIGNAIS**

Merci

---

## **16. Alain P. - 25000 BESANCON**

Bonjour Indexer les retraites ,les rentes d'accidents de travail , les pensions des handicapés sur l'inflation .

---

## **17. Thierry R. - 11320 LES CASSES**

Pourquoi prendre en compte une rente AT/MP dans le calcul de la prime pour l'emploi dans un couple

---

## **18. Gilles M. 42000 SAINT ETIENNE**

Touchant une rente accident trajet travail depuis 1975, je vois celle-ci augmenter de 0.5% voir 1% par an ce qui est loin du taux de l'inflation.Si je reprends le manque à gagner depuis cette époque cela fait au minimum 75% de rattrapage à faire mais il ne faut pas rêver. Le problème ne vient pas du gouvernement actuel, mais d'un manque de prise de conscience des différents gouvernement depuis 40 ans mais il est vrai que la France est un pays très difficile à réformer

---

## **19. Gérard C. - 10120 LAINES AUX BOIS**

Il faut revaloriser les rentes .nous vivons avec la peur d'aggravation de la maladie de l'amiante .

---

## **20.Paulette G. - 45500 GIEN**

Il faut augmenter la pension d'invalidité je ne peux pas vivre avec moins de 700 €par mois impossible de payer les factures ne peux pas manger obliger de faire dès ménages rien trouvé d'autres alors que je ne peux pas rester debout opérée 4 fois des orteils marche en boitant mal au dos à cause des orteils. Il faut la retraite à 60 ans et laisser la place aux jeunes qui n'ont pas de travail c'est le monde à l'envers. Les anciens travaillent et les jeunes sont au chômage. Il faut augmenter les pensions d'invalidité ainsi que les retraites et retraite 60 ans pour tout le monde

---

## **21. Gabrielle H. - 34080 MONTPELLIER**

Pendant la campagne et en début de mandat le président Macron a annoncé que le Handicap serait la priorité de son mandat. Depuis juillet 2017 on s'aperçoit que le handicap est en effet sa priorité, oui mais comme cible ! Toutes les mesures prises détricotent la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'espoir qui s'était levé alors est en berne en 2019 ! Voici pourquoi. Vrais-Fausse revalorisations de l'A.A.H et de la Prime d'Activité. Il y a d'abord les Vrais-Fausse revalorisations de l'A.A.H et de la Prime d'Activité. On a eu droit à des annonces fanfaronnées et claironnées d'une augmentation de l'AAH de 100€ en 2 temps. Mais le seuil de pauvreté en 2018 pour une personne seule est à 1026 €, alors avec 860 € fin 2018 les PH vivent en dessous du seuil de pauvreté. Il en sera de même fin 2019 avec 900€ ! D'autant que c'est une FAUSSE REVALORISATION car d'une part EN 2020 elle n'augmentera QUE de 2,2 € et sera ensuite gelée à ce montant !!!! Pour être remplacée par le Revenu Universel d'Activité qui se tricote en ce moment au gouvernement, et d'autre part, elle est grignotée par d'autres mesures de suppressions, prélèvements ou baisses concernant les allocataires de l'AAH. Rappelons tout de même que pour percevoir l'AAH il

---

faut avoir un taux d'incapacité à 80% ou plus qui est évalué par une équipe PLURIDISCIPLINAIRE, OU BIEN, avec un taux entre 50% à 79% d'incapacité AVOIR UNE RESTRICTION SOLIDE ET DURABLE A L'EMPLOI NE POUVANT ÊTRE COMPENSÉE PAR L'AMÉNAGEMENT DU POSTE. Donc le gouvernement augmente de 100€ d'un côté MAIS reprend beaucoup plus de l'autre main, voici comment : - GEL du plafond des ressources des Personnes handicapées en couple avec l'AAH qui n'auront pas la revalorisation en deux temps et RESTENT à 810 €. - SUPPRESSION programmée du Complément de Ressources de l'AAH par fusion avec la Majoration pour Vie Autonome Le Complément de Ressources de l'AAH est un forfait de 179 € qui est attribuée aux Personnes Handicapées qui ont un taux de 80 % ou plus d'incapacité, donc très dépendant de l'aide humaine et technique et vivent en logement indépendant. Fusion avec le forfait Majoration pour la Vie Autonome. Rappelons que cette majoration a été instituée sous Hollande en 2016 pour aider les personnes handicapées à 80% ou plus, vivant en logement autonome à faire face au frais d'aménagement au handicap. C'était donc une avancée sociale ! C'est un forfait mensuel de 104 €. Au mieux, pour ceux qui perçoivent le complément de ressource et perçoivent aussi la MVA (Majoration pour la vie autonome) ces personnes auront 1 PERTE DE 75 €/mois. Au pire : pour ceux qui perçoivent le Complément de Ressources mais ne sont pas éligibles pour percevoir la MVA, ils ne toucheront PLUS RIEN = ILS PERDRONT 179 €/mois. - Prime d'Activité : EXCLUSION des pensionnés d'invalidité Accident du Travail et Maladies Professionnelles du système. Après avoir d'abord été supprimée par l'article 63 de la Loi de Finances 2018, elle est rétablie POUR 1 AN ! La perçoivent les salariés en situation de handicap qui travaillent comme Salarié en milieu ordinaire, travailleur indépendant ou en Établissement et Service d'Aide par le Travail. Mais seuls ceux qui la perçoivent continuent à l'avoir CAR il n'y aura PLUS de nouveaux entrants en 2019 en dépit de leur éligibilité. On institue un système à 2 vitesses, pour des situations similaires, un peut en bénéficier et l'autre pas. Hausse frais tutelle des majeurs accompagnés Pour ceux qui touchaient du montant de l'AAH à l'équivalent du SMIC, il y avait une franchise, désormais on leur prélève mensuellement 0.6 % et pour ceux qui ont l'équivalent du smic : 15 €/mois. Réforme des retraites : Si on passe au système de retraite par point, c'est la fin du départ anticipé pour handicap et de la majoration de pension qui compense le raccourcissement de la carrière. Abrogation de l'accessibilité universelle par l'article 18 de la Loi ELAN Déconstruction de la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. On passe de 100 % à 20 % de logements neufs directement accessibles, ce qui équivaut à 4 % du marché de l'offre accessible aux PMR : Cette abolition des 100% de logements accessibles, est Basée sur une logique financière et un regard archaïque du droit des personnes handicapées. Sans logement adapté, logement qui est le socle de la vie familiale et sociale, Comment Faire ? Réduire à 20 % C'est réduire à néant le droit des personnes à mobilité réduites de vivre avec les mêmes chances dans la société. Nous dégringolons de plusieurs niveaux dans l'échelle de la dignité ! C'est aussi une abrogation Irréaliste dépourvu de vision sociétale ! En effet, l'INSEE recense en 2017 que 20 % de la population a 65 ans et plus et prévoit qu'en 2040, ce sera une personne sur 4. En 2015 : 20 % de la population présente un handicap (un peu plus en 2018) Il y a donc 40 % de la population en perte partielle ou totale d'autonomie ; et si on ajoute les personnes avec un handicap temporaire, c'est 50 à 60 % de la population. Pourquoi fixer un % aussi réducteur ? si peu pragmatique ? Parce que ce gouvernement préfère sacrifier le principe républicain de l'égalité citoyenne au profit des lobbies de l'immobilier, c'est-à-dire à une version financière capitaliste de la république, si tant est que ce soit alors encore une république. Le médiateur des droits Jacques Toubon a demandé le retrait de l'article 18 pour discrimination. Cette abrogation de l'accessibilité au logement des

personnes handicapées est contraire aux dispositions de la convention internationale de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qui réaffirme le caractère universel INDIVISIBLE, interdépendant et INDISSOCIABLE de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, et la nécessité d'en garantir la pleine jouissance aux personnes handicapées. • Diminution des crédits en secteur protégé en 2018 • Diminution de l'aide au poste • Diminution de la subvention spécifique • Baisse des contrats aidés = 52.000 personnes handicapées en secteur protégé sont employées en contrat aidé Ce qui va entraîner une sortie de l'emploi de ces personnes fragilisées - Toutes ces baisses de revenu instituées envers les personnes lourdement handicapées POURQUOI ? En vue de remplacer l'AAH par le « Revenu Universel d'Activité » Sous prétexte d'une Simplification des minima sociaux on va les fusionner et les baisser de manière importante pour créer une difficulté à survivre avec, et obliger à chercher un travail. Dans ce système, le gouvernement a mis sans vergogne dans la liste l'AAH et le Minimum Vieillesse !! LÈVE-TOI ET MARCHE ! Traverse la rue et travaille ! Ayons la foi ! les handicapés à 80 % et plus, vont par enchantement devenir employables et nos anciens vont rajeunir et retrouver leur force de travail, et oh miracle ! Le chômage va disparaître au profit du plein emploi ! Permettez-moi de vous dire qu'une société qui sacrifie ses personnes handicapées et ne respecte plus ses aînés et une société sans fondement et en perte d'avenir. "C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches" a écrit Victor Hugo dans « L'homme qui rit ». Ces mesures prises à l'encontre des personnes handicapées l'illustrent bien ! C'est pourquoi : 1. Nous demandons le maintien de l'Allocation d'Adulte Handicapée COMME ALLOCATION SPÉCIFIQUE DU HANDICAP et de la perte d'autonomie qui en résulte. 2. Nous demandons QUE L'ON RETIRE L'AAH DE LA LISTE DES AIDES SOCIALES QUI SERONT REMPLACÉES PAR le Forfait minimum d'aide sociale attribué temporairement et sous condition d'activité, baptisé outrageusement Revenu Universel d'ACTIVITÉ. 3. Nous demandons la REVALORISATION DE L'AAH AU-DESSUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ pour TOUTS LES PERSONNES HANDICAPÉES qui ont une restriction solide et durable à l'emploi ne pouvant être compensée par une adaptation au poste, ET POUR les personnes handicapées QUI ONT UN TAUX D'INCAPACITÉ DE 80% et plus 4. NOUS DEMANDONS QUE L'AAH SOIT DÉCONNECTÉE DES RESSOURCES DU CONJOINT ET INDÉPENDANTE DES RESSOURCES DU FOYER

---

## **22. Giovanni C. - 26200 MONTELIMAR**

Je souffre des ruptures de la coiffe des rotateurs aux deux épaules au titre de deux maladies professionnelles depuis septembre 2005. Je suis très régulièrement en arrêt maladie pour rechutes. Je n'arrive pas à retrouver du travail, mon état de santé ne me le permettant pas. J'ai 55 ans. Je vis seul et sans enfants, Lorsque le médecin-conseil de la CPAM décide de me consolider (arrêt du versement des indemnités journalières), je me retrouve en ASS, 16,25 euros par jour. Je fais face seul à toutes mes dépenses. J'ai une rente de 300 euros par mois pour les deux épaules, qui viennent en déduction de mes indemnités journalières. Avant 2010, les indemnités journalières versées par la CPAM, au titre de la maladie professionnelle n'étaient pas imposables. Depuis 2010, elles le sont à hauteur de 50%. Ce qui fait que je n'ai pas droit à l'aide au logement, puisque la CAF prend en compte tous les revenus imposables pour le calcul (je paie un loyer de 620 euros). Je n'ai pas droit à l'AAH non plus. Je considère que les personnes ayant été victimes de maladies professionnelles payent une double peine. Est-il "normal" de voir son pouvoir d'achat diminué du fait d'accident de la vie dû au travail? On parle de minimum vieillesse et/ou de seuil de pauvreté, mais le gouvernement ne prend pas en compte les laissés pour compte nombreux que nous sommes !

### **23. Françoise P. - 34070 MONTPELLIER**

En invalidité de 1ère catégorie depuis 2001, et reconnue travailleur handicapé par la Mdp-h ex Cotorep depuis 1995, j'ai été licencié pour inaptitude à mon poste de travail en 1996. Je me retrouve à juste 62 ans avec une retraite de 347,85 euros et j'ai la grande chance d'avoir droit au minimum contributif de 288,71 euros car j'ai pu travaillé au moins 20 ans. Sur un total de 636,56 euros, c'est une honte, il m'est retenu 57,90 euros de Csg. Il me reste 578,66 euros et mon droit à l'aide de solidarité pour les personnes âgées (ASPA) ex-minilum vieillesse est de 40 euros, déduction du forfait de 150 euros retenu car je perçois l'A.P.L. Peux t'on vivre dignement avec une si petite retraite. Ne pas pouvoir faire de cadeaux à ses petits enfants, ni à ses enfants. Se priver de tout, et ne manger que des produits de basse consommation, couper le chauffage pour économiser, ne pas avoir de loisirs C'est ainsi que nous vivons nous les invalides qui n' avons pu retrouver un travail pour vivre dignement, à cause de notre état de santé et du chômage. C'est une très grande injustice sociale et il est urgent de relever le niveau des pensions invalidité et des rentes pour au moins subvenir à nos besoins essentiels. Comment voulez-vous garder le moral et le peu de santé qu'il nous reste ? . Je me joins à toutes les personnes invalides comme moi pour qu'une justice sociale soit faite et qu'un relèvement de notre moyen de vie s'opère dans l'urgence.

---

### **24. Sylvain B. - 75009 PARIS**

IL EST INIMAGINABLE QUE DES RENTES fixées il y a plus de 30 années ne suivent pas une meilleure revalorisation. La perte du pouvoir d'achat est énorme : augmentation des mutuelles, médicaments moins remboursés : exemple : pour certains médicaments le prix est remboursé jusqu'à un certain montant : au delà vous devez payé le surplus de prix. Par ailleurs, pour les médicament qui sont tombés dans les prix libres les prix ont été multipliés par 2, 3 ou 4. Imaginez le prix des consultations des médecins spécialistes du secteur libre que nous devons malgré tout consulter pour avis ou compléments de soins surtout dans les grandes villes ou à Paris.. A cela ajoutez le coût de la vie quotidienne où tout s'envole

---

### **25. Romain P. - 70110 ESPRELS**

J'ai travaillé 30 ans entre 16 et 18 heures par jour et malheureusement suite à un accident du travail à l'étranger non reconnu ,ma retraite est minable et diminue petit à petit suite à la dévaluation non reconnue.

---

### **26. Hervé V. E. - 59870 WARLAING**

Il est indispensable de maintenir l'indexation des rentes invalidité et maladie professionnelle sur l'inflation, ainsi que les retraites. D'une part, je ne comprends pas comment des élus peuvent prendre en conscience une décision qui condamne une catégorie de la population à une paupérisation continue au fil des années. Une invalidité ou une maladie professionnelle peut très bien survenir à un âge précoce, et si la personne concernée n'est définitivement plus en capacité de travailler cette rente qui constitue sinon le seul au mois l'essentiel de ses revenus se réduira jusqu'à n'être plus rien. D'autre part, les personnes impactées sont déjà fragilisées et dans une situation inconfortable du fait de leur santé, perte d'autonomie , dépenses supplémentaires liées à leur pathologie (soins ou accessoires non remboursés, déplacements pour les consultations, séances de kiné, examens médicaux etc), accès au crédit plus cher malgré la convention AREAS. La décision de désindexer les rentes d'invalidité et de maladie professionnelle et non seulement injuste, mais aussi moralement condamnable car elle consiste à cibler une certaine

---

catégorie de la population déjà en difficulté pour faire des économies à son détriment. Ces personnes ne sont pas coupables de leur sort et ne méritent en aucun cas de subir cette discrimination

---

### **27. Roger G. - 69550 AMPLEPUIS**

Revaloriser les rentes et celles suivent les cours de l'inflation au minimum améliorer l'accessibilité

---

### **28. Jacques P. - 87100 LIMOGES**

Je trouve inadmissible que une fois à la retraite on supprime l'AHH aux personnes handicapées comme si le fait de partir en retraite notre handicap disparaît et c'est pas avec une retraite de même pas 1100€ que l'on peut vivre après 40 ans de travail

---

### **29. Christelle L. - 56600 LANESTER**

Le niveau des pensions d'invalidité (à plus forte raison en catégorie 1) est tel qu'il plonge bien souvent les salariés qui ne sont plus ou presque plus en mesure de conserver une activité professionnelle, dans une grande précarité financière. Toute reprise d'activité pouvant potentiellement permettre la suspension ou l'annulation administrative des paiements de ces pensions, on comprend pourquoi devenir invalide, c'est devenir pauvre et c'est le rester. Pour autant, une rente d'invalidité bien que minime, entre dans le calcul du revenu de référence de la personne pensionnée. Suivant les barèmes établis par l'administration fiscale et de la sécurité sociale, elle est soumise à l'impôt sur le revenu (donc au prélèvement à la source), au prélèvement de la CRDS et de la CSG dont le taux vient d'être récemment majoré. Ce dont il a très peu été question au cours des récentes revendications sociales des gilets jaunes en ce qui concerne la situation des personnes en situation d'handicap et d'invalidité. Puis, intervient l'ultime sanction à l'heure de la retraite lorsqu'on vous annonce un montant de pension ridiculement faible. Conséquence du handicap ou de la pathologie dont vous êtes victime.

---

### **30. Alicia P. - 72100 LE MANS**

Bonjour Il faut arrêter de prendre en compte le conjoint dans le calcul de l'aah. Simplifier les procédures dossier mdph et invalidité Reconnaître la fibromyalgie en maladie handicapante Revoir comment est attribué les cartes de stationnement (personne sans permis la, quelqu'un de multi pathologies comme moi a 70% reconnu la pas...?) Que soit enlever les avantages des anciens présidents et ministres qu'il soit sur les mêmes rends d'égalité que nous (retraite, chômage...) Que l'on s'occupe d'abord des problèmes en France avant d'absorber des populations en détriment des sdf français. Que la sécurité sociale et la caf se transmettent les données libre accès entre eux pour simplifier les démarches et le gâchis de papier.... Voilà merci à vous Bon courage, Mme Perrin alicia

---

### **31. Nadia V. - 86440 MIGNÉ-AUXANCES**

Bonjour, Être en invalidité n'est pas un choix. La pension d'invalidité devrait être revalorisée chaque année et être exemptée de l'augmentation de la CSG comme ce qui a été mis en place pour les retraites d'un certain montant. Ce n'est pas juste que pension invalidité + salaire à 20% temps de travail n'ouvre pas de droit à la prime d'activité.

### **32. Thierry L. - 69910 VILLIE-MORGON**

Je suis handicapé depuis 1988 et je suis reconnu travailleur handicapé comment se fait-il que quand on travaille on perd intégralement la pension d'invalidité et le faite que l'on ne puisse pas cumulé les deux contrairement aux militaire qui touche une retraite et qui peuvent travailler avec un salaire et cumulé les deux. Merci. Cordialement Thierry Lebreton

---

### **33. Marie-Delphine F.- 69210 LENTILLY**

Je suis invalide à 60% en deuxième catégorie. Je touche une pension de la part de la CPAM du Rhône d'un montant de 676€ sur laquelle on me retient 25.70€ de CSG et 3.38€ de CRDS. Ce n'est pas normal que, sur une pension aussi basse, on me prélève encore des taxes. Je demande la revalorisation de la pension d'handicapé et la suppression de toutes les taxes. On ne peut pas vivre avec un revenu aussi bas.

---

### **34. Laurent M. - 63500 ISSOIRE**

Il serait bien que l'AAH soit revalorisée, au moins à hauteur du salaire minimum. Les personnes victimes de handicap subissent la double peine, le handicap, la maladie et doivent en plus vivre sous le seuil de pauvreté. Ce n'est pas un choix, ils subissent le handicap, la maladie, et serait bien qu'ils n'aient pas en plus à se soucier des problèmes d'argent.

---

### **35. Jean-Michel T. - 66700 ARGELES SUR MER**

Il est impossible de vivre avec 800 euros par mois en invalidité 2 catégorie et en aah

---

### **36. Alphonse M. - 50530 LOLIF**

Même pension de retraite pour le public et le privé !

---

### **37. Laurent M.- 63500 ISSOIRE**

Il serait bien que l'AAH soit revalorisée, au moins à hauteur du salaire minimum. Les personnes victimes de handicap subissent la double peine, le handicap, la maladie et doivent en plus vivre sous le seuil de pauvreté. Ce n'est pas un choix, ils subissent le handicap, la maladie, et serait bien qu'ils n'aient pas en plus à se soucier des problèmes d'argent.

---

### **38. Daniel G. - 35760 SAINT GRÉGOIRE**

ou , Je suis en invalidité suite à un licenciement fin 2017 pour inaptitude dans mon travail d'éducateur technique spécialisé. Alors que mes revenus étaient moins importants en 2017 je viens d'apprendre que j'ai une diminution de mon APL (aide au logement) suite au calcul de la CAF qui se trouve défavorable quand vous avez des temps thérapeutiques complétés par une pension d'invalidité. Et je ne comprend pas pourquoi on prélève de la CFG sur une pension d'invalidité de la sécurité sociale qui est elle-même financée par la CFG. Le revenu d'une pension d'invalidité 2 est d'environ 860 euros par mois ce qui reste compliqué pour vivre surtout avec certains frais médicaux non remboursés par la sécurité sociale. Cordialement

#### **39. Clotilde D. - 31300 TOULOUSE**

minima pas dessous du seuil de pauvreté ( aah) rente at ne doit pas etre prise dans les droits de la caf retraite avec minima du seuil de pauvreté aah doit etre valoriser avec le travail (droit en plus)et revenus autre que le travail ne doit pas etre pris en compte ( si bien a cote) formation reconversion (10ans en attente)et emploi plus accessible

---

#### **40. Alain G. - 17600 LEGUILLE**

Je vie avec 750 euros et mon loyer et de 650 euros au jour d aujourd'hui je suis en dossier de surendettement et arrive pas a relevez la tête de l eau dit moi comment faire MACRON svp

---

#### **41. Corinne C. - 87200 SAINT JUNIEN**

Ma pension d'invalidité est de 645 € par mois depuis janvier 2019 avant elle était de 613€ et depuis février 2019 l'AAH est 79€ , suite à des gros problèmes de santé ( opération du dos et accident de la route trauma crânien assez grave perte d'audition définitive de mon oreille droite fracture du rocher) , l'État ne parle pas des handicapés,nous sommes "des oubliés". Pouvez-vous vivre avec cette pension? Le milieu du mois car il est assez difficile d'arriver à la fin du mois c'est très dur.... Merci de prendre le cas des handicapés en urgence.

---

#### **42. Magali T. - 66330 CABESTANY**

Bonjour, Je trouve scandaleux que le salaire de mon mari ( qui n'est pourtant pas très élevé ) risque de me faire perdre mon AAH . Le salaire des conjoints ne devrait pas être pris en compte pour l' AAH, c'est humiliant , on a l'impression de devoir vivre à leurs crochets !!!!

---

#### **43. Fabienne L.- 41100 VENDÔME**

Indexation sur l'inflation et identique au smic

---

#### **44. Catherine A. -70400 CHAMPEY**

Ayant été opérée deux fois à cœur ouvert, fait un infarctus, une pneumonie sévère, puis une transplantation d'un défibrillateur et je ne comprends toujours pas qu'il faut que je continue à me battre tout les deux ans pour mon allocation adulte

---

#### **45. Marie Q. - 63360 GERZAT**

Il est important que les employés ayant subi un préjudice (accident de travail, invalidité, maladie professionnelle ou toutes autres maladies ne permettant pas d'assurer un travail) puissent être pris en charge pour pouvoir vivre décemment et touchent également à leurs retraites une pension de retraite convenable

---

#### **46. Philip A. - 30130 PONT ST ESPRIT**

pour les accidentes de la vie il faut que les pensions est les rentes augmente au cout de la vie en 2019 pour pouvoir vivre .merci

---

#### **47. Martine M.- 11370 LEUCATE**

Ne pas tenir compte du revenu du conjoint pour la AAH après 35 ans de travail licencié pour AT après 3 ans de chômage plus de ressources et pas en age de toucher ma retraite 58 ans

---

---

**48. Aurélie C. - 63770 LES ANCIZES-COMPS**

Message Je souhaiterais la non prise en compte du revenu du conjoint sur l'AAH et la revalorisation des pensions est plus que vital aujourd'hui... Nous sommes des citoyens français qui vivons dans la précarité alors que nous sommes dans un pays riche et en 2019 ! Enfin je pense qu'il est tout aussi vitale que la fibromyalgie soit enfin reconnue dans ce pays !

---

**49. Michel L. - 37800 NOYANT DE TOURAINE**

Je perçois une pension AT depuis 1974 basée sur un barème inférieur au smic de l'époque, je pense qu'une revalorisation serait nécessaire. Je souhaiterais un versement mensuel de cette rente en remplacement d'un versement au trimestre pour être plus en phase avec toutes les charges prélevées mensuellement.

Cordialement

---

**50. Jean-Pierre F. - 91270 VIGNEUX SUR SEINE**

Une revalorisation des pensions rentes et minima sociaux, pour permettre à la personne qui a travaillé très dur toute sa vie et qui a eu des accidents de la vie ou du travail de vivre correctement sa fin de vie sans être à charge de ses enfants

**51. Therese P. - 30140 BOISSET ET GAUJAC**

Revaloriser les pensions d'invalidité et rentes Surtout quand c'est du travail et que tu peux même pas arriver à ta retraite avec les soucis de santé !!! Cordialement

---

**52. Alain G. - 34070 MONTPELLIER**

Revalorisation des retraites, réguler les prix alimentaires de première nécessité à la baisse .baisse des coûts de succession.

---

**53. Gnevieve R. - 90000 BELFORT**

Supprimer les 1.7 de la CSG sur les pensions des retraitées. et augmentation des pensions.

---

**54. Henri L. - 66000 PERPIGNAN**

J'ai une rente d'accident du travail qui n'a jamais été revalorisée j'ai une petite retraite j'ai pourtant travaillé tout le temps depuis l'âge de 18 ans j'ai pris ma retraite à 60 ans à cause de mon invalidité

---

**55. Jacques A. - 09000 LOUBIERES**

supprimer la CSG sur les retraites faire payer les riches lutter contre la fraude fiscale revaloriser les retraites baisser celle de nos dirigeants députés sénateurs ministres en supprimer plus de présence à l'Assemblée nationale

---

**56. Joa Antonio S. - 21640 GILLY LES CITEAUX**

Bonjour, je suis comme beaucoup d'entre nous outré par le manque de revalorisation des pensions d'invalidité, cela fait une double peine l'invalidité et la dévalorisation!! Certains même sont assujettis à payer la super CSG, inadmissible quand on est en invalidité On marche sur la tête bien souvent, ceux qui nous gouvernent n'imaginent pas la difficulté d'un handicap, je leur souhaite d'être en santé toute leur vie!!

---

---

**57. Jean-Michel H.- 45190 BEAUGENCY**

Revalorisation des rentes pensions et minima sociaux de 3%

---

**58. Lakdar B. - 68800 THANN**

Bonjour, Chaque année ou presque, la revalorisation des rentes AT n'est pas à la hauteur de l'inflation, il serait bon d'augmenter ces dernières au-moins au niveau de la revalorisation du smic Cldt,

---

**59. Alain P. -73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS**

Bonjour, Y-a-t-il moyen de former une action collective contre l'état assureur au titre de la revalorisation des rentes AT/MP sur le principe même de la réparation forfaitaire dans le temps qui ne peut ignorer l'évolution des prix (l'inflation) et par le défaut de choix pour les cas les plus graves d'une réparation du préjudice en capital. Dans cette hypothèse, je serais intéressé à me joindre à l'action civile et à adhérer à la FNATH. Cordialement

---

**60. Philippe M. - 87280 LIMOGES**

Message En ce qui me concerne le montant de ma pension d'invalidité n'a presque pas évolué depuis plusieurs années. On ne peut pas vivre décemment avec 700 € par mois. Je souhaite une revalorisation de la pension d'invalidité.

---

**61. Christian B. - 85210 85210 STE HERMINE**

Désintexation des pensions à revoir vote obligatoire

---

**62. Stephan E. - 39570 MONTMOROT**

Que l'allocation adulte handicapé ne soit plus calculé en fonction du quotient familiale

---

**63. Jean-Marie C. - 19100 BRIVE LA GAILLARDE**

Je ne comprends pas que l'on ne parle que de revalorisation de la a.a.h ,invalidité etc , pas celle des rentes , je prend mon cas , j'ai une rente autour de 350 euros celle-ci n'a pratiquement pas évolué , on parle de minimum vieillesse etc , que dois-je dire avec le peu de rente que j'ai , pas droit de complément a l'a.a.h, étant donné que mon épouse travail, pour moi c'est une grosse perte de pouvoir d'achat , j'estime que cela devrait être revu , un couple a qui il rentrais deux salaires et qui se retrouve avec plus qu'un c'est pas normal , dans quel catégorie est-on considéré , classe moyen ou précaire , depuis pratiquement dix huit ans je n'ai que cette petite rente il faut toujours faire attention au dépense , se sacrifié , pas de vacances etc..... moi cela me fait rire et me mets en colère quand j'attends certaines associations râler sans cesse concernant l AAH qui n'est pas assez revalorisé etc ...jamais ils parlent des rentes , on nous parlent du seuil de pauvreté . j'en suis bien au-dessous , je n'ai jamais pu retrouver un travail correspondant a ma pathologie , en plus de la souffrance quotidienne , il y a le pouvoir d'achat , moi j'aurais bien aimé au moins le niveau de la AAH 900 euros ce n'est peut-être grand- chose mais mieux que ma rente , je peux comprendre que au départ ils ne savent pas si la personne va retrouver un travail ou pas etc.....moi je constate qu'il n'y a que les rentes qui sont aussi base surtout lorsque l'on sait que c'est de l'argent des patrons gérer par la sécu .....a la retraite que vais-je avoir ? ils ne tiendront pas compte de mon inaptitude a mon métier et de ne pas avoir trouvé autre chose , comme si j'avais demandé d'avoir des problèmes de santé ( maladie professionnel ) .

---

#### **64. Morgane S. - 29200 BREST**

Bonjour ne plus en prendre en compte les revenus du conjoint pour l'AAH !!

---

#### **65. Jean B. - 34500 BÉZIERS**

Pensions de retraite toujours en baisse, non revalorisée sur l'inflation et augmentation des charges CSG et autres

---

#### **66. Alain G.- 87280 LIMOGES**

Depuis de nombreuses années, gel des pensions. Retraites minima sociaux., gel rentes handicaps, revoir tout a la hausse supprimer tous les blocages ,pensions ,retraite,minima sociaux, rentes sur l'handicap, revalorisation du smic très important. Aujourd'hui 6 % augmentation sur beaucoup de produits. Retraités, invalides pensionnés et autres avec un revenu très bas loyers , gaz, assurances, electricité ,habillement ,manger,vivre. Mission impossible et nous trouvons des gens malheureux difficultés pour se soigner. Perte et plus d'honneur. Honte a une politique de riches ,de banquiers,de gens nuls dont personnes ne connait . Tous les gouvernements ont faits des fautes .quant a celui-ci , il est le pire de tous .président trop jeune.

---

#### **67. Patrick B. - 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS**

Indexation des rentes,pensions de retraite et minima sociaux sur l'inflation

---

#### **68. Daniel F. - 01150 LAGNIEU**

Bonsoir ' Etant Entrepreneur de travaux Forestiers à mon propre compte , en 2010 j'ai eu un accident du travail et la Msa m'à accordé 25 % d'IPP ce qui me fait toucher aucune pension car il faut 30 % d'IPP accordé par la Msa en temps que Professionnel pour percevoir une rente mensuel de 240 Euros environ ' Hors pour un salarié , il percevra une rente d'IPP à partir de 5 à 8 % et le montant de sa rente sera bien supérieur à celle que les Professionnels ont droits ! Je demande donc que pour les Professionnels ils leurs soit alloués un taux d'IPP à partir de 10% et de pouvoir percevoir une rente correct concernant ce taux ' Dans ces métiers difficile et très dangereux la Msa pourrait accepter ce qui donnerait de la reconnaissance déjà à ces travailleurs Professionnels ' Merci '

---

#### **69. Luc B. - 18150 LA GUERCHE SUR L AUBOIS**

Revalorisation des rentes AT-MP revalorisation des retraites réduction du plafond des ressources pour la prise en compte de la CSG pour les couples

---

#### **70. Annie E. - 85110 CHANTONNAY**

Après avoir travaillé 40 ans et dont 16 ans travailleuse handicapé je vais prendre ma retraite et je vais toucher 900 euros par mois croyez vous que c'est normale tout ça parce que mon travail est sous estimé (travail à domicile toilettes , ménage, repas ....) donc payé au ras des pâquerettes donc la rente suis .Je pense que c'est un travail que très peu de personnes aimeraient faire en étant sous payé et avec des horaires pas facile ( de bonne heure le matin pour les lever et tard le soir pour les coucher et en m'ayant pas l'amplitude respectée .Donc je pense que l'on mérite autant qu'une personne dans un bureau d'avoir une retraite convenable

### **71. Jean-Pierre L. G. - 56500 REGUINY**

J'ai été licencié en maladie pro pour t m s en 2016 mis en invalidité cat 2 avec 50 pour cent de mon salaire je gagne 1070 € et paye 460 € de loyer et je suis seul aucune aide à la caf dépasse les plafonds étant bas je demande une demi part supplémentaire déjà carte d'invalidité à plus de 80 pour cent pour avantage fiscal étant donné que notre santé est en l'air dans le travail

---

### **72. Evelyne J. - 88600 BRUYERES**

Accident du Travail en 1982 Après m'être reclassé, j'ai dû arrêter de travailler en 1999. depuis je vis avec ma rente AT presque plus de revalorisation depuis des années, en plus les différents gouvernements ont changé les dates de valorisation à plusieurs dates, ce qui fait gagner encore de l'argent à l'état. Pourquoi déduit-on le montant de la rente pour les prestations sociales? les rentes AT et MP sont considérées comme des réparations et non des revenus, j'espère que les hauts dirigeants ne l'oublieront pas. Par contre , il faut supprimer tous ces hauts fonctionnaires qui coûtent des millions voire des milliards . Ils ont été nommés par copinage, ils vont être payés toute leur vie aux frais des contribuables. Que fait-on pour la réinsertion sociale et professionnelle le gouvernement HOLLANDE a pris l'argent destiné à la formation professionnelle pour payer les dépenses de l'armée on ne le fait pas paraître dans la presse. La branche AT-MP est dans sa 5ème année d'excédent financier. La loi de finance de la S.S prévoyait de verser 1 milliard à l'assurance maladie en 2019, l'excédent annuel était de 1,13 milliard d'euros. les victimes d'AT et MP doivent payer alors qu'ils n'ont rien demandé... Il faut absolument augmenter ces RENTES!!!!!! Merci de m'avoir lu!

---

### **73. Denis S. - 88500 ESTRENNES**

Je suis adulte handicapé depuis mon opération qui a mal tourné suite à celle-ci et je n'ai pas eu de document médical suite à cela et même le samu à l'époque et beaucoup plus tard et surtout de me remettre de celle-ci je n'ai eu aucun document concernant cette intervention il ont tout simplement refusé le courrier que je leur avais tout simplement recommandé car soi-disant que l'adresse du moment était erronée alors ma question aujourd'hui est comment cette rente a été calculée et comment est-elle revalorisée maintenant bien sûr j'ai beaucoup de sujet ou j'aurai des questions à débattre merci encore salutations

---

### **74. Camille D. - 11510 FITOU**

Je cotise à la FNATH depuis plus de 10 ans ( reconnaissance de TH) Maintenant retraitée, je suis en dessous de 1000 €. (960€) Je souhaiterais une revalorisation des pensions de retraite inférieures à 1200€. Merci à vous

---

### **75. Martine R. - 91550 PARAY VIEILLE POSTE**

Je perçois une rente AT depuis 1976. Depuis plusieurs années mon traitement journalier n'est plus pris en charge (Notropyl) par la CPAM. 1°) Pour toutes les personnes qui doivent suivre un TT journalier, qui n'est plus pris en charge par la CPAM, ainsi que des prothèses auriculaires pour se protéger des bruits forts et de l'eau en piscine, et autres .... - a) Dans le cadre d'un AT/MP, celui-ci devrait être toujours pris en charge par la CPAM - b) Ou revaloriser la rente par rapport aux frais engagés non pris en charge 2°) Les rentes AT/PM devraient être revalorisées annuellement, sur le coût réel de la vie. Aurons-nous un retour sur ce grand débat ? Cordialement,

### **76. Jean-Luc B. - 11560 SAINT PIERRE LA MER**

Bonjour , je suis à la retraite depuis janvier 2019 , je ne perçois même pas mille euros par mois , en comptant les divers dépenses obligatoires , assurances habitation , santé , électricité , eau , nourriture , essence ..... etc je ne peux même pas aller chez le dentiste car , il n'accepte pas d'encaisser mon chèque une fois que j'ai obtenu le remboursement ; depuis cette année, j'ai eu droit à une aide spéciale pour la nourriture au resto du coeur , ils ont fait une exception car , même pour eux je gagne trop !! Alors comment faire ????? Je parle au nom de toutes les personnes qui sont à la retraite et qui ne arrivent pas à arriver jusqu'à la fin du mois alors je demande à ce que les retraites soient indexées sur le coût de la vie , baissées au maximum la TVA sur la nourriture & les produits que nous nous servons au quotidien qui est primordial & vital dans l'espoir que nos revendications soient écoutées..

---

### **77. Ingrid G. - 35220 CHATEAUBOURG**

Pension d'invalidité, pour le calcul du salaire de référence prendre les derniers salaires avant arrêts soit l'année en cours et non les 10 meilleures années ... car pénalisé si évolution de carrière. Que la pension d'invalidité compte bien pour la retraite comme un salaire ce que veut supprimer Macron. Une obligation à l'employeur d'aménager le poste de travail avec pénalité si celui-ci ne le fait pas sans passer par un avocat, obligation de former le salarié pour un poste si une place se libère . Indemnités doublées si licenciement et délai triplé, avec proposition de formation pour se reconvertir par la suite sur un autre métier . Obligation et plus de pénalité mais obliger les entreprises de prendre des handicapés

---

### **78. Colette S. M. - 64360 MONEIN**

Bonsoir je suis en invalidité depuis le 01/04/2005. Depuis 2013 ma prévoyance ne me revalorise plus ma pension. Cordialement

---

### **79. Mirella G. - 39100 DOLE**

Bonjour, J ai 58 ans en invalidité 2ème catégorie depuis le 01.07.2016. Suite à cela licencié pour inaptitude. Je perçois environ 830 euros par la sécurité sociale. Ors lorsque je partirais à la retraite j aurais environ 650 par la secu. je travaille depuis l'âge de 18 ans. Pourquoi ne pas percevoir le même montant? Je suis privée de travail de part ma santé pourquoi cette double sanction? (je préférerais travailler). Merci de défendre nos revendications au quotidien. (Je suis divorcée et ai élevé seule mes 2 enfants)

---

### **80. Annick C. - 88110 RAON L'ETAPE**

Bonjour, Je suis actuellement bénéficiaire de l'AAH et je perçois également une rente trimestrielle pour Maladie Professionnelle. Chaque mois mon allocation adulte handicapée est diminuée d'un tiers de ma rente. Ceci est particulièrement injuste car la plupart du temps la rente, qui représente une réparation, n'a rien à voir avec la pathologie pour laquelle nous sommes handicapés ! En tant que personne handicapée, doit-on obligatoirement vivre sous le seuil de pauvreté ? Je pense que ce problème est à mettre à l'ordre du jour de ce grand débat ! Bien cordialement,

---

### **81. Alain G.- 39210 VOITEUR**

Réévaluation des rentes et pensions en tenant compte du coût de la vie

---

---

**82. Agnes D. - 57140 WOIPPY**

Bonjour, Mon mari et moi-même, nous sommes d'accord avec vous pour revendiquer sur les retraite et la rente accident de mon mari. Je demande l'AAH, on me refuse en plus, c'est de naissance et l'augmentation de l'ASS pour moi.

---

**83. Christian G. - 54730 GORCY**

Revalorisation des rentes, pension en fonction de l'indice des prix.

---

**84. Robert R. - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT**

Il est indispensable d'indexer les rentes, les pensions, sur l'inflation, sinon cela se traduit par une baisse du pouvoir d'achat. Pour les bénéficiaires c'est la double peine (handicap + baisse du pouvoir d'achat).

---

**85. Thierry D. - 35210 CHATILLON EN VENDELAIS**

Vivre avec un handicap et travailler toute sa vie pour faire vivre une famille et payer des impôts sont normal et une revalorisation des pensions de retraites est indispensable pour pouvoir faire face à toutes les dépenses supplémentaires pour se maintenir en bonnes santés, car travailler et faire un travail pénible et se retrouver avec une maladie professionnelle double les difficultés pour se maintenir en activité. Subir les problèmes de santé tout en travaillant est un problème qui est peu reconnue, cela conduit très souvent à un licenciement sans reconnaissances et un reclassement professionnel coûte trop cher pour peut de bon résultat à long terme.

---

**86. Luc J. - 49120 CHEMILLÉ**

Tout est dit dans le titre

---

**87. Jean A. - 85100 LES SABLES D'OLONNE**

Il est important de revaloriser les rentes dans ce contexte où tout augmente. (nouriture, edf, gaz, carburant....)

---

**88. Marie-Thérèse B - 28130 MAINTENON**

La pension de mon mari a baissé d'environ 10 % depuis son départ en retraite dont environ 4 % en 2018 (1.7 % de CSG sur le brut = 1.85 % sur le net (donc le payé) et 2.3 % d'inflation sur un an fin octobre (avant la magouille qui a fait que 2018 se termine à 1.6 %). Ces 10 % représentent donc 1.2 mois de retraite en moins. Et ce n'est qu'un début car il n'est prévu que 0.3 % en janvier 2019 ainsi que pour les prochaines années - 1 % par rapport à l'inflation prévue et aucun rattrapage si l'inflation dérape. L'après Hollande n'est donc pas meilleur. Que veulent ils? Que nous votions RN dans l'avenir?

---

**89. Éric N. - 69100 VILLEURBANNE**

bonjour, je souhaiterais que le gouvernement prenne comme mesure rapide et concrète d'indexer les Rentes AT/MP sur le taux d'inflation 2019 en premier lieu car le nerf de la guerre, c'est l'argent. Il faut les remuer, scander, manifester, gueuler, revendiquer mais pacifiquement afin d'obtenir des avancées significatives comme le font les gilets jaunes respectueux. Et aussi faire respecter les mesures d'accessibilité aux personnes invalides, en fauteuils et autres des lieux publics et des commerces. Mettre des taxes et des amendes aux communes et commerçants qui ne se mettent pas en conformité avec la loi déjà votée.

---

Accorder un budget plus important aux invalides et à la formation, au logement, à la santé, à la recherche médicale pour que les personnes puissent mieux s'insérer dans la société. En appeler aux journalistes, aux médias, aux hommes de pouvoir, des décideurs, des chefs d'entreprise de grandes sociétés, de PME, des Artisans pour qu'ils nous soutiennent et nous donnent de la visibilité dans la presse écrite, télévisée, les réseaux sociaux. Et que nous nous soulevions comme un seul homme vers la félicité et le mieux être.

---

#### **90. Francette T. - 72700 ALLONNES**

Donner AAH sans compter revenu du conjoint et augmenter

---

#### **91. Patricia N. - 66420 LE BARCARES**

Rien n'est fait pour les personnes handicapées et ils prennent en plus sur les pensions d'invalidités le rsa et l'ass refusée car le conjoint est pris en compte

---

#### **92. Lionel R. - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

Supprimer la CSG sur les pensions d'invalidités revoir les aides aux transports de moins en moins remboursé revaloriser les pensions trop d'attente pour se faire soigner

---

#### **93. Jean B. - 34500 BÉZIERS**

Pensions de retraite toujours en baisse, non revalorisée sur l'inflation et augmentation des charges CSG et autres

---

#### **94. Alain C. - 30000 NIMES**

Réévaluation rente AT

---

#### **95. Gilbert D. - 29300 RÉDÉNÉ**

Revalorisation des rentes ipp licencié pour inaptitude de mon entreprise je me retrouve au chômage à 58 ans 37 ans a travaillé a la chaîne dans une usine agro alimentaire et viré avec 8% IPP pour un coude qui ne fonctionne plus Suppression de la csg pour les pensions de retraite inférieure à 2000€ Réindexation des pensions sur l'inflation Augmentation des petites retraite

---

#### **96. Marc F - 17250 TRIZAY**

La revalorisation des rentes ,pension et minima sociaux doivent être revu a la hausse ,il n'est pas acceptable que des personnes en situation de handicap se retrouve a être en limite de pauvreté voir même de pauvreté, d'autant plus que pour beaucoup d'entre elles travail ou ont travaillé et donc largement cotisé au régime social . Pour exemple dernièrement le gouvernement a voté en une loi effective au 01 janvier 2019 interdisant le cumul de AAH avec l'ASS cette loi en dis long sur la considération qui est porter au personnes en situation de handicap, elle est purement immoral ,faisant de ces dernière de pure paria de la société, si société il y a encore. Une personne en situation de handicap a souvent besoin de faire faire certaines taches et ou travaux à d'autres personnes, ne pouvant les faire elle même et dois payer pour cela, donc la vie lui coute plus chère qu'a une personne sans souci de santé . Se n'est certainement pas un problème d'argent car il y en a , nous le savons tous ,c'est juste une spoliation méprisante de droit et reconnaissance de l'individu. Cordialement.

---

---

**97. Pascal C. - 41110 ST AIGNAN**

Pourquoi les pension de 2eme et 3eme categorie sont t'elles retenus pour les prestation sociale ainsi que les rente secu alors que parfois elle sont redicullement basse et neutralise les droit sociaux alors que les rente mp acct sont exonere d'impot...la caf ce regale et polemploi aussi

---

**98. Marie D. N.- 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON**

Catégorie 2 au 01/01/02019, 50% de mon salaire, soit 1159 euros moins la csg,etc...va rester quoi? PAS DE CSG SUR LES INVALIDITES

---

**99. Paul M. - 35660 BRAIN SUR VILAINE**

Il semble, que la revalorisation des rentes, ne soit pas effectives ou si peu, depuis leur origine. Cependant, régulièrement, l'ensemble des besoins qui sont nécessaire à la vie est augmenté. A quand, un véritable équilibre coût de la vie revenu rentes et autres ?

---

**100. Isabelle L.- 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE**

Si je pouvais tracailler mon salaire aiderait ma famille ...mais handécaper à 80 % je ne suis plus du tout en mesure et suis don dépendante des lois qui offrent dans une limite yresvstricte une aide très basse quand son conjoint gagne un peu moins de 2000 euros.....est ce à dire que le handicap est une double peine.??? Comment accepter que des personnes comme moi vivent dans la plus grande difficulté matérielle parce-que punie par la loi et là vie de pouvoir assumer et aider son foyer....messieurs et mesdamesvdeputesvet sénateurs ne supporterait identifier pas le il idée de perdre leur salaire....qu ils réfléchissent, si ç était eux sur le banc de l invalidité!

---

**101. Jean-Michel H. - 45190 BEAUGENCY**

revalorisation des rente et pension et minima sociaux de 2%

---

**102. Véronique B. - 35150 CORPS NUDES**

Pensions base

---

**103. Thierry S. - 79000 NIORT**

Bonjour Plus de csg, remettre l'isf aux personnes qui ont un gros salaire Avoir un salaire qui peut nous faire vivre décemment sans faire attention des le 15 du mois Faire un référendum pour parler des choses qui touche le peuple comme en irl ande moins de députée et sénateurs avec leurs salaires indécents même à la retraite ils gagnent autant c'est scandaleux Soutenir et respecter les Gilets Jaunes

---

**104. Jean-Louis M. - 59700 MARCQ -EN-BAROEUL**

Je perçois une pension retraite de 870 Euros mensuel. Pour ma consommation EDF, la tarification sociale m'avait été attribué. Elle été remplacée par un chèque énergie auquel je n'ais pas droit (!!!)..

---

**105. Gilbert V. - 74270 DESINGY**

Les rentes AT/MP devrait etre indexes sur l'inflation

---

---

**106. Jean-Louis B. - 20200 BASTIA**

Je souhaiterais que les rentes soient revalorisées d'un montant égal à l'inflation annuelle comme elles l'étaient auparavant

---

**107. Jean-Luc B. - 90170 ETUEFFONT**

Revalorisation des retraites Retour à la proportionnelle

---

**108. Omar Z. - 35010 KHEMIS EL KHECHNA**

Victime d un accident de travail en 1974 consolider en 1976 qui m a etait racheter en 1980 parce qu' elle ne dépasser pas les 10% je vous informe qu' elle n'a jamais été réviser rapport du médecin du service medical en date du 10 juin 1976 (taux révisable al) et malgré que j ai fait plusieurs demandes alors que je n ai jamais arrêter de me soigner depuis mon accident travail a ce jour massages natation medecins specialiste radios irms emg ainsi que des dépenses pour mes déplacements malgré que mes revenus (retraite ) et dérisoire (226 euros mensuel) avec une famille a charge qui j espère vous avoir convaincu afin que vous puissiez m aider auprer de qui de droit je vous remercie d avance.

---

**109. Lucien B. - 23400 ST JUNIEN LA BREGÈRE**

j'ai des problèmes suite a mon accident de travail malgré a 76 ans (snCF) rente a revoir pension retraite etc etc

---

**110. Jacques D. - 39100 DOLE**

Je pense qu'il serait tout à fait normal que les rentes AT/MP soient systématiquement indexées sur l'inflation. Tous les ans nous perdons du pouvoir d'achat.

---

**111. Jerome L. - 50610 SAINT MICHEL DES LOUPS DE JULOUVILLE**

Bonjour si les rentes pouvaient être à la valeur de l'accident et payé les rentes aux mois et non aux trimestres cordialement

---

**112. Patrick M. - 06210 MANDELIEU**

Indexation des rentes sur l'inflation

---

**113. Nadine M. - 31500 TOULOUSE**

Bonjour, il serait souhaitable que le régime agricole soit aligné sur le régime général pour le calcul du montant de l'indemnisation d'un accident du travail (pas de prise en compte de l'incidence financière) et indexation des rentes sur l'inflation

---

**114. Marielle C. - 34660 CURNONTERRAL**

Bonjour, j'ai comme tout le monde des revendications à faire . Tout d'abord, j'ai eu la surprise de découvrir une ponction de la CSG sur ma pension d'invalidité alors que cela n'était pas le cas jusqu'à présent. Ma pension d'invalidité catégorie 2 de 503,93 se retrouve à 458.07. C'est honteux, comme si nous avions le choix d'être en invalidité... et en regardant sur le net je ne suis pas la seule dans ce cas.... Je reçois aussi l'AAH et là encore le montant diminue de 198,57 le montant de janvier est de 158,57. j'ai immédiatement contacté la CAF, il ne prend pas en compte la charge de la famille malgré qu'ils apparaissent sur notre avis d'imposition (4 parts 3 enfants, dont 2 majeurs qui effectuent des études supérieures). Voilà en un mois une perte de 85 euros.... A qui va l'augmentation de l'AAH promis par le

---

gouvernement. J'ai de la chance d'avoir un conjoint qui malgré la maladie est resté près de moi et me permet de vivre Avec ses 1700 euros de salaire et mes 726 euro (invalidité ,'ahh et rente accident du travail (110 euro)) soit 2 426 euros nous vivons à 5 personnes. nous ne nous plaignons pas , mais que l'on nous fasse pas croire que ce gouvernement prends en compte les handicapés de la vie.... Je suis donc dépendante de mon conjoint en plus de ma maladie. D'autre part, pourquoi nous n'avons pas droit à la prime de noel.... Etant malade, je suis aussi outrée par le prélevement qui est fait sur les déplacements en taxi (1 euro aller et 1 euro retour) et les 0.50 pris sur chaque examen sanguin comme si c'était un luxe ..... je peux aussi rajouter le cadeau de début d'année sur le reste à charge. Il y a encore beaucoup de choses à dire . En conclusion ,les personnes qui sont ou qui se retrouvent en situation de handicap ne peuvent qu'être dépendant de leur famille pour survivre et certains n'ont pas cette chance. En 2019, les accidentés de la vie sont en situation de précarité et vivent en dessous du seuil de pauvreté. Peut être que le gouvernement pensent que nous n'avons besoin de rien, juste la maladie...

---

#### **115. Viannette H. - 56290 PORT LOUIS**

Je pense qu'il est urgent de revaloriser les pensions des personnes souffrant d'un handicapé lié une maladie professionnelle,accident du travail, accident de la Vie,,cancer etc.De plus,très souvent ces personnes qui souffrent doivent régler le reste à charge pour des aménagements de leur habitation,de matériel médical , médicaments,produit de soins indispensables matériel médical .

---

#### **116. Yves D.- 59144 GOMMEGNIES**

Le gouvernement a choisi de ne revaloriser les rentes AT MP qu'à hauteur de 0.3 %, ce qui revient à dire qu'il a choisi de les baisser de 1.6 % compte tenu de l'inflation. C'est un recul social de plus de 60 ans, la revalorisation est acquise depuis 1954. Cela est d'autant plus injuste que la branche AT MP est excédentaire. Je demande au gouvernement d'indexer au minimum les rentes AT MP sur l'inflation

---

#### **117. Nathalie B. - 49700 DOUÉ EN ANJOU**

J ai une pension invalidité mi temps et a quand l augmentation des pensions en même temps et au même taux que le SMIC ;d un coté on gagne peu chez nos employeur et en+ les pensions sont minime heureusement je suis pas seul dans mon foyer car j aurai loin d un SMIC pour vivre et payer les factures.(la précarité existe chez les travailleurs handicapés)

---

#### **118. Didier G. - 49400 SAUMUR**

Il faut que la revalorisation des rentes soit indexée sur l'inflation

---

#### **119. Chantal L.- 86240 CROUTELLE**

Merci de nous offrir cet espace de liberté de paroles... Je souhaite attirer l'attention concernant les ressources après 60 ans, d'une personne handicapée percevant l'AAH. La réforme du Minimum vieillesse en ASPA (aide sociale aux personnes âgées), met les personnes handicapées dans une situation financière catastrophique à la l'âge de la retraite. En effet si la personne possède sa maison, elle ne peut prétendre à cette aide pour vivre. De plus, contrairement au minimum vieillesse, l'ASPA doit être remboursée au décès de la personne !

---

#### **120. Karine H. - 85270 ST HILAIRE DE RIEZ**

Message Une revalorisation des pensions conséquentes. On a un handicap on a rien demandé, je suis dans l'incapacité de travailler mais je n'arrive pas à vivre avec ce que je touche de l'aah et ma pension cpam cat2.

---

#### **121. Dominique B. - 01120 THIK**

Les indemnités journalières suite à accident du travail ont été rendues imposables Ensuite les rentes AT ne sont plus indexées sur le coût de la vie A côté de cela on a supprimé l'ISF en nous faisant croire que les investisseurs partiraient à l'étranger, ce qui est faux. Donc maintenant ça suffit, les rentes doivent être revalorisées un point c'est tout.

---

#### **122. Jean B. - 70290 CHAMPAGNEY**

Indexation des retraites sur le coût de la vie gratuité des mutuelles santé pour tous suppression de la TVA sur l'électricité et gaz revaloriser le minimum vieillesse et l'allocation handicap à hauteur de 1200€ donner l'allocation chômage aux étudiants à la fin des études le temps de trouver un emploi gratuité des frais et soins médicaux pour tous remettre ISF pour les trusts et les plus riches supprimer la TVA sur les matières de 1ère nécessité .. lait..pain..eau..ect. revaloriser les diplômes à leur juste valeur ... etc

---

#### **123. René S. - 83230 BORMES LES MIMOSAS**

Bonjour, je suis pensionné de la cpam en 2ème catégorie depuis 1996 et c'est vrai que ma pension est même pas à 800 € par mois ,je ne peux plus travaillé car j'ai une maladie auto immune. Ma pension d'invalidité est revalorisée simplement de quelques euros chaque année, mais quand on me retire la CSG RDS ça me fait un peu plus de 54 € en moins chaque mois sur ma pension , mon épouse qui est aussi en invalidité 2ème cat ,elle perçoit 368 € et on lui retire également un peu plus de 14 € de CSG RDS chaque mois ,je trouve cela scandaleux ,donc mon souhait comme beaucoup d'autres personnes qui je pense, sont dans le même cas ,que nos pensions soient revalorisées car quand elles vont se transformées en pension de retraite ne seront pas plus grosse chaque mois ,merci beaucoup

---

#### **124. Angeline R. - 79800 PAMPROUX**

Je n'ai pas demandé à être malade et en situation de handicap à l'âge de vingt ans. Je n'ai pas eu le choix de procéder à une demande de PI catégorie 1. Malgré tous ces combats, j'ai réussi à me construire professionnellement et je trouve injuste que cette pension ne soit pas revalorisée car je ne pourrais jamais guérir et aujourd'hui je ne peux plus travailler comme je le pouvais.

Obligé de diminuer mon temps de travail et je ne perçoit même pas cette pension établi alors que je rentrais juste dans la vie active. Je ne peux même pas bénéficier de l'AAH car la se sont les revenus du foyer qui compte. Il faudrait vraiment continuer votre combat pour que les montant pris en compte ne soient que ceux du bénéficiaire de l'AAH.

MERCI POUR TOUTES LES ACTIONS MENÉES PAR VOTRE ASSOCIATION

---

#### **125. Christian F.- 57360 AMNÉVILLE LES THERMES**

Accidenté du travail depuis 1972, la revalorisation de ma rente à chuté considérablement, avant on pouvait espérer vivre avec sa rente, maintenant on ne peut plus. Les rentes AT/MP

---

non indexées sur l'inflation mais augmentées de 0,3 %, après l'augmentation de la vie et la diminution de notre pouvoir d'achat, nous arrivons difficilement à joindre les deux bouts, comme on dit" ceux sont les trente derniers jours du mois les plus difficiles." beaucoup de personnes viennent me voir au conseil et défense de Thionville suite à leur départ à la retraite pour un salaire de 460 euros sans complémentaire ayant le nombre de trimestres requis pour le départ, salarié comme peintre en bâtiment ou chauffeur poids lourd pour de 1300 à 1500 euros par mois. Dans l'immédiat, je suis obligé de les diriger vers les restos du cœur. Trop de différence de salaire entre les différentes classes sociales

---

**126. Jean-François L. - 34200 SÈTE**

Je demande une revalorisation des rentes AT/MP et l'indexation sur le coût de la vie

---

**127. Thierry P. - 03300 CUSSET**

Bonjour, comme beaucoup d'adhérents je demande une hausse de la pension d'invalidité, qu'elle soit au moins égale au smic net une fois déduction du RDS ET CSG etc... déduits .

Et qu'à l'avenir les pensions soient indexées sur l'inflation afin que les pensionnés aient de quoi vivre au quotidien sans être toujours à compter pour s'acheter de quoi manger

---

**128. Claudine C. - 62800 LIÉVIN**

Cela fait 5 ans que les retraites ne sont pas augmentées, je ne suis pas contre les augmentations de l'AAH ou du minimum social mais les montants rattrapent les petites retraites alors pour les personnes qui ont travaillé durant toute leur vie, cela est un peu dur à avaler et cela se voit en permanence. ce mois Deci les retraites ont augmenté de 0.3%, cela fait un peu plus d'un euro par mois, ce qui équivaut à un pain coupé. Les mutuelles augmentent et nous ne sommes plus remboursés pour certains médicaments. Le gaz a augmenté de 6% et ensuite ils le baissent de 1%, c'est pour mieux avaler la pilule. Ils ont dit que le carburant allaient baisser, il a baissé et depuis 3 semaines, il augmente a nouveau et personne ne s'en aperçoit. Au final, les personnes qui ont des petites retraites se retrouvent en rouge.

La santé il y a de moins en moins de médecins, ils ne veulent pas prendre de nouveaux patients car ils sont à saturation. Cela je peux comprendre mais même en cas d'urgence, ils ne se dérangent pas et ne donnent pas de rendez-vous de suite, il faut parfois attendre, cela peut aller jusqu'à 1 mois et demi. Alors lorsqu'il s'agit d'un enfant ou d'une personne âgée, il faut se rendre à l'hôpital qui n'est pas toujours à proximité. il faut rouvrir les maternités, les hôpitaux à proximité. les médicaments de plus en plus, certains médicaments sont en rupture de stock médicaments cœur tension, médicaments diabète etc. . comment se fait il qu'il y a des ruptures de stocks comme cela.

---

**129. Anand C. - 92200 NEUILLY SUR SEINE**

En tant que victime de maladie professionnelle. La rente qui m'est versée en tant que victime est très insuffisante et ne couvre 10% de mon salaire fixe, alors que ne suis plus en état de travailler. D'un autre côté, la branche Risque Professionnelle de la CPAM est en excédent de plusieurs centaines de millions tous les ans.

---

**130. Stephane H.- 61000 ALENCON**

Pour la non desindexation des rentes AT MP et pour une revalorisation du calcul des rentes

---

Pour plus de bienveillance de la part des médecins conseil de la CPAM envers les accidentés du travail Pour la reconnaissance du burn out en MP

**131. Marie-Pierre L. - 50200 COUTANCES**

Bonjour atteinte de fibromyalgie suite un burn out travail je demande la reconnaissance de cette maladie ...pension d'invalidité non imposable et aah montant smic..reconnaissance minimum a 80% . Plus d'accessibilité pour les handicapés...

---

**132. Sylvain B. 75000 PARIS**

Ces quelques mots pour savoir si une revalorisation ou une augmentation des rentes accident du travail est prévue pour faire face à l'augmentation du coût de la vie.

---

**133. Patrick V - 07110 VALGORGE**

Accidenté du travail en 1989 opéré d'une arthrodesse et contaminé par le VHC après avoir été transfusé avec du sang contaminé . J'ai le statut de travailleur adulte handicapé depuis ce temps là et contrairement à ce que tout le monde pense à 61 ans et étant travailleur adulte handicapé et après avoir déposé pas moins de 18 CV je suis au RSA avec ma fille manoa 8 ans en résidence alternée et comme rente AT 170 € par trimestre et donc pas le droit à la prime d'activité.

Cordialement Mr Macron.

---

**134. Marcel D. M. - 69800 SAINT PRIEST**

Les valides devraient comprendre que lorsque l'on perçoit l'A.A.H. c'est pour beaucoup l'allocation avec laquelle ils devront survivre toute leur vie et que ceux-ci sont condamnés par la société à voir les autres vivre à cause de leur handicap et beaucoup faute de moyens financiers et techniques.

# ACCESSIBILITÉ

## 1. Jean F. - 91270 VIGNEUX SUR SEINE

L'accessibilités avec la nouvelle loi a fait un recule considérables

---

## 2. Louis V.- 14520 AURE SUR MER

Bonjour, Pour ma femme handicapée. Nous avons signalés depuis longtemps au magasin Leclerc de Bayeux que depuis ses travaux, la caisse N°1 situé près de la sortie ou il y a les emplacements voitures pour Handicapés, à été supprimée ! la caisse N° 2 pourrait la remplacer. Le banc pour se reposer après cette caisse à été supprimée. Les fauteuils installés après les caisses trop profonds, pas possible de se relever. La caisse Handicapés se trouve au centre des caisses, une à l'autre bout! Beaucoup trop de marches pour accéder à la poste de Bayeux. Un siège élévateur serait le bienvenu. Merci.

---

## 3. Francis F.- 10500 LASSICOURT

Tellement déçu du retard de la loi de 2005 sur l'accessibilité et du détricotage de cette loi encore aujourd'hui nous voilà avec un quota de logement accessible dans le neuf ( 20 % ) Que je mets tous mes espoirs dans le recours qui à été fait devant le conseil constitutionnel . On se moque des personnes handicapées !!!!!

---

## 4. Raymond B. - 50110 CHERBOURG EN COTENTIN

La mise en accessibilité des bâtiments publics, qui avec une loi en 1975 et une autre en 2005 qui a mit des contraintes qui aujourd'hui sont pour beaucoup un recul avec les Ad 'AP avec son lot de dérogations. De plus depuis la réforme territoriale et le regroupement des communes et la mise en place de grandes agglomérations, nous constatons encore une fois un recul, puisque aujourd'hui "la propriété de certains bâtiments n'est plus de la même compétence. Quand à l'accessibilité des logements, le recul est encore plus grand, du toute accessible, maintenant c'est (pouvant être accessible ). Il y a aussi, l'accessibilité numérique , ou malgré des normes en vigueur, beaucoup de site sont créés mais non accessible à tous les handicap et ceci malgré les logiciels du marché "ex : impossibilité de lecture de certains textes pour les non-voyants et mal voyants, etc... En résumé, malgré les efforts des bénévoles des associations, ( 3 pas en avant 2 en arrière).

---

## 5. Marie-Noelle L. - 64400 BIDOS

Bonjour , Je souhaiterais que l'accessibilité pour les Handicapés, en France, soient un sujet prioritaire, avec des lois pas que d'incitation, mais des lois pour un vrai changement de comportement. Quelle nation ne peut être solidaire de son plus faible, de ceux qui sont dans la difficulté. Comment se construire en laissant sur le bas coté du trottoir, les personnes privées de marche... De même pour l'emploi, les chefs d'entreprise ont bien-sûr, des priorités d'ordre économique mais si l'état n'est pas exemplaire dans ces recrutements de personnes en mobilité réduite voir handicapés, comment le secteur privé dans une grande majorité pourrait générateur d'emploi adapté! Pourquoi nos voisins sont tellement en avance dans ces domaines, il me semble qu'il faudrait plus de volonté à PARTAGER les RICHESSES, le TRAVAIL etc... Bien à vous

## 6. Hervé V.E. - 59870 WARLAING

Le problème d'application de la loi sur l'accessibilité perdue.

---

De nombreux établissements recevant du public présentent toujours des problèmes d'accessibilité, soit pour y entrer, soit encore pour accéder aux toilettes à l'intérieur (exemple restaurant à Lille : toilettes au 3<sup>ème</sup> étage sans ascenseur par un escalier raide et étroit). Les services publics ne sont pas accessibles non plus ( plusieurs marches pour entrer dans le bureau de poste, accès aux différentes voies des gares par des passages sous-terrains uniquement accessibles par des escaliers, médecine du travail au 1er étage sans ascenseur etc) Parkings handicapés proches d'une entrée de magasin mais caddies situés à l'opposé. Parkings handicapés souvent occupés par des véhicules sans badge, ou avec badge mais dont les occupants n'ont aucune difficulté de déplacement pédestre. Ayant interrogé un policier en uniforme à l'entrée d'un supermarché, celui-ci m'a affirmé n'avoir pas le droit de verbaliser les contrevenants parce qu'il s'agit d'un parking privé.

---

### **7. Fabienne L. - 41100 VENDÔME**

Obligation de se mettre aux normes sous peine de sanction pénale en comparution immédiate

### **8. Georges L. N. - 37600 LOCHES**

Trop d'ERP sont dits accessibles alors que les personnes à mobilité réduite et les handicapés ne peuvent bénéficier de cette accessibilité, notamment dans les locaux des collectivités utilisés par les associations. Les élus oublient facilement leurs devoirs. La dernière assemblée générale que j'ai tenu pour une association (non liée à al FNATH) s'est tenu à l'étage sans cheminement accessible, pour les fauteuil roulants et les mal marchants (pas de mains courantes de chaque côté des escaliers ni de marches aux normes handicapées. Il faut instituer une réglementation contraignantes faciles d'accès aux personnes lésées.

---

### **9. Philippe M. - 94230 CACHAN**

Bonjour, les personnes à mobilité réduite titulaires de la carte européenne de stationnement sont dispensées du paiement du stationnement (loi du 18 mars 2015 ). Dans la pratique, on doit s'inscrire à la mairie avant de stationner dans certaines communes sinon on a droit à une contravention (FPS). Quand on écrit pour être dispensé du paiement de la contravention, on n'a pas de réponse de la mairie et quand on écrit au tribunal celui-ci demande la réponse de la mairie qu'on n'a pas. Peut-on arrêter de pourrir la vie des handicapés avec des démarches inutiles? Voir <http://www.yanous.com/news/focus/focus180202.html> Cordialement.

---

### **10. Marie D. N.- 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON**

Priorite absolue d'un handicapé dans chaque entreprises privees et publiques obligatoire acces (rampes) de partout en france pour tous commerces, trottoirs,immeubles,etc... Obligation d'apprendre le langage des signes a tous les eleves de france et creer des associations qui en donnerait des cours a titre gracieux pour que les adultes qui le veulent puissent l'apprendre

## **11. Norbert C.- 39380 MONT SOUS VAUDREY**

Bonjour

Dans ma commune le Maire fait plein de travaux sans respecter les lois de l'accessibilités. étant de président d'un section FNATH et représentant d'association d'handicapées de la sous commission d'accessibilité des ERP de l'arrondissement de Dole, j'ai déjà plein de courrier en préfecture ,sous/préfecture, DDT. Mais tout le monde ferme les yeux. Mais jeudi un enfant handicapé est tombé sur la place PMR qui n'est pas aux normes . C'est une honte

---

## **12. Élodie G. - 76740 FONTAINE LE DUN**

Bonjour, Je me permets de vous solliciter suite à des difficultés rencontrées. Suite à la convocation que j'ai eu le mardi 08 janvier 2019, auprès des services de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'entretien avec le médecin et l'assistante sociale, m' fais prendre conscience de la nécessité d'anticiper l'avenir en prenant en compte ma situation. Comme exposé lors de cet entretien, les difficultés sont grandissantes et nous sommes propriétaires d'une maison qui n'est absolument pas adaptée et "nonDeadaptable". Nous avons donc entrepris des recherches dans la perspective de vendre notre maison et faire construire une maison adaptée en parallèle. Mais voilà malgré un prêt immobilier déjà contracté et une revente de notre bien, nous nous retrouvons dans une grande difficulté pour trouver une solution de financement car les organismes bancaires ne prennent pas en compte les situations d'invalidité ( les ressources pension d'invalidité, complémentaire et Allocation Adultes Handicapées ne sont pas reconnues). Nous nous permettons de nous tourner vers vous afin de savoir si il existe des solutions? EstDece légal de juger notre projet uniquement de par ma situation de handicap? Ce projet est important afin d'anticiper l'évolution de mon handicap de manière la plus sereine possible. En vous remerciant pour votre aide. Cordialement.

---

## **13. Paolo M. - 31600 LAMASQUERE**

Sur l'égalité des droits

Pourquoi les personnes en situation de handicap et bénéficiant d'une allocation adulte handicapé à taux plein ne peuvent avoir accès à des projets de vie comme l'accès à des prêts personnels pour l'immobilier achat véhicule

# RÉINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

## 1. Jean F. - 91270 VIGNEUX SUR SEINE

Nous manquons en France d'une politique de la part des employeurs et de l'état à favoriser la réinsertion des personnes en situation de handicap et d'âge, réinsertions qui passerai par des formations motivent et vers des emplois réelle. Pour tout le monde état et employeurs, une personne handicapé qui est payée à travailler se sentira mieux socialement et aura une meilleur santé par rapport à une personne qui touche un minima social, et qui reste chez elle,

---

## 2. Gilles L. - 60180 NOGENT-SUR-OISE

Un meilleur accompagnement des personnes licenciées pour inaptitude à tous postes de travail. Punir sévèrement les entreprises qui licencient suite à une pathologie lié au poste de travail. Réformer en profondeur les fiches de poste. Arrêter d'être dans l'hypocrisie totale.

---

## 3. Tsevia L.- 95200 SARCELLES

Il est très difficile de retrouver un emploi à l'approche de l'age de la retraite alors qu'il faut cumuler un certain nombre de trimestres et de points. Même en étant reconnu TH et en bénéficiant des emplois francs". Et alors que dans d'autres pays européens n'on plus ces pensées négatives. Et qu'il est urgent que les mentalités changent. Et des personnes étrangères qui n'on Jamais travaillé ici obtiennent le minimum retraite de 860euros. Il y a vraiment trop d'ecarts et d'inegalités.

---

## 4. Marie Annick L. F.- 56390 GRAND-CHAMP

étant reconnue handicapée avec une RQTH mais sans allocation et étant veuve depuis plus de 2 ans, à 56 ans je n'arrive pas à retrouver un travail ( 550 euro POLE EMPLOI) et j'estime que le gouvernement ne met pas assez de moyens et d'obligations pour les entreprises pour une réinsertion professionnelle en raison du nombre important de travailleurs handicapés sans emploi, ne serait-il pas possible d'ouvrir une agence INTERIM ou une autre structure similaire dédiées en priorité aux offres d'emploi pour les travailleurs handicapés , en connaissance des textes et des lois , elles démarcheraient les entreprises afin de leur indiquer quel peux être leur avantage .

---

## 5. Frederic C.- 07270 COLOMBIER LE JEUNE

Le code du travail modifier les employeur ce font un plaisir de licencié les salariés pour inaptitude à leurs ancien poste L obligation de reclassement doit être rétabli

---

## 6. Nadine M. - 31500 TOULOUSE

Un suivi du plan de carrière des travailleurs handicapés devrait être obligatoire afin d'éviter un décrochage professionnel ( mon exemple dernière promotion en 2011 puis plus rien suite à mon AT de 2012)

---

## 7. Maryse Q. - 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY

Très complexe quant-on veut se réinsérer l'administration devient rapidement contre nous j'ai subits un parcours de combattant les cap emploi pas compétent toutes les recherche professionnel j'ai dû le faire moi même c'était long du à ma santé

---

## **8. Marie B.- 64290 LASSEUBE**

Quelle solution pour un travailleur handicapé en fin de droit Are pour trouver un emploi entre 60 ans et la retraite ?

---

## **9. Isabelle T.- 70200 SAINT GERMAIN**

Bonjour, Peut-on vivre avec une pension d'invalidité de 500€ et avoir travaillé toute sa vie ? Je suis reconnue T.H. à 80 % suite à un accident de travail en 02/2018 et je perçois donc cette pension d'invalidité si faible. De plus, j'ai mon conjoint qui est aussi reconnu T.H. et nous avons à charge une fille âgée de 13 ans. Personne ne nous renseigne sur nos droits et vers quels organismes il faut s'adresser. Le système prend en compte les revenus du conjoint lorsqu'on fait 1 demande d'AAH ou toute autre demande qu'on peut prétendre en tant que Travailleur Handicapé. Est-ce vraiment normal ? La revalorisation de la pension d'invalidité est ridicule car cela ne se joue qu'à qq€ et c'est dérisoire ; en plus, la pension est soumise à la CSG et au CRDS. Vous cotisez toute votre vie et alors que vous êtes sans revenus sans avoir demandé d'avoir un accident du travail, vous vous retrouvez avec des séquelles irréversibles, à vie. J'ai perdu avec cet accident 1 bonne partie de ma vie privée et de ma vie professionnelle puisque je ne peux plus travailler. Malgré que nous sommes handicapés moi et mon conjoint, nous sommes obligés de nous battre au quotidien car notre fille n'a que 13 ans et elle a encore besoin de ses parents pour pouvoir se construire un avenir, se bâtir un projet professionnel. Les études coûtent chères si on poursuit un cursus après le Bac donc il faut pouvoir financer. Il faut peut-être étudier les dossiers des personnes handicapées cas par cas et ne pas mettre tout le monde dans le même registre. De cette manière, pour conclure la personne T.H. n'est toujours pas reconnue en tant que personne dans la société, et rien n'est fait pour l'aider dans sa vie quotidienne que ce soit l'accessibilité, le droit aux soins, le droit au travail, le droit au logement, aux transports etc..... Je ne demande que de VIVRE décemment, offrir à ma fille un avenir meilleur et non un quotidien difficile, une vie sans lendemain.

---

## **10. Véronique P.- 66570 SAINT NAZAIRE**

Bonjour, Serait-il possible de créer des contrats spéciaux personnes handicapées avec moins d'heures (10h, 15h/semaine...) pour pouvoir travailler tout de même et contribuer (cotiser) civiquement comme un citoyen lambda s'il vous plaît ? Je m'explique un contrat de 10 heures, par semaine par exemple (à la Mairie du village ou dans le privé) permettrait à une personne handicapée sans mobilité de retrouver confiance en elle professionnellement, ou de recréer du lien social et un réseau de travail en tenant compte de la santé (je pense aux "grands" handicapés et aux maladies évolutives). Ainsi, elle se "sent" comme tout citoyen participant à la vie de son pays en œuvrant à petite échelle. Elle cotise, paye ses charges, fait un petit travail qui permet de soulager une structure qui n'a pas les moyens d'un temps partiel à 60% par exemple. L'idéal serait de pouvoir additionner ce petit salaire à son budget déjà en place, si elle en dispose. La raison pour laquelle je soumets cette proposition est que dans les villages, on rencontre parfois une personne en fauteuil désœuvrée ou une personne handicapée avec le minimum vieillesse qui ne peut participer à la vie du village en tant que citoyen "actif" (parler comme tout un chacun de sa vie sociale, du vote...). L'objectif étant qu'ainsi elle ne se sente pas exclue du système, comme un "parasite" (oui, je l'ai entendu) et ne plus entendre "oui mais toi tu ne peux pas comprendre, tu es à part". Agir, redevenir actif, partager les charges, c'est super ! Merci pour votre écoute et surtout merci à la FNATH mon association qui est incroyablement active dans mon département ! Merci merci merci

## **11. Christelle G. - 17870 BREUIL MAGNE**

En 2007, reconnue d'une maladie Professionnelle, et ma maladie s'aggravant j'ai dû subir plusieurs interventions chirurgicales. En 2014, je suis reconnue inapte à mon poste de travail. Suite à une Expertise Médicale je ne peux bénéficier d'un aménagement de poste, mais d'un reclassement professionnel. Je fais la formation Professionnelle que mon Employeur me Propose. Mais durant cette formation un litige se manifeste. Je devais être encadrer durant la formation, mais j' avais plutôt un rôle de remplaçante et du statut de soignante, il a fallu que je me débrouille au statut administratif sans aucunes connaissances. J'obtiens une partie de ma formation par moi même. Mon employeur dit que je n'ai obtenue mon diplôme, ce qui n'est pas le cas vu que j'ai obtenu une partie. J e demande de repasser le module non obtenu pour valider mon diplôme. Mon employeur refuse. Il me positionne sur un poste sans aucune formation et je dois être opérationnelle sous une semaine. De ce fait, on me met en congé de maladie d'office su un RTT pour me le dire. Le temps de mon congé de maladie d'office mon employeur demande en 2016 UNE INAPTITUDE A TOUS LES SERVICES ET A TOUTES LES FONCTIONS. Le résultat de la Commission de réforme dit que qu'il n'y a pas d'inaptitude à toutes les fonctions et à tous les services et que je n'aurai pas dû être mise en congés de maladie d'office et qu'il fallait que je reprenne mes fonctions. Mon employeur me positionne sur un service où j'ai été très mal apprécier. La Responsable du service ne comprend pas pourquoi on me positionne dans son service avec mon problème de santé. Vu que je possède un clavier spécifique pour travailler et ne pouvant être polyvalente dû à mon aménagement de mon poste, je gêne, donc le service à tout fais pour me positionner une seconde fois en inaptitude à toutes les fonctions et à tous les services. ( Mon employeur n'a pas tenue compte avec la cadre de service ma reconnaissance de travailleurs handicapés vu que je devais faire des dossiers d'admissions des patients comme tous le monde, c'est à dire entre 4 et 7 minutes ( j'étais évaluée et chronométrées tous les 15 jours) et soit disant que j'avais un Accueil Standardisé. C'est quoi un Accueil Standardisé ? cela ne veut rien dire ! De plus, si je voulais m'absenter pour aller au " toilette" il fallait demander à une collègue de me remplacer ! Incroyable !! Soit disant aussi que mon clavier tactile faisait "sauter " les ordinateurs ?? ) Par conséquent, en Mars 2017, ma cadre et mon employeur décident de me positionner en recherche d'emploi en étant en mi-temps thérapeutique dans l'attente que mon dossier passe en commission de reforme pour retraite anticipée pour invalidité. Si cela n'est pas accepter mon employeur désire me licencier pour inaptitude professionnelle. Je trouve cela inadmissible surtout qu'à la suite d'une expertise le médecin ne voit aucune objection pour une activité professionnelle avec un poste aménagé, et la médecine du travail m'avais dit que j'étais apte à mon poste de travail par conséquent il y a t il pas une sorte d'exclusion ? Et si je suis considéré dans la fonction Publique inapte et en retraite anticipée à 49 ANS avec 2 enfants à charges quel va être notre devenir vu ce qui se passe actuellement au niveau politique. N'est ce pas honteux !! surtout que l'on ne revalorise pas les pensions d'invalidités et le gouvernement actuellement n'en prend pas en considération ! que vont devenir tous les pensionnés, les ACCIDENTES DU TRAVAIL !!

---

## **12. Patrick C. - 29200 BREST**

suite à un A/T, avec les 2 pieds très endommagés je touche avec 25% de handicap 580 euros par trimestre soit 193 euros par mois, j'ai 60 ans et ne peu plus trouver d'emploi.

---

## **13. Fabienne L. - 41100 VENDÔME**

Suivi mensuel pat pole emploi ou un autre organisme privé

---

#### **14. Maryse Q.- 91280 SAINT PIERRE DU PERRY**

Sachant que les frais pour payer son appartement et se nourrir quant-on handicapé et les soins au quotidien et que tous cela est indexé par les impôts impossible de sortir des minima sociaux pole-emploi me dis q'il y à pas assez d'emploi pour tout le monde que faire

---

#### **15. Jean-Paul B. - 43700 LE MONTEIL**

Message Comment peut-on retrouver du travail quand on a des problèmes de santé qui peut on intéresser quelles entreprises dans les territoires ruraux ont envie de s occuper de personnes comme nous alors Qu aujourd'hui il y a beaucoup de personnes valides et en bonne santé qui n ont pas de travail que font concrètement les pouvoirs publics pour nous venir en aide ??

---

#### **16. Katia B. - 17130 ROUFFIGNAC**

je vais faire une formation pour mon handicap je voudrai savoir si après cette formation je pourrai avoir un travail car j'ai 42 ans

---

#### **17. Isabelle B. - 72100 LE MANS**

Bonsoir, J'ai des problèmes de santé liés aux mauvaises conditions de travail dont j'ai été victime (surplus d'heures non rémunérées, harcèlement sexuel et moral,...) Aujourd'hui, je suis dans l'incapacité de travailler ayant des troubles psychiques importants Néanmoins, j'aimerais qu'il soit mis en place par le gouvernement un accompagnement afin que les personnes puissent reprendre confiance en elles, retrouver une dignité ( gratuité sur des consultations auprès de psychologues, accompagnement vers des bilans de compétences et formations adaptées à chacun,...) J'ai été victime d'un employeur qui a laissé faire mais, qui, après mon licenciement n'a mis aucune mesure pour m'accompagner vers un reclassement professionnel J'aimerais que l'employeur quand il est responsable d'une telle situation , qu'on lui soit impose de prendre ses responsabilités et par conséquent accompagner ses collaborateurs qu'il a poussé dehors avec des répercussions graves sur leur état de santé Autres choses qui rentre en compte dans la vie de tous les jours, la perte d'avantages financiers exemple interressement et participation En effet, l'employeur est responsable de mes problèmes de santé mais j'ai une vie financière plus restreinte - pourquoi ne pas les obliger à verser un pourcentage ? Je n'ai en aucun cas demandé à être dans une telle situation De plus, si nous percevons une prévoyance, et qu'ona la chance de retrouver un travail à temps partiel, celle-ci nous est retirée Donc quelle solution mise en place pour se réinsérer sans perdre du pouvoir d'achat ? Merci à vous Cordialement

---

#### **18. Stephan E. - 39570 MONTMOROT**

Créer un contrat d'activité de quelques heures par semaine pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé ou de la pension d'invalidité afin d'en faire un revenu de complément afin d'augmenter ceux-ci

---

#### **19. Vincent T. - 17200 ROYAN**

J'ai travaillé pendant 31 ans comme infirmier libéral. Suite à un problème de santé (syndrome rotulien) qui a été très douloureux pendant plusieurs années, qui l'est encore par moments mais surtout qui a engendré une impotence fonctionnelle, je suis encore en arrêt de travail indemnisé par ma caisse obligatoire mais plus par ma caisse complémentaire qui ne me trouve pas assez handicapé. (15 % avec un barème croisé alors qu'elle me reconnaît à 100 % de capacité de mon activité professionnelle). Je n'ai bénéficié d'aucune proposition de

---

réinsertion professionnelle. C'est moi, et moi seul qui me suis payé des formations afin de pouvoir reprendre une activité professionnelle à 60 ans... Comment fait-on quand on passe bah revenu brut de 7000 € mensuels auquel il faut enlever à peu près 80 % de charges a revenu brut de 1200 € sur lequel il faut continuer de payer les charges et les formations...

---

## **20. Loic B. - 85250 SAINT ANDRÉ GOULE D'OIE**

Je trouve complètement aberrant que tous les services en charge des invalidités et handicap ne prennent en compte que leur part de responsabilité. Pour ma part je dépend de la cpam, pole emploi et d'une complémentaire invalidité. Les difficultés que je rencontre tous les jours hormis les problème de santé (cardiopathie ischémique sévère avec une nécrose étendu à 7 segments), je suis confronté à une difficulté administrative dilué car étant en incapacité niveau 1 je suis pris en charge par la CPAM pour une partie , par pole emploi ( je n'ai pu rester dans mon emploi antérieur) et enfin ma complémentaire invalidité car j'ai cette chance que mon ancien employeur cotisait a une prévoyance entreprise. Ce que je trouve inadmissible c'est que la CPAM ne se préoccupe que de la partie santé et encore elle ne travaille que sur dossier comme la MDPH (donc dossier mal préparer équivaut à mauvaise orientation)et comme les médecins généralistes et les spécialistes refusent pour la plupart d'assister leurs patients pour les dossiers on est démunie. pole emploi ne prend pas en compte que la partie emploi avec une vague association Cap Emploi qui n'est pas adapter pour les handicaps lourd ou grave je vous parle pas les sous entendu (pas courageux, fignants etc...)ayant une solide formation et un CV plutôt intéressant je ne devrais pas être au chômage depuis 4 ans sauf que ma santé (presque la moitié du muscle cardiaque mort ) ne me le permet pas mais ça pole emploi ne le connaît pas et ce n'est pas son affaire mais celle de la médecine pour moi CPAM. De plus il existe une très grande incompréhension entre les organismes , je me suis vu dire par un médecin mandaté par cap emploi que c'était de leur charge de me trouver un emploi adapter sauf que cela n'est pas dans leurs attributions ils ne font aucune démarche auprès des entreprises ou très peu il se charge juste de nous dire comment faire comme pole emploi en moins bien(bureau d'enregistrement). Et je vous parle même pas du fonctionnement des indemnités , malgré mon BTS compta et mes 30 ans en cabinet d'expertise comptable il m'a fallu plusieurs années pour en comprendre le fonctionnement dans son intégralité car l'information n'est pas disponible facilement; un vrai secret industriel. Je suis même convaincu que personne au sein des administrations chez pole emploi et la CPAM ne connaît le système dans son intégralité quand je vois les erreurs de CSG un coup pas de CSG ou taux réduit ou taux plein( malgré les justificatifs) il y a de quoi se poser des questions.

---

## **21. Anne C.-D. - 38142 Le FRENEY D'OISANS**

Bonjour, De formation littéraire, et suite à un grave accident automobile, J'ai été reconnue RQTH en mars 2017 par la CDAPH de l'Isère. Malgré cette reconnaissance, et tout en étant inscrite à Pôle-Emploi et recherchant un emploi adapté dans le domaine de l'enseignement, je ne retrouve plus d'emploi. J'ai fais l'essai de monter une auto-entreprise d'enseignement d'anglais, ( c'est mon domaine), mais la complexité d'organisation m'a obligée à déclarer forfait au bout de 10 mois. J'ai eu un contrat de 2 ans avec l'EN comme AVS au collège des 6 vallées de Bourg d'Oisans, que la DDSN de Grenoble, sans me donner aucune explication, n'a pas voulu renouveler. La Maison du Département proche de chez moi, ou Pôle-Emploi Echirolles où je suis inscrite ne s'intéressent pas à mon cas. C'est la raison

pour laquelle je m'Adresse à vous, en espérant que ce message ne reste pas lettre morte. Veuillez accepter mes sincères salutations,

---

## **22. Catherine B. - 39600 LES ARSURES**

En 2010 comme j'étais employée en CDD (aide-soignante), j'ai perdu mon travail après un accident du travail. Fatiguée de 1 an de chômage, j'ai postulé de nouveau pour un poste aide-soignante et bien sûr quelques temps après j'ai fait une rechute mais en plus grave - accident du travail refusé - Depuis 4 ans, je ne fais que des tout petits boulots. Si j'avais été suivie correctement après 2010, j'aurais pu éviter cette rechute; Mais j'étais en CDD, l'entreprise dans laquelle j'ai eu mon accident ne me connaissait plus, Pôle-emploi a refusé toutes mes demandes de formation (52 ans lors de mon 1er arrêt) alors que je dois travailler jusqu'à 67 ans... Je touche 135 euros de rente mensuelle pour avoir perdu mon travail, mon salaire, mon métier.... Après un sérieux problème de santé, je n'existe plus aucune aide ni conseil de la CPAM, ni de pôle-emploi ni de personne pour "rebondir".

---

## **23. Pascal C. - 41110 ST AIGNAN**

oui bonjour a tous serait 'il possible d'harmoniser les décision de la sécu avec celle de la mdph dans le but de favorise le reclassent rapide des accidenter de la vie .. et le les délai soit raccourci . ainsi que pour les obtention de de pension ou de rente ne soit plus vecu comme une culpabilité par nous suite au comportement des medecins qui instruis' les dossiers sans s'être jamais tordus la cheville dans les escaliers avec plus de respect et de complaisance ..les accident de la vie ne sont pas un choix de vie mais une fatalitee

---

## **24. Remy P.- 69960 CORBAS**

Bonjour, cela fait un certain temps que je suis en arrêt maladie suite à des problèmes de santé (A.T puis consolidation puis rechute et bascule en arrêt maladie) et d'ordre administratives. Je constate aujourd'hui que les délais sont très long et parfois même sans aboutissement (dossier MDPH appel en cours) dans le cadre d'une réorientation professionnelle accompagné d'un poste de travail adapté. Il aura fallu 4 ans de procédure pour obtenir un stage de pré orientation qui n'aboutit en rien sûr un emplois, les délais MDPH concernant les demandes de RQTH sont également long. Je perçois 164euros pour 14j d'indemnité journalière et 162euros de complémentaire santé se qui nous fait un total de 642 euros /mois. Le constat c'est que je ne peux prétendre à m'en sortir financièrement et que c'est le système qui remet en cause le faits de vouloir retravailler dû à l'attente de la prise en charge... il s'agit à la base d'un accident du travail et ai été licencié pour inaptitude au poste , la CPAM du Rhône m'a clairement conseillé de rester en arrêt maladie, ce n'est pas cohérent avec le discours de nos politiques et c'est un constat ! Lorsque l'on entend qu'il faut réduire les coûts et la dette dans ce domaine! Serait il possible de modifier les procédures de recyclage professionnel dans le cadre du handicap en créant un service exclusif dans ce domaine ? Afin de créer plus de lien direct entre la demande d'emplois et les organismes .

---

## **25. Marie-Claude B. - 64290 LASSEUBE**

Bonjour

Reconnue travailleur handicapée depuis 1 an..... Je ne trouve pas de travail parce que j'ai 60 ans ! Et que dans 2 ans j'ai droit à la retraite ! Mes droits aux indemnités chômage vont prendre fin d'ici 6 mois..... Comment vais je vivre ? Ne peut on pas assurer les moyens de vivre à des personnes qui ont travaillé 35 ans et qui à 2 ans de la retraite se trouvent avec

---

plus qu'une petite pension d'invalidité pour vivre ? Et n'ont plus d'espoir de trouver du travail ! Comment peut on laisser faire ça en France pays de solidarité..... Un ressenti de mépris et d'inutilité de la part de la société me plonge dans un profond désarroi et de déprime ! Je me dis que je ne sers plus à rien..... Et qu'en plus je vais devoir faute de pouvoir payer mon loyer quitter mon nid ! Merci à ces messieurs qui font les lois et qui eux se permettent de percevoir leurs salaires jusqu'à la fin... Honte à la France.....de laisser des personnes qui ont travaillé toute leur vie pour en arriver là.

---

### **26. Corine J.- 17160 LOUZIGNAC**

Licenciée pour inaptitude au travail à cause d'une maladie professionnelle (rupture du tendon bras droit et algoneurdistrophie). Je travaillais en CDI dans les vignes, j'ai une rente de 602 euros par trimestre. En 2017 j'ai fait une formation en informatique et en 2018 j'ai passé le titre ASCA (assistante comptable et administrative). Depuis je me bats pour trouver du travail. J'ai postuler à plus de 25 demandes , toujours refusé, manque d'expérience... Bien sur j'ai bientôt 57 ans et en plus je suis à la MDPH (j'ai un taux d'invalidité de 50 %) qui n'est pas un avantage. De plus je n'ai pas le droit de faire des mouvements répétitifs de mon bras droit et de portée des charges de plus de 5 kg, cela limite mes recherches d'emploi. En février mon chômage diminue de 340 € (620 € au lieu de 960). Il faudrait que le gouvernement remette les aides aux quelles nous avons droits lorsqu'un patron nous embauchait nous les seniors ( diminution des charges sociales et ils touchaient 90 % de notre salaire)

---

### **27. Laurent G. - 58600 FOURCHAMBAULT**

La France doit s'inspirer du 'Americans with Disabilities Act' de George Bush père en 1990.

En tant que francoDeaméricain, je sais que cette loi a complètement révolutionné la vie des handicapés aux USA, et je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas possible en France, au moins dans toute sa partie insertion dans la ville et insertion professionnelle.

---

### **28. Marc J.- 11000 CARCASSONNE**

Bonjour Nous avons chacun des ou un handicap que nous connaissons bien et malheureusement quand nous trouvons un travail il y a souvent la barrière de la médecine du travail qui ne valide pas notre candidature et ainsi nous "use" et le temps passe... J'ai remarqué aussi que beaucoup d'employeurs ne sont pas ou mal informé quand aux avantages qu'ils bénéficient avec la Rqth. Merci,.

---

# SANTÉ AU TRAVAIL

## 1. Cathy B. - 69005 LYON

Des aides aux travailleurs handicapés qui ne peuvent pas travailler à plein du temps du fait de leur handicap

---

## 2. Brigitte R. - 63510 MALINTRAT

Il faut absolument faire payer aux employeurs la totalité des frais occasionnés pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles des travailleurs, créer une tranche cotisation sociale supplémentaire risque professionnel, et en cas d'impossibilité de reprise d'activité versement d'un salaire par les cotisations perçues. Faire en sorte d'embaucher obligatoirement des handicapés donc les 6% obligatoires sinon faire payer des majorations significatives et dissuasives pour qu'ils respectent leurs obligations en la matière. Car bien souvent ces derniers sont licenciés pour inaptitude, ils touchent des indemnités de licenciement infimes, et la galère commence alors ou continue avec la sécurité sociale pour la reconnaissance des IPP, se poursuit avec Pole-Emploi qui ne pense qu'à vous radier et vous finissez dans la galère, vous ne retrouvez plus de travail et si vous faites valoir vos droits à la retraite, vous touchez une pension de misère, car vous ne bénéficiez pas des années requises. Donc faire payer les responsables des AT ou MALADIES PROFESSIONNELLES

---

## 3. Frédéric C. - 07270 COLOMBIER LE JEUNE

La santé au travail Les postes à risques, ainsi que les risques professionnels sont bien identifiés au niveau du patronat, médecine du travail, secu. et pourtant cela fait toujours l'objet de batailles juridiques à ne plus finir. Plutôt que des recours et contestation un collègue de salariés devrais siéger au comité régional de la CPAM

---

## 4. Christelle L. - 56600 LANESTER

Lorsqu'un salarié "malade ou handicapé" souhaite conserver son emploi, qu'il refuse de démissionner, qu'aucune raison valable ou faute ne peut être invoquée à son encontre, et que l'employeur souhaite malgré tout son départ, c'est souvent le seul recours à la notion d'inaptitude au poste ou à l'entreprise suggérée par l'employeur qui va permettre un licenciement complètement légal. Lorsque l'on sait que les financements permettant le fonctionnement des associations de santé au travail proviennent des entreprises elles-mêmes, on peut vraiment douter de l'indépendance des médecins. S'agissant d'une obligation émise par le code du travail, pourquoi la santé au travail n'est-elle pas gérée comme un service public émanant de la sécurité sociale par exemple ? Lorsque la décision prise par le médecin du travail engage la carrière du salarié, pourquoi la parole du médecin référent qui a l'avantage de bien connaître son patient ne peut-elle pas être entendue et éventuellement s'opposer à celle du médecin du travail ?

---

## 5. Kamil H. - 95110 SANNOIS

Bonjour Pour moi les sociétés devraient être plus contrôlées sur les évaluations des risques professionnels et de l'environnement. En effet, certaines minimisent celle-ci pour payer moins aux organismes sociaux et environnementaux et surtout elles mettent leurs salariés en danger. Pour moi des inspecteurs et contrôles de la carcerpt devraient être renforcés. Résultat les

licenciement pour inaptitude professionnelle augmente alors que la pénibilité n est plus pris en compte

---

#### **6. Myriam C. - 31470 ST LYS**

Je trouve déplorable que soit refusée une demande de longue maladie , il y a des conséquence a renvoyer une personne au travail , je suis bien placée pour vous en parler . J'ai due reprendre mon travail avec mes béquilles , alors certes a un poste " aménagé " MAIS avec un étage à monter à pied ! ET obligée de reprendre sinon plus de cotisation pour la retraite donc pas le choix . Résultat un an après ma reprise ayant compensée avec ma jambe " valide " je suis de nouveau en arrêt , alors que quelques mois de plus et mon genou était consolidé . Cela fait deux ans que je suis avec des béquilles et fauteuil roulant et traitements . Arrêtez de penser que les gens sont des fainéants , ce n'est pas que le travail qui ce retrouve perturbé mais la vie privé aussi . On ne peux pas être vif a 56 ans comme a qu'a 20ans ! Les gens se détruisent la santé .

---

#### **7. Michel P. - 44300 NANTES**

Bonjour, Je suis salarié de la fonction publique territoriale, Le 9 janvier 2018, j'ai eu un accident de service, mon employeur m'a placé en maladie ordinaire pendant un an, malgré les instances médicales qui ont reconnu l'accident de service, au bout d'une année de maladie ordinaire, mon employeur a pris un arrêté de non reconnaissance d'accident de service et me propose de passer en longue maladie, ce que j'ai refusé, car c'est bien un accident de service, aujourd'hui, mon employeur m'a placé en disponibilité d'office, cela implique des conséquences financières graves, car maintenant, je ne perçois aucune indemnités de mon employeur, ni même de ma prévoyance, mon seul revenu est celui de la caf pour environ 140 € pour vivre. Mon dossier va être instruit dans plusieurs mois, d'après mon avocat, bientôt je vais devoir moi aussi affronter la rue SDF, car je ne pourrais plus payer mon loyer. Ma question: supprimer le pouvoir de le Maire, de prendre un arrêté de non reconnaissance d'accident de service, car celui-ci n'est pas médecin et ne doit pas être au dessus des instances médicales. Merci pour votre écoute.

---

#### **8. Jocelyne R. - 86210 VOUNEUIL-SUR-VIENNE**

Bonjour, J'ai 2 questions : Quelles actions notre gouvernement compte t-il mettre en place pour contrer le phénomène grandissant du "Burn-out" ? Quant Est-ce-que l'épuisement professionnel sera reconnu comme Maladie Professionnelle afin que les Responsables d'Entreprises soient mis face à leurs responsabilités et à contribution ? J'ai 55 ans, j'ai fait 2 gros burn-out suivi d'un cancer sévère. Je suis actuellement en rémission. Mon vœu le plus cher serait que les générations futures puissent parler du BONHEUR AU TRAVAIL et non plus de la SOUFFRANCE AU TRAVAIL. Merci. Respectueuses salutations

---

#### **9. Houria J. - 64100 BAYONNE**

Les patrons, dans toutes les entreprises devraient être punissables de prendre les employé(e)s pour des esclaves modernes, malléables à souhait avec, en particulier dans le secteur "fruits et légumes et épicerie" ,des salaires trop bas , travail pénible, y compris les samedis et dimanches matins ,sans respecter la législation. Il n'y a pas assez de contrôles de la part de l'inspection du travail , médecine du travail et service d'hygiène. Le racisme a souvent cours devant l'impunité du patronat, comme je l'ai subie moi même.

---

## **10. Marie-Pierre F. - 90170 ETUEFFONT**

Bonjour, je suis comme certains et certaines accidentée du travail depuis juillet 2016. Je me suis cassé l'épaule en glissant sur le sol mouillé , prise par le temps dont je ne dispose pas suffisamment afin d'effectuer mes tâches à bien. J'ai repris mon poste en mi temps thérapeutique depuis avril 2018 et j'ai vraiment l'impression d'être à plein temps, tant mon mi temps est intense et chargé de missions .J' ai été reconnue travailleuse handicapée courant de l'année 2018 pour 5 ans et mon employeur ne compte pas alléger mon poste ni l'aménager bien au contraire. je qualifie mon mi temps de "mi temps thérapeutique +++ car on m'en demande toujours plus et encore plus. Je ne sais pas comment je vais pouvoir supporter la reprise à plein temps car mes douleurs sont encore très présentes , je fais des séances de kiné encore deux fois par semaine et prend toujours des antalgiques et des patchs de lidocaïne , je ne pourrais pas travailler même à mi temps sans tous ces "à côtés". Que va t il advenir de mon avenir? Je ne souhaite en aucun cas me faire licencier pour inaptitude , j'ai de gros doutes quant à une reconversion, à 52 ans cela me fait peur et je redoute de perdre cette stabilité financière et ne plus pouvoir payer mes factures et surtout mon loyer

---

## **11. Jean-Claude THIERY - 70400 CHALONVILLARS**

L'amiante en milieu travaillé et ses conséquences. Pourquoi le gouvernement français ne reconnaît-il pas le préjudice d'anxiété consécutif au travail en milieu amianté ? Comment peut-il se réfugier derrière une hypothétique date de déclaration de préjudice alors que le mal est fait et nous rattrape ?

---

## **12. Joseph F. - 19330 CHAMEYRAT**

Pourquoi quand on a travaillé presque 40 ans dans le bâtiment , après plusieurs accidents de travail suivi plusieurs actes chirurgicaux importants avec de lourdes séquelles , suite a cela on devient invalide . comment se fait-il que la sécurité sociale ne reconnaissent pas cela en maladie professionnelle avec mon parcours professionnel très usant ( maçon ). malgré tout les examens fourni , compte rendu opératoire etc..... impossible , je ne peut plus rien faire , je souffre en permanence mais rien , je ne comprend pas

---

## **13. Alain J - 44260 LA CHAPELLE LAUNAY**

J' attire l'attention de Mme Sophie Cluzel Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées auprès du premier ministre, sur la Reconnaissance automatique de la Qualité de Travailleur Handicapé RQTH prévue par le Décret n° 2018-850 du 5 octobre 2018 relatif à la simplification de la procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et à l'amélioration de l'information des bénéficiaires de l'obligation d'emploi En effet ce décret prévoit la délivrance automatique d'une attestation RQTH pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour les victimes d'accidents du travail , ou de service, ou de maladies professionnelles titulaires d'une pension d'invalidité. Depuis la parution, des fonctionnaires victimes d'un accident de service ou des salariés victimes d'un accident de travail ont demandé à la MDPH une attestation Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapés depuis l'origine de leur notification d'invalidité et/ou d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI) confirmée cinq ans plus tard par la notification d'une d'allocation temporaire d'invalidité sans limitation de durée. Malheureusement les MDPH ne s'inscrivent pas dans cette volonté de simplification et refusent d'accorder une RQTH automatique depuis la date de la notification de l'invalidité et/ou de l'ATI. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures envisagées par le

Gouvernement afin que les personnes concernées puissent obtenir une attestation RQTH automatique depuis la date de la notification de l'invalidité et/ou de l'ATI dès lors qu'elles étaient reconnues bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) c'est à dire un handicap supérieur à 10%.

Sur la retraite anticipée des travailleurs handicapés ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou un taux d'invalidité supérieur à 50 %. En effet, les personnes demandant leur retraite anticipée avant le 31 décembre 2015 peuvent faire valoir leur RQTH ou leur taux d'incapacité supérieur à 50 %. Pour les demandes après cette date, seul est pris en compte le taux d'incapacité supérieur à 50 %. S'il est vrai que de nombreux travailleurs handicapés n'ont pas demandé autrefois la RQTH alors que leur handicap l'aurait justifié, beaucoup de travailleurs handicapés n'ont pas non plus demandé l'attribution d'un taux d'incapacité permanente en temps utile ils ne peuvent donc prouver une incapacité de 50 %, ce qui a pour conséquence de limiter le nombre d'ayants droit. Conscient de cette difficulté, le législateur a prévu qu'un décret fixerait les conditions de saisie d'une commission médicale chargée de reconnaître la RQTH ou bien le taux d'invalidité supérieur à 50 %. Ainsi, un décret no 2017-999 du 10 mai 2017 relatif aux droits à retraite des personnes handicapées a été publié. Le décret fixe les conditions d'examen de la situation de l'assuré qui justifie des durées d'assurance requises pour la retraite anticipée des travailleurs handicapés sans pouvoir attester, sur une fraction de ces durées, de la reconnaissance administrative de son incapacité ou de sa RQTH. Il précise la composition de la commission chargée de l'examen de telles demandes et la fraction des durées d'assurance requises susceptible d'être validée.

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?numJO=0&dateJO=20170511&numTexte=115&pageDebut=6&pageFin=](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?numJO=0&dateJO=20170511&numTexte=115&pageDebut=6&pageFin=)

Ce décret n'est pas sans poser d'importantes difficultés car il ne prévoit pas l'examen des situations des personnes RQTH avant une première reconnaissance tardive. Pire encore, pour celles ayant un taux de 50 % et plus, il est en contradiction avec la loi car il est prévu que les personnes concernées puissent saisir cette commission que si des pièces peuvent justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 % au moment de sa demande de liquidation de sa pension le texte étant ainsi rédigé "L'assuré joint les pièces mentionnées au deuxième alinéa de l'article D. 351-1-6 permettant de justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 % au moment de sa demande de liquidation de sa pension." Cette rédaction est contraire à la loi et à l'esprit de la loi car il écarte de fait les personnes RQTH ayant un handicap avant leur première reconnaissance et toutes les personnes qui ont un taux d'invalidité de 50 à 79 % taux prévu par la loi pour bénéficier d'une retraite anticipée pour handicap. De nombreux travailleurs handicapés demandent la révision de ce texte afin de permettre d'assurer la réalisation effective du droit des travailleurs handicapés à une véritable retraite anticipée, dans les conditions équivalentes à celles des travailleurs qui n'ont pas été frappés par le handicap. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement afin de rectifier ce texte afin d'élargir la saisie de cette commission aux personnes handicapées bénéficiant d'au moins une RQTH mais aussi aux personnes handicapées ayant un taux d'invalidité supérieur à 50% et inférieur à 80 %.

En effet, les personnes demandant leur retraite anticipée peuvent faire valoir leur RQTH obtenue avant le 31 décembre 2015. Ainsi certains travailleurs handicapés notamment les fonctionnaires, n'ont pas demandé autrefois sur toute leur carrière la RQTH alors que leur

handicap le justifiait. L'administration à l'époque, comme également la COTOREP ne jugeait pas utile cette démarche car ils étaient Bénéficiaire de l' Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés ( BOETH) dès lors que le taux d'Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI) était supérieur à 10 %. Avec le renforcement de l'obligation d'emploi dans la fonction publique et notamment la création du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP). Les administrations ont invité les travailleurs handicapés fonctionnaires et contractuelles à demander une RQTH. Ils étaient donc de fait reconnus travailleurs handicapés. Aujourd'hui, l'administration leur refuse le bénéfice de la retraite anticipée pour handicap sous prétexte qu'il ne peuvent fournir une attestation MDPH sur toute la période. Pourtant certains d'entre eux peuvent facilement prouver leur handicap notamment en fournissant la copie de la notification de l'Allocation Temporaire d'Invalidité ou le la pension pour accident de travail ou de service, ou les décisions des commissions de reclassement propre à la fonction publique. De nombreux travailleurs handicapés demandent l'adoption de mesures spécifiques permettant d'assurer la réalisation effective du droit des travailleurs handicapés RQTH à une véritable retraite anticipée, dans les conditions équivalentes à celles des travailleurs qui n'ont pas été frappés par le handicap. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour faire bénéficier ces personnes des mêmes avantages que les autres travailleurs RQTH. Il lui demande également de bien vouloir ajouter dans l' Arrêté du 24 juillet 2015 relatif à la liste des documents attestant le taux d'incapacité permanente défini à l'article D. 351-1-6 du code de la sécurité sociale - les notifications d'allocation d'invalidité temporaire (ATI); - les notification de pension d'accident de travail; - Les notifications des commissions de reclassement propre à la fonction publique L' Arrêté du 24 juillet

---

#### **14. Pierre-Yves D.- 59310 AUCHY**

Bonjour reconnu comme travailleur handicapé, je ne peux le déclarer z mes employé En effet, je ne serai jamais embauché en expliquant mon statut De plus je tiens à exprimer ici le véritable raz de marée dans les entreprises par le bien out, car tous les salariés cadre ns ou pas cadrés son sous pression Il est grand temps d'expliquer aux employeurs que le stress négatif n'apporte rien de bon sur l'efficacité au travail bien au contraire Anecdote, le seul employeur qui a été au courant de mon problème de santé en a profité pour me harceler et suite à un épuisement professionnel, il a argumenté que l'origine de mon burn out était du à mon état de santé, où est la justice où le coupable, responsable n'est absolument pas inquiété et il continue en toute impunité. Stop aux employeurs, encadrants malveillants A quand la reconnaissance comme maladie professionnelle ?

---

#### **15. Fabienne L. - 41100 VENDÔME**

Entretien individuel trimestriel

---

#### **16. Ludovic K. - 59300 VALENCIENNES**

Bonjour, En France par rapport aux Anglo-Saxon , notre santé au travail passe réellement à la fin de la chaîne alimentaire de l' entreprise et des institutions telle que la cpam , on attend bien souvent que la maladie professionnelle ou l'accident se déclare pour mettre en place des actions correctives curatives au lieu d'actions préventives pour l'entreprise , même si des décrets pour l'évaluation des risques professionnels sont entérinés depuis longtemps et pour la cpam faire en sorte que le dossier Accident/Maladie soit vite sorti du système administratif (par ce que vous n'êtes pas patient lorsque le médecin conseil vous voit , vous êtes simplement un client avec un numéro à faire sortir des statistiques de la cpam)... Je

---

peux en parler puisque moi-même ayant été victime d'un accident du travail , j'ai été licencié pour inaptitude à tous postes de travail sans qu'il y ait eu de la part de l'entreprise des actions préventives puisque ayant eu 2 accident de la route (mission) en à peine un an - mon combat fut long pour que je puisse être reconnu par la cpam en invalidité de cat 2 - et pendant tout ce temps avec des problèmes financiers importants pour l'ensemble de mon foyer - effectivement, lorsque vous n'êtes pas en accord avec la cpam sur la décision de consolidation de l'accident du travail , la cpam vous coupe vos indemnités journalières du jour au lendemain (j'ai eu ce cas à plusieurs reprises avec une période non payée allant à 6 mois) - Vous êtes doublement pénalisé par les pathologies de santé dues à l'accident et des pathologies psychologiques dues à ces problèmes administratifs ou on se dit ma femme va t-elle me quitter? va t-on devoir revendre la maison ? est-ce que je vais être interdit bancaire ? autant de questions qui remuent dans la tête matin, midi et soir - Nous sommes 2 fois victime dans ce cas et personne pour nous tendre la main et nous aider. On vous vire avec vos indemnités légales et au revoir... Nous devrions être plus indemnisés - c'est l'employeur qui en est la cause donc il doit payer des indemnités plus fortes pour que nous nous disions "enfin, je suis reconnu en tant que victime!" -cela fait 10 ans que j'ai eu mon accident de voiture et je suis toujours en bataille avec les tribunaux "prud'hommal et de la sécurité sociale" ainsi que les assurances diverses et variées que l'on nous fait prendre pour le crédit maison, voiture, ... et je deviens de jour en jour amer de ces réponses faites par les divers experts pour qu'il soit engagé des prises en charge d'assurance parce que en France, vous êtes reconnu INVALIDE CAT2 avec des restrictions importantes par laCPAM mais pas pour les divers experts payés par les assureurs qui vous disent ", vos problèmes de santé ne sont pas dus à votre accident du travail mais parce que vous avez été sportif !!!"- c'est scandaleux, mais c'est cela en France. Merci de votre lecture, un ancien responsable en Hygiène Sécurité Santé au Travail (c'est le cordonnier le plus mal chaussé).

---

#### **17. Jean F. - 91270 VIGNEUX SUR SEINE**

Rétablie les médecin du travail, et les consultation avec des médecins qui ne sont pas tributaire des employeurs

---

#### **18. Vincent D. - 49510 JALLAIS**

Bonjour ,vous voulez que l'on s'exprime ,vous n'allez pas etre deçu. pOlitique minable sur la reconnaissance des maladies prof , évaluation des malades par la CPAM alors qu'ils sont l'emprise de médicaments très puissants comme tramadol sans connaissance par le patient que c'est plus puissant que la drogue voir reportage france 2 envoyé spécial à 22h 30 Pas de mutuelle obligatoire dans la fonction publique ni de contrats en cdi pour les handicapés , finis les cae etc ... A quoi et à qui sert le INRS à dissoudre Bilan c'est misérable

---

#### **19. Martine R. - 31140 LAUNAGUET**

BONJOUR Suite à un AT en 2015, je me bats encore pour un aménagement de poste (le médecin du travail prescrit des aménagements et l'entreprise traine à les mettre en place car il y a peu de moyens coercitifs). J'ai du de ce fait par absence d'aménagement diminuer mon temps de travail en 2016 à 3/5 pour récupérer de ma fatigue ; de ce fait mon évolution de carrière est bloquée depuis et maintenant que je souhaite passer à 4/5, la DRH bloque la situation. C'est la double peine pas d'évolution, temps partiel imposé et petite rémunération en conséquence Je suis encore en "proces" avec la CPAM pour revaloriser l'IPP suite à mes séquelles de l'AT. IPP si faible au vue des séquelles que cela frise l'humiliation.

---

## **20. Jacques R. - 28240 LA LOUPE**

La reconnaissance du cancer du colon.

---

## **21. Ingrid G.- 35220 CHATEAUBOURG**

Message Une loi pour le harcèlement moral au travail plus simple pour prouver et l'obligation de formation pour l'employeur sur le sujet comme pour le CSE. Une loi pour reconnaître par la CPAM l'accident de travail et maladie professionnelle plus simple, et pénalité à l'employeur si trop de cas dans une entreprise

---

## **22. Denis G. - 64600 ANGLET**

Message Bonjour, J'ai choisi ce thème « SANTE AU TRAVAIL » Je suis boucher âgé de 56 à, après divers CDI, je suis depuis plus de 20 a un intérimaire, et représentant du personnel dont je suis élu au CHSCT. De plus, suite à un accident de travail avec un taux d'incapacité permanente de 80 % de mon père avec une reconnaissance pour faute inexcusable de l'employeur dossier suivi par la FNATH de la GIRONDE, et actuellement, j'ai un dossier de reconnaissance de maladie professionnelle suivi par la FNATH de PAU. Tout cela fait que je participe au (grand débat libérons la parole.), voir qui c'est m'investir auprès d la FNATH Mon constat ; Quel qu'en soient les entreprises où j'ai travaillé en tant qu'intérimaire, beaucoup ne font pas d'investissement pour un travail convenable, sans risque. Les salariés intérimaires sont la 1er catégorie de salariés (toutes professions confondues) à avoir un AT ou ATJ, sur mon secteur CHSCT (32,33, 40,64, 65) en 2018, sur 9 mois, on a environ 550 déclarations d'un AT et ATJ. Sur ce chiffre seulement 2 réunion CHSCT pour AT grave. Fumisterie le terme AT GRAVE, car c'est au bon vouloir de la direction de faire une réunion d'analyse de l'AT Grave. De plus avec le CSE on aura pied et point liés, et à côté de cela il y a de moins en moins des personnes dans les DIRECCTE, pas assez de personnes pour contrôler les entreprises sur la réglementation sur les risques du travail. Le paradoxe, mon conjoint infirmier dans le privé, travaille à des cadences infernales, ou là, je crois que c'est davantage la grande distribution (chiffre d'affaires, Marge, etc.) voilà les mots, mais soulagement, accompagnement, c'est fini. En conclusion finis de faire du beurre avec de la chair humaine qui travaille.

---

## **23. Linda D. - 45530 SURY AUX BOIS**

Je suis agent territorial , j'ai "craquée" sur mon lieu de travail en septembre 2016, depuis je me bat avec mon employeur pour faire reconnaître ce qui est devenue une maladie, comme imputable au service "harcèlement moral" , toutes les choses mises en place pour soi disant aider le personnel ne sont là au final que pour couvrir les fautes et erreurs des responsables communaux, je suis don Quichotte contre les moulins à vent, c'est désespérant, quand quelqu'un mettra t'il tout à plat afin que l'humain ne soit plus méprisé dans l'administration. Pourquoi ne pas se passer de CDG et autres services qui au final ne sont là que pour avis ? au bout du bout les responsables communaux font ce qu'ils veulent !!!! comité médical " médecins retraités" qui se permettent de remettre en cause les conclusions de médecins en fonction et spécialistes comité médical supérieur, tu ne peut que leur écrire , pas de téléphone, pas de rendez vous, et une décision sans explications !!!! Éliminons tous ça et faisons des économies.

---

## **24. Christine A.-D. - 01140 MOGNENEINS**

Bonjour, Tout d'abord je vous remercie de laisser tout le monde s'exprimer. Dans le cadre de la santé au travail, les recommandations des médecins du travail sont rarement suivies,

---

y compris dans la fonction publique (dont j'étais). Ainsi, on arrive à des situations catastrophiques pour les employé.e.s / agents, comme le passage devant une commission médicale (pour la fonction publique) qui travaille sur dossier, occulte complètement les avis des médecins qui suivent l'agent (algologue, rhumatologue et médecin du travail) et qui approuvent une demande de mise en disponibilité d'office pour raison de santé déposée par l'employeur au bout d'un an d'arrêt, alors que d'autres solutions existent (comme la longue maladie, refusée). Placé dans cette position, l'agent n'a plus que ses yeux pour pleurer en effet, il est reconnu handicapé MAIS le Sameth (et tout autre intervenant d'ailleurs) ne peut plus intervenir. Cette méthode insidieuse consiste à renvoyer un agent / salarié sans prononcer le mot renvoi ou licenciement. J'ai eu à la subir, et j'ai constaté (à ma grande surprise, je ne le savais pas) que bon nombre de personnes subissaient le même sort. De surcroît, quand vous êtes placé en disponibilité d'office pour raison de santé, la collectivité (qui a souvent délibéré en ce sens) ne peut procéder au remboursement des jours placés sur votre compte épargne temps (pour moi, 20 jours, équivalents à 1600 euros = perdus). Les employeurs en profitent pour ne transmettre aucune information tout est caché, les dossiers ne sont pas transmis. Comme l'agent est fragilisé (en situation de handicap), il craque souvent et part pour protéger sa santé. S'il a donné ses jours de CET à un agent (ce qui est mon cas pour qu'ils ne soient pas perdus) il ne saura jamais si cela a été réalisé, car l'employeur ne lui donnera aucune information (même pas celle de la réception de son courrier). Je pense donc qu'il serait important de 1. écouter les recommandations des médecins du travail ET obliger les employeurs à les respecter. 2. Obliger les employeurs à aménager les postes de travail, dans le respect de la loi 3.. Ne plus permettre la mise en dispo d'office pour raison de santé ou alors, qu'il y ait à ce moment un organisme indépendant qui vérifie que l'employeur réalise bien tout ce qui est à réaliser. 4. Que les organismes qui s'occupent des personnes en situation de handicap puissent intervenir, même dans le cadre d'une mise à disposition. 5. pénaliser fortement (et directement) les employeurs qui ne respectent pas la loi. 6. Avoir un représentant dans toutes les structures, ou dès qu'un agent se trouve en situation de handicap, obliger l'employeur à donner les coordonnées de la FNATH. Je vous assure que cela sera d'une grande utilité. En effet, personnellement, j'ai eu recours au délégué du défenseur des droits concernant (en urgence) le blocage de mes dossiers il m'a donné raison, mais malheureusement, c'était trop tard, la commission avait déjà statué. Je vous remercie et reste à votre disposition. Je ne peux cotiser pour l'instant, mes revenus étant au plus bas... Néanmoins, je le ferai dès que ça ira un peu mieux financièrement. A savoir que j'avais appelé la FNATH une première fois, on m'a expliqué qu'on allait me rappeler, ce qui n'a pas été fait. Je n'accuse pas, néanmoins, il faut savoir qu'une personne en situation de handicap et épuisée (ce qui était mon cas) abandonne. Bien cordialement

---

## **25. Thierry P.- 44000 NANTES**

Les CSE ont réduits la proximité des représentants du personnel. Des représentants du personnel de proximité doivent être mis en place pour permettre aux salariés de remonter les dysfonctionnements et prévenir les accidents du travail.

---

## **26. Agnes D. - 07210 BAIX**

Victime d'un accident du travail le 5 juillet 2012 Une Vertèbre Cassée, c'est pas rien quand-même, complication en vieillissant, reconnue par une expertise médicale sur un taux de 15% une pension ma été octroyée pendant 5 ans .,au bout de 5 ans nouvelle expertise médicale par un autre médecin expert, et en n'a décidé autrement de m'enlever cette modeste

---

pension de 171€ par mois, affaire actuellement au tribunal administratif de Lyon c'est honteux

---

### **27. Claire L. - 21000 DIJON**

Parler du mal être au travail

---

### **28. Marie D. - 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON**

Stopper les cadences infernales dans tous les secteurs dans toutes les entreprises de France car elles créaient des tensions dans les muscles et favorisent des troubles musculaires tms revoir les adaptations aux postes de travail en tenant compte de ceux qui travaillent trouver des solutions en cas d'inaptitude suite à mise en invalidité pour un reclassement obligatoire et non facultatif, même à mi-temps qui devrait être payé à plein temps;

Meilleure prise en charge lors de déclaration de maladie professionnelle dès le début même si la maladie ne fait pas parti du tableau de la sécurité sociale et reconnaissance absolue car, déjà que l'on est victime et que l'on pense à guérir malgré les souffrances, on doit monter un dossier complet pour prouver de la relation entre la maladie et le travail, chercher des preuves, des photos, bref une enquête digne de Colombo, alors que l'on est dans la douleur et la restauration de son corps... On n'a pas la tête à cela. Cela ne devrait même pas être discuté et réfuté par la sécurité sociale car les preuves médicales y suffisent (IRM - scanner - analyses - échographie - opérations - etc...) Puis les arrêts médicaux et ordonnances médicales; ce qui pourrait sous-entendre qu'ils n'ont pas confiance aux professionnels médicaux qui pourtant ont fait des études énormes pour arriver à décrocher leurs diplômes et en ayant fait le serment d'Hippocrate.

---

### **29. Stéphanie F. - 23800 LAFAT**

J'ai été licencié il y a quelques années pour des problèmes de santé liés en partie par mon travail mais voilà je n'ai jamais eu de médecin du travail pour l'attester (situation particulière), pas aidé !! Du coup lorsque j'ai enfin pu avoir la preuve de la maladie professionnelle c'était malheureusement trop tard, aujourd'hui je suis en souffrance physique car en soin et peut-être séquelle plus tard j'ai une ALD mais non exonérante !! Je trouve inadmissible ce par quoi je suis passée pour finir par ne rien avoir !!!

---

### **30. Sandrine P. - 92140 CLAMART**

J'aimerais porter au débat l'hypocrisie générale des entreprises qui disent avoir en interne une politique de sensibilisation au handicap et à la mixité (je suis des deux cas) quand cela est pour beaucoup pour 1/ Dire que l'entreprise côtée et scrutée sur la Place est éthique (ESR) et un employeur de bon aloi qui compte 2/ Faire un bâton de plus à l'endroit de la personne H pour ses stats et la minimisation de la sanction encourue de non respect du quota (du vécu pour ma part) 3/ Pour attirer des talents moins chers payés, notamment dans les postes informatiques (parmi les plus sédentaires) Ne peut-on comme dans n'importe quelle entreprise souhaitant mesurer la performance d'une politique adopter des indicateurs qualitatifs au nombre desquels un audit des populations concernées ? Ne parlons pas des entreprises qui ont développé et mis en pratique leur propre protocole de maintien dans l'emploi de personnes H. Ils donnent lieu parfois à une gestion navrante et sans regard d'organismes externes.

### **31. Evelyne R. - 31350 CHARLAS**

Malgré les réformes effectuées ,le Burn Out n'est toujours pas reconnu comme ces maladies invisibles liées à des troubles psychologique ;pour mon cas à 59 ans le médecin conseil de la MSA a estimé que je pouvais retrouver une activité professionnelle et je me suis retrouvée à Pôle Emploi jusqu'à 62 ans ; ce n'est pas la solution idéale pour sortir de ce Mal Être qui nous ronge et de se sentiment d'échec ; Quant au reclassement professionnel , seul des emplois précaires sont proposés ,j'ai fait un contrat d'un an comme AVS ;heureusement avec mon ancien métier ,j'étais bien formée et l'équipe pédagogique m'a bien accueillie ;toutefois ,avec 20 heures de travail par semaine ,j'étais aussi fatiguée que si je travaillais le double

---

### **32. Pascale L. - 86800 LAVOUX**

Je suis en invalidité depuis 2017 suite à un burn out (3 ans en longue maladie). Cette maladie n'est pas classée en maladie professionnelle et pourtant ! Je sais qu'il y a des pourparlers sur le sujet. S'il y avait une reconnaissance en tant que telle, pourraitDeon prévoir d'intégrer des personnes comme moi (antériorité avant mise en place d'une loi) sachant qu'il n'y a jamais eu de documents médicaux attestant d'une maladie professionnelle. De plus, Il serait bon de continuer à verser la pension d'invalidité à la retraite, elle peut combler un manque à gagner suite à une interruption du travail ou à l'obligation de prendre un temps partiel qui fait perdre des points de retraite. Merci pour ce questionnaire et pour votre volonté à nous aider. Cordialement

---

### **33. Ludovic B. - 49700 DOUÉ EN ANJOU**

Le sujet du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapé et sensible les employeurs se fichent de la pénibilité du salariés handicapés ils bossent et doivent être rentable;ce salariées et ^précieux pour l'argent car ils permet de payer moins de cotisation Agephip enfin la taxe en fonction de la masse salariale mais les employeurs souvent ne font rien pour ces pauvres gens voir même harcelés aucun contrôle n'est effectué et la médecine du travail et sourde sur ces points et agit avec l'accord de l'employeur . celui qui reçoit les taxes payé par les employeur pour handicapé devrait contrôler les entreprises et vérifié que les salariées handicapées et bien un poste allégées .Sans profité (SAMETH) plus de contrôle dans les boites pour éviter la solitude salariées

---

### **34. Didier C. - 64190 ARAUX**

faire voter une loi pour que les entreprises de plus de 10 salariés soit obligées de reclasser les accidents du travail et les maladies professionnelles afin que les salariés puissent vivre et ne plus se retrouver dans des situations précaires

---

### **35. Michel C. - 77860 QUINCY VOISINS**

les maladies professionnelles et les accidents de travail n'ont pas d'évaluation identique pour parler d'un même problème qu'il s'agisse de différents experts de même spécialité comment trouver le raisonnement équitable la santé au travail le manque de médecins, le manque d'heures ne facilite pas le suivi des employés handicapés ou valides . les reclassements sont compliqués en particulier dans les petites entreprises et les petites administrations ou les effectifs en personnel sont faibles se pose la question du maintien dans l'emploi. l'accessibilité un des problème majeur en tous lieux pour le travail ,les transports l'accès aux lieux publics.....qu'avons nous fait depuis cette loi sur le handicap du 30 juin 1975 ?un chemin considérable reste à faire pour rejoindre les pays nordiques ; les

---

mentalités restent et font barrage à notre évolution sociale à cause du regard des individus valides sur les questions du handicap ce phénomène se trouve dans les entreprises privées et publiques ou les évolutions de carrières sont bafouées .

## AUTRES SUJETS

### 1. Nathalie M. - 65000 TARBES

Pour une revalorisation des minimas sociaux et notamment l'AAH (hausse plus importante pour les personnes handicapées seules, car pas de complément de ressources avec le salaire du conjoint) car cela crée une inégalité dans les revenus et impacte défavorablement le quotidien des personnes handicapées (pas d'accès aisé aux soins coûteux, ou pas remboursés,...). Une aide humaine plus adaptée aux nouvelles pathologies, taux de reconnaissance adapté aux invalidités qui sont nouvelles.... Une facilité d'études et de rapidité de traitement des dossiers demande AAH, et une aide plus adaptée pour leurs rédactions (demandes), Une meilleure information et coordination entre les mdph et les structures d'accompagnements ou d'accueil etc car trop de personnes seules mal aiguillées restent isolées voir mettent leur vie en danger si elles sont éloignées, mal informées, pas aidées... (cas personnel).

---

### 2. Francis F. - 10500 LASSICOURT

Handicapé 100% suite à un accident du travail , c'est anormal qu'il me reste à régler de ma poche des sommes considérables sur l'achat de matériel ou autres dont j'ai besoin à cause de mon handicap ( fauteuil roulant, aménagement de véhicule et de logement ) . La branche AT- MP peut-être en excédent financier ce n'est pas pour cela que les victimes sont indemnisées à 100% de leurs besoins. C'est la même chose en ce qui concerne la prestation complémentaire pour recours à une tierce personne , c'est loin de compenser le nombre d'heures d'aide dont j'ai besoin. Comment fait-on ? On reste devant la télé toute la journée !!! Je voudrai que les personnes en AT soit prises à 100% de leurs besoins et non pas à 100% de ce que on veut que l'on veut bien leur donner

---

### 3. Ludovic K. - 59300 VALENCIENNES

Le sujet est le suivant : prendre une mutuelle est un choix que l'on ne peut s'interdire pour le remboursement des frais inhérents aux soins qui coûtent de plus en plus chers et surtout pour les personnes ayant une invalidité suite à un accident ou une maladie professionnelles ou non. Mon souhait est que ces frais de mutuelle doivent être pris tout au long de la vie de la victime par l'employeur ou les assurances - effectivement, n'est-il pas anormal que ce soit nous "victimes" de devoir payer lorsque nous ne sommes pas responsables de notre état de santé et que nous avons perdu pour toujours la joie de travailler et de ce fait, avoir une mutuelle prise en charge financièrement au 2/3 par l'employeur ? Nous perdons notre travail et en même temps nous sommes pénalisés financièrement puisque une mutuelle qui rembourse correctement cela se paye - Avant ma mise en invalidité cat 2 suite à un accident de travail, je payais environs une 40 euros/ mois pour toute ma famille qui se compose de ma femme et mes 6 enfants. Aujourd'hui, je suis environs à 230 euros / mois sans aucune aide. Voilà mon point de vue équitabilité vis à vis des personnes dont la santé physique, psychique a été détruite par le travail - on vous licencie et merci

---

### 4. Gabriel G. - 81330 SAINT-PIERRE de TRIVISY

Je me présente : papa de Daniel. J'assiste Daniel qui est handicapé (malentendant à + 80%). Daniel travaille en ESAT avec un salaire de 852,00€ mensuel. A la suite d'une demande de prime d'activité auprès de la CAF fin décembre 2018 ses Allocations d'Adulte Handicapé et

---

Logement ont été revues fortement à la baisse! En effet : - Allocation Adulte Handicapé pour Janvier 2019 : 455,17.Elle était de 637,84 pour décembre 2018 , soit 182,67 en moins? - Allocation de Logement pour Janvier 2019 : 120,00. Elle était de 161,00 pour décembre 2018, soit 41,00 moins? - Prime d'Activité : 66,13 pour Janvier 2019. Daniel ne la percevait pas auparavant. Résultat, en demandant la prime d'activité de 66,13€, Daniel perd 182,67€ sur son Allocation d'Adulte Handicapé et 41,00€ sur son Allocation Logement, soit 157,54€ en Janvier 2019 (+ 66,13-182,67-41,00=157,54). Alors que le gouvernement nous parle de pouvoir d'achat ( sauf erreur de la CAF auprès de qui j'ai fait une réclamation fin janvier dernier, restée à ce jour sans réponse) pour Daniel le pouvoir d'achat se traduit par une ponction d'environ 20%. C'est aberrant et j'ai du mal à comprendre! Merci de transmettre mon message.

---

#### **5. Jean-Luc B. - 11560 SAINT PIERRE LA MER**

Bonjour , profitons d' avoir la chance de la création du grand débat & esperon que les demande soit réellement traité & écouté ; il y aurais beaucoup à dire , en ce qui me concerne , je souhaiterai la suppression. de la t v a sur toute la nourriture , premier prix & marque & pourquoi pas recuper cette t v a sur tout les produits de luxe .Je souhaite est également que les retraites ainsi que les pensions de réversion soi indexer sur le cou de la vie . Voiloi ce que je trouve pour moi le plus important

---

#### **6. Nicole S. - 84380 MAZAN**

Bonjour, Je trouve qu'il est injuste suite à un ACCIDENT DE TRAVAIL que la période en arrêt soit prise en compte pour valider les trimestres retraite, mais non prise en compte pour le calcul de celle-ci . A mon avis, il faudrait cotiser afin de ne pas être pénaliser pour ce calcul. Merci Cordialement

---

#### **7. Lucile H. - 59163 CONDE SUR L ESCAUT**

Mon fils a été récemment reconnu travailleur handicapé au taux de 50/100... Comment peut il se servir de cette reconnaissance pour trouver du travail... Il a 20 ans a un cap de maçonnerie ... Il est épileptique sous traitement, ne veut pas repartir a l'école car il a eu bcp trop de difficultés.... Comment peut il trouver du travail? Aidez le svp actuellement il passe son permis avec bien des difficultés.... Merci cordialement..

---

#### **8. Samy A. - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE**

Bonjour a tous, je suis atteint d'un anévrisme cérébrale de l'artère sylvienne gauche dépister en 2012 suite a la mort de ma petite sœur pour les mêmes symptômes. La région où se trouve cet anévrisme es très compliqué a allé opérer et les médecins conseils plutôt d'attendre qu'un nouveau système Ils voit le jour. Depuis maintenant 5 ans je suis sous traitement lourd car je suis dans une dépression majeure et je n'ai rien a part un RSA de 484 euros,ma femme m'a quitté et je me retrouve seul hébergé chez ma sœur. Je n'est jamais demandé de l'aide mais je ne peut plus rester dans la situation dans laquelle je me trouve. Penser chaque jours que c'est l'heure de mourir est horrible a vivre. Que fait l'état pour des personnes comme moi qui pense souvent à se suicider au lieux d'être un boulet pour son entourage ? L'Allocation adulte handicapé dois être donné obligatoirement pour des personnes dans une souffrance pareille (maladie qui peut me tuer a chaque moment, dépression obligatoire au vue de la vie que je mène et mon entourage qui m'abandonne par peur de me voir mourir a tout moment). Je n'est pas le droit de faire l'amour(sûrement la raison qui a poussé ma compagne a me quitter),de piscine,de prendre l'avion,de m'énervé,

---

contrôler sa tension toute la journée pour ne jamais dépassé les 14,8 maximum.... En gros rester a l'abri de tout, donc plus de vie du tout. C'est HORRIBLE. Je suis tout simplement un mort vivant au sens propre du termes. Aucune structure, ni aide pécuniaire pour des cas aussi graves???? Merci a tous de m'avoir lu et j'espère que mon cas, pourra être exposé et qu'une loi soit mise en place, comme par exemple une allocation spécifique pour les personnes en attente d'une opération lourde et vivant avec 484 euro pour vivre plus dignement dans la maladie et éventuellement une structure OÙ justement nous pourrons être écouté et suivi médicalement. 1000 Merci a vous. Cdl

---

### **9. Djamel B. - 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES**

bonjour je trouve qu'il n'y a pas assez d'informations et de droits on se perd dans un labyrinthe avec les procédures administratives il faut aussi la revalorisation des rentes; pensions et minima sociaux

---

### **10. Alain P. - 250000 BESANCON**

Égalité salariale hommes femmes Remettre la CSG pour les retraites injustement augmentée Pour l'instauration du référendum d'initiative citoyenne

---

### **11. Robert S. - 16260 CHASSENEUIL SUR BONNIEURE**

Fin de vie: nos "homme politique" n'ont aucun soucis à se faire car eux auront les meilleures maisons ou du personnel à demeure à leurs services. Ils auront plusieurs retraites. Moi je n'est qu'une seule petite retraite et il faudra que je vende ma maison. J'ai pourtant payé ces messieurs, les subventions, les aides de tout le monde,..... Moi je n'ai à ce jour jamais reçu un centime de l'état. j'irai dans un "mouroir" comme beaucoup! Je subirais le manque de personnel, de locaux d'un autre âge, je subirai aussi les exigences budgétaires pour me nourrir, me laver, et passer une fin de vie la plus heureuse possible ne sera donc pas possible!!!!!! Ne manquez pas de faire remonter ce message, que j'assume, à tous nos gouvernants tous aussi pourris les uns que les autres!!!!

---

### **12. Fatoumata C. - 92700 COLOMBES**

La réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles : ce système date 1898 est aujourd'hui obsolète. La faiblesse des indemnités des maladies professionnelles n'encourage pas les victimes à déclarer leurs maladies, mais aussi n'incite pas les entreprises à mettre en place une réelle politique de prévention. C'est pourquoi, mal réparées, les maladies professionnelles sont aussi mal prévenues. Voilà pourquoi, nous victimes de maladies professionnelles demandons la réforme du système qui date du 19ème siècle et pour une amélioration du système de réparation des maladies professionnelles qui incitera les entreprises à mettre en place une réelle politique de prévention. Autre problème récurrent : J'ai déclaré maladie professionnelle le 13/02/16. La CPAM a reconnu le caractère professionnel de ma maladie le 18/10/17. Consolidée par le médecin le 09/06/18. Depuis la reconnaissance de ma maladie professionnelle, des indemnités journalières auraient dû être versées à compter du 13/02/16 et ce jusqu'à ce que mon état soit consolidé. Or à ce jour, je n'ai reçu aucun versement. Aujourd'hui, suite à la décision de prise en charge de ma maladie professionnelle, la CRAMIF m'a notifié le 13/03/18, un indu d'un montant de 15.728,72 €. Le 11/05/18 : j'ai demandé une remise total ou partiel de la dette auprès de la CRAMIF. Le 31/07/18 : la CRAMIF m'a accordée 30% de remise sur le montant de 15.728,72 €. Par conséquent, je dois rembourser la somme de 11.010,10 €. Depuis le 15/09/18 je rembourse 100 €/mois à la CRAMIF par prélèvement

---

bancaire. C'est pourquoi, le paiement de mes indemnités pour la période du 13/02/16 au 09/06/18 me permettra de rembourser la totalité de la dette à la CRAMIF. La procédure de déclaration et de reconnaissance des maladies professionnelles est compliquée et longue, un véritable parcours de combattant, à cause d'un manque toujours criant d'information à destination des victimes de maladie professionnelles.

### **13. Christophe G.- 06000 NICE**

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les fait suivants; Suite à des problèmes familiaux et médicaux, je me retrouve sans domicile fixe. J'ai 55 ans, je suis handicapé et Malade. Je dispose d'une pension d'invalidité qui me permet de dormir quelques nuits à l'hôtel et ensuite quand je n'ai plus d'argent je dors dans ma voiture. Je vie, je survis en permanence dans la peur du jour et du lendemain! Je suis en attente d'un logement social depuis 2014 délai supérieur au délai fixé par arrêté préfectoral. La commission de médiation en séance du 09 octobre 2018 a relevé que ma situation ne semble pas me permettre d'occuper de façon pérenne un logement autonome eu à mon parcours d'hébergement précaire et à mes problèmes de santé et qu'a titre transitoire, un accompagnement social dispensé dans une structure d'hébergement type CHRS, est une solution adaptée à ma situation! Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violences, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortants de prison, de personnes ayant des troubles psychologique importants. Je n'ai aucunes pathologies correspondant à ces critères. Donc je n'ai rien à faire dans un centre comme celui-ci! Je demande simplement à obtenir un logement social comme la loi l'autorise! J'ai été locataire de plusieurs logements. J'habitais aux Oléandres à Rangins, à Cannes la Bocca. de 1992 à 2007 soit 15 ans dans le même logement. Avant de faire appel à la Commission de Médiation DALO, j'ai cherché un logement dans le privé, mais sans travail et sans garantie les propriétaires ne loue pas leur logement. Leurs travail et leurs devoir et de faire le nécessaire pour que j'obtienne un logement. Leurs argumentation se base sur le fait que je sois Handicapé et Malade. C'est un argument Discriminatoire! Il y a 12 millions de personnes en situation de Handicapes en France et le même nombre de personnes Malades. Elles ne sont pas toutes dans un CHRS. J'ai écrit à le Préfet des Alpes Maritimes. J'ai demandé l'aide de plusieurs assistantes sociales et de la Directrice Eliane Botte du CCAS de Nice, de la CPAM ainsi que de la Direction Général des services Départementaux, de l'Association des Paralysés de France de Nice. Elles et ils mon répondues que je devais attenter à ma vie et rentrer à l'hôpital pour pouvoir être pris en charge et que cette acte me donnerait plus de chance d'obtenir un logement social! Montrer la souffrance et les pleurs! Je suis en France? Comment des agents de l'Etat peuvent tenir de tels propos? Comment des agents de l'Etat peuvent laisser une personnes Handicapée et Malade dans une telle situation? Comment une Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées peut ne pas vouloir me venir en aide ? J'ai envoyée un courrier le 11 Mai 2018 à la secrétaire d'Etat Sophie Cluzel, lui demandant son aide! Elle n'a pas pris la peine de me répondre! Pourquoi? Que dois je faire pour que ma demande soit prise en considération? Nous personnes Handicapées nous sommes confrontés à de multiples difficultés! Pour le logement! Pour l'emploi! Pour l'accessibilité! Pour le stationnement! Pour la vie quotidiennes! Il y a des lois pour aider, protéger les personnes Handicapées! Les lois ne sont pas appliqué et respecté! Nous ne somme pas respecté! Je suis fatigué de ces situations de stress, de colère, d'angoisse, de peur! Subir et

ne rien dire! Stop! Je demande à obtenir un logement! Je demande à obtenir un emploi! Je demande à vivre en toute quiétude! Je demande à ce que l'on me respecte!

---

#### **14. Maryline R. - 16380 CHAZELLE**

Bonjour j'ai travaillé pour ma maman car c'est mon droit et devoir, pour pouvoir mettre en place quelqu'un pour m'aider. J'ai perdu mon enfant en janvier 2016 décéder suite au monoxyde de carbone, j'ai arrêté en février 2018. Mon allocation d'adultes handicapées a diminuer et il mon supprimé mon allocation d'autonomie je suis à crédit à l'achat d'un véhicule d'un loyer de deux cents euros du gaz ou il mon prélevez 180 et j'ai fait un échèancè de 5 mois pour un prélèvement de 110 € assurance voiture mutuelle essence, lumière et bien entendu tout ce qui va avec. Je les ai. Contactez pour avoir plus de renseignements apparemment il se base sur l'année 2017 alors je. Voudrais comprendre pourquoi on. NOus parle de hausse alors qu'il mon supprimé 200€. Je suis pas dans un état pour supporter actuellement toute ces baisse ou je ne comprends plus rien et finir mes fin de mois. Je pense que je ne suis pas là seule je vous remercie pour m'apporter un petit éclaircissements.

---

#### **15. David P.- 56380 TUER**

L' A.S.I vous connaissez ? .. Allocation Supplémentaire Invalidité Mon épouse a été reconnu handicapée et inapte a tout travail alors qu'elle était en situation d'emploi. Elle touchait 817 euros/mois, pension d'invalidité, ASI, + complément d'AAH. Moi, j'ai été reconnu handicapé et j'étais au RSA Je touchais 817 euros par mois, AAH à taux plein ASI récupérable sur succession, maintenant veuf, je dois rembourser 12500 euros à la MSA56. ASI qu'elle avait refusé pendant 14 mois avant de céder sous la pression du guichet unique MSA56. ( 318 euros/ mois pour (sur)vivre, c'est pas facile, mais quand il faut en plus financer ses soins !!!!! Il est facile pour un organisme qui est CAF+Sécu de faire pression sur une handicapée en coupant les vivres et en déremboursant les soins antalgiques d'une maladie rare, tellement rare que pour le médecin conseil, cette maladie n'existait pas, malgré le diagnostique du Professeur Brissot. Deux situations , travail ou RSA, deux façons de souffrir en plus du handicap .. Liberté, égalité, fraternité

---

#### **16. Clotilde D. - 31300 TOULOUSE**

il faudrait que nous soyons pas dans l'obligation de choisir entre travail( pour manger et ce qui va avec logement ..)et santé Je suis souvent dans l'obligation de prendre du travail tres dur pour repondre à mes obligations au risque de ma santé sans compter que la secu ne veut pas payer la cure que je devrais avoir droit en entant que AT mais j'ai juste droit aux insultes et acces aux soins tres dur -acces au medecin de ville ( pas de medecin dispo)

---

#### **17. Marc K. - 62320 ROUVROY**

Je suis tétraplégique depuis 1977 à la suite d' un accident du travail, depuis cette date j'ai perdu en pouvoir d'achat 17% du fait de la non revalorisation sur l'indice des prix ! Ils nous a été imposé le paiement de participations forfaitaires et franchises même sur les soins relatif avec l'accident du travail ! Je demande des cotisations sociale sur les caisses automatiques des hypers, des D.A.B. bancaires les gares de péage sur autoroutes, sur les robots etc !!!!!!!!!!!!! Mais ils ont supprimé l 'ISF !!!!!

---

### **18. Nicole V.D.S. - 29910 TREGUNC**

bonjour ma fille qui perçoit une pension d'invalidité, une rente AT et un complément de ressources dépasse le plafond de 810 € pour bénéficier des aides ménagères Ces aides sont indispensables car il lui est impossible d'effectuer les travaux ménagers dans son logement. Elle a besoin de 20 heures par mois ce qui représente une dépense d'environ 400 € qu'elle ne peut pas payer. Après une longue hospitalisation en 2018/2019 elle a pu bénéficier par la Sécurité Sociale d'une aide ménagère pendant 3 mois. Mais quand les 3 mois seront terminés, quelles solutions trouver !!!! Je trouve particulièrement grave de laisser les personnes en situation de handicap dans une telle détresse !!!

---

### **19. Elisabeth A.**

Bonjour, il serait plus que souhaitable de prendre en compte la dignité des personnes handicapées et de leurs donner les moyens de vivre dignement. Il ne faut pas oublier qu'un accident de la vie, ou une maladie n'arrive pas qu'aux autres et que bien souvent ces accidents entraînent pertes d'emploi, perte de vie sociale et perte d'autonomie, si les problèmes matériels viennent s'ajouter la personne perd sa dignité. il faut bien comprendre qu'une personne handicapée à plus de dépenses qu'une personnes valide, car elle est obligée d'avoir recours à une tierce personne pour beaucoup d'actes de la vie quotidienne qui ne sont pas pris en compte dans les évaluations des travailleurs sociaux. d'autant que les moyens il y en aurait si les dépenses publiques étaient mieux gérées.

---

### **20. Laurence B.-T. - 25320 TORPES**

Pour les personnes lourdement handicapées, le coût du matériel adapté (chaise de douche, poussette pour enfant handicapé etc.) est exagérément élevé, et n'est pas encadré. On trouve des écarts de prix de quelques centaines d'euros entre certains fournisseurs, pour le même matériel. Les personnes mal informées, qui ne consultent pas plusieurs fournisseurs, se retrouvent avec des dépassements de tarif, parfois compensées par leur mutuelle ou la MDPH. Les fournisseurs pratiquant les prix les plus élevés font ainsi de confortables bénéficiaires au détriment des personnes handicapées mais aussi de leurs mutuelles et des MDPH.

---

### **21. Régis B. - 69220 LANCIÉ**

Bonjour, Est il normal pour des personnes qui ont eu des accidents ou autres, je ne parle pas des accidents de travail qui eux toucheront jusqu'à la fin de leurs vies mais ceux qui sont en maladie et qui toucheront jusqu'à l'âge de la retraite, mais quel retraite si ils la veulent ils se verront obliger de cotiser pour leurs retraites auprès de la Sécurité Social, es normal alors que nous avons rien demandé. Il y a t'il pas là une chose à faire pour toutes ses personnes sans compter toutes celles qui n'auront pas les moyens et qui ce verront en retraite à lécher les murs pour survivre avec un minimum pour survivre.

---

### **22. Denis G.- 64600 ANGLET**

Je suis âgé de 56 ans, carrière longue, en boucherie. Depuis plus de 20 ans je suis intérimaire c'est mon choix d'être intérimaire, simplement pour une question de salaire. • la revalorisation des rentes, pensions et minima sociaux, Bon nombre d'entreprises où je suis allé travailler ont des règles de travail à la limite du raisonnable. Quand il y a un accident de travail, on vous emmène en voiture à l'hôpital sans faire venir les pompiers cela évite des enquêtes, et vue le ménage fait « par le roi » au prêt des instances du personnel qui ne peuvent plus conseiller les salariés voit les patrons laisser passer à travers le filet des abus

---

de conditions de travail digne des pays sous-développés. Quand on est reconnu handicapé pour un AT ou MP, et faute inexcusable, comment voulez-vous qu'un salarié qui n'a rien demandé voit sa vie basculer par l'attitude responsable et volontaire d'un patron, pour une question financière. oui, je suis pour une augmentation de la rente, oui, je suis pour 50 % de réversion de la rente. • la santé au travail, Déjà remettre plus d'instances de représentant du personnel dans les entreprises ; Mettre plus de personnes à la DIRECCTE; Mieux reconnaître un AT et MP, au niveau des indemnisations ; Pour les grands groupes de travail temporaire MANPOWER etc. « le PDG JONAS PRISING reçu par le roi le 22 janvier 2018 à Versailles » par contre combien d'argent détourné sur le dos des intérimaires d'où les salaires de l'égalité de traitement ne sont pas versés, combien de cassation MANPOWER ha à cause de l'URSSAF pour détournement de cotisation. Je ne m'inclinerais pas devant le roi qui ne, c'est pas ce que c'est le travail avec un grand T • la citoyenneté/égalité, ÉGALITÉ Je suis pour une révision complète de la fiscalité sur les revenus, Taxer les patrons qui vivent à l'étranger et qui ont leurs entreprises en France exemple la famille MULLIEZ « AUCHAN » Faire payer l'intégralité des soins aux personnes retraité inclus qui vivent ou passent une bonne partie de l'année à l'étranger exemple au PORTUGAL mais n'oublie pas la gratuité du système de santé à la Française VIVE LA FNATH

---

### **23. Alphonse M. - 50530 LOLIF**

Rétablir la demi part pour les veufs ou veuves

---

### **24. Pascal H. - 56100 LORIENT**

Pension d'invalidité de catégorie 1 DISCRIMINATIONS SALARIALE ET DE RETRAITE  
Bonjour, je suis enseignant certifié dans un lycée privé sous contrat d'association avec l'Etat et reconnu travailleur handicapé. Pour des raisons de santé, je travaille à temps partiel (2/3 de temps) et perçois une pension d'invalidité de catégorie 1. PREMIÈRE DISCRIMINATION DISCRIMINATION « SALARIALE » Augmentation de revenus impossible Toute augmentation de salaire avec changement d'échelon (après inspection par exemple), ou toute prime (sans exercer plus d'heures) fait l'objet d'une diminution équivalente de ma pension d'invalidité. En effet je n'ai pas le droit de percevoir plus de revenus que la moyenne des salaires perçus durant mes 10 meilleures années d'activité. Est-il normal de voir ses collègues avoir une hausse de revenus conséquente au fil des années et soi-même travailleur handicapé, en être privé, alors que j'exerce mon travail avec tout autant de sérieux ? De plus, la pension d'invalidité n'est JAMAIS réévaluée en fonction de l'évolution de carrière. Autant dire que si j'avais demandé une pension d'invalidité dès le début de ma carrière, je n'aurais eu pour revenus (salaire + pension d'invalidité) qu'un peu plus du SMIC jusqu'à ma retraite !!! DEUXIÈME DISCRIMINATION DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE RETRAITE Je ne cotise à la retraite que sur mon salaire perçu. Donc ma retraite ne prendra pas en compte la pension d'invalidité. Or, à l'âge de la retraite, je ne percevrai plus de pension d'invalidité. Autant dire que je vais avoir une perte de revenus conséquente. Ma pension de retraite sera d'un montant sans commune mesure à celui de mes collègues, encore une fois. Ces règles de calcul me semblent aberrantes et mériteraient d'être corrigées. Elles ne respectent pas les valeurs républicaines de la France, notamment l'égalité et la fraternité, et sont, selon moi, contraires au droit européen. Je respecte profondément le travail effectué par nos élus. Je tenais à m'exprimer sur ces injustices qui concernent certains travailleurs handicapés. J'espère vivement que l'expression de mon mécontentement sera entendue afin de corriger ces discriminations. Cordialement.

---

## **25. Bruno G.- 25150 PONT DE ROIDE**

Bonjour, je vous fait part de mon mécontentement suite au renouvellement de ma carte d'invalidité. Depuis 1992 la MDPH m'a attribué un taux d'invalidité de 80%, 27 ans après on revoit ce taux à moins de 50%, avec l'age mon état de santé ne s'améliore pas, je dirais même que c'est de plus en plus difficile pour moi. Aujourd'hui je ressens un sentiment d'injustice que j'arrive pas à m'expliquer. J'envoie au plus vite un recours administratif, je vous tiens informé de l'avancement du dossier. Je compte sur vous pour m'apporter une aide juridique à cette contestation. Merci par avance

## **26. Marc B. - 63000 Clermont Ferrand**

Nous avons connu un soulèvement de mécontentements. La France est malade de ne plus avoir de richesse dans sa production. Nous sommes contraints de faire le constat que l'Etat ne fait rien pour dynamiser la création, empêcher les entreprises (surtout celles qui ont été aidées par le passé) à se délocaliser. Nous sommes dans une ère financière, et les financiers sont rentrés comme des loups dans des outils aujourd'hui annihilés. Je pense que le gouvernement n'a pas de projet et ayant besoin d'argent pour faire fonctionner la machine France, il tape tout azimuth pour trouver le moindre euro. Nous devons nous concentrer sur la reconquête de notre richesse industrielle, commerciale mais aussi dans les services. Nous, dans l'handicap nous avons eu pour certains des postes de directions, le temps passé à diriger nous a conféré des compétences et des savoir-faire. Nous voulons revoir le soleil, il serait temps de revoir notre conception. Relancer l'économie par une action keynésienne ne peut se faire que par les salaires des personnes et non par des prébendes données par l'Etat. Car ce qui a été donné hier en aval, demain il faudra aller le chercher en amont. Je suis pour une UE bien sur, mais où chaque pays puisse avoir sa politique. Il faut aussi ne pas mettre les gens dans l'handicap, ou ceux retraités au ban de la société. Nous devons remettre de l'ordre. Ne pas rapetasser avait dit le Président Pompidou lors de son dernier conseil des Ministres,,, je crains que nous n'allions pas assez en profondeur pour redonner du lustre à un Etat et donc à un peuple qui mérite de vivre de son travail. Enfin en ce qui concerne les personnes atterrées par la maladie, il serait bon d'améliorer les structures donnant un avenir débouchant. Quant à ceux en retraite, avec des pharmacopées lourdes, il serait bien de voir à un gel de la CSG sur les retraites (taux mini) et un allocation pour les frais de soins. Que l'Etat se prive un peu, que l'on ne dépense pas à l'envi, mais que l'on soit constructifs. J'ai 63 ans, une Maladie de Ménière très pénible, mais je peux donner mon temps dans la création de maison de la création, car nous sortirons de la paupérisation en redonnant de la couleurs la création de richesse qui sera la genèse de paie correct de demain. Il serait enfin utile que la finance soit moins gourmande et que les courtermistes se calment,,,, ils ont fait assez de mal comme cela. Une reconstruction est nécessaire, je crains que ce grand débat soit cautère sur jambe de bois. Nous connaissons, si rien ne change, des jours sanglants car ceux qui se serrent la ceinture aujourd'hui avec espoir de revoir un rai dans leur vie se retrouvent devant un Néant abyssal. Revoir les bases d'une UE, donner à ceux qui le souhaitent appuis efficients à la création, faire revenir nos entreprises parties, donner du savoir et du savoir-faire à des gens loin de l'emploi, donner à ceux qui se tuent dans le travail le mérite qu'ils doivent avoir, seront pour tous et l'Etat des entrées d'argent. 1990 nous avons connu le grand choc des financiers, il en faut bien sur,,,, mais qui investissent pas qui se repaissent à la table des seigneurs ou saigneurs. Je crois en la force de la France par des actions très ciblées dans la direction du travail,,,,, on ne peut dépendre d'un Etat qui en donnant se fait Maître absolu. Oui, nous devons tous avoir la parole vers le travail et pas que vers les aides sociales,,,,, Je suis prêt à participer à la reconstruction mais voilà il faudra que certains se bougent, de là débouchera notre paix

sociale et la pérennité de nos commerces, de nos entreprises,,,, Un bémol il faut que les banques prennent plus de risques,,,, elles sont timorées et ne se mouillent plus,,,, Etatisées certaines, NON ..; mais créer d'autres spécialisées avec aval de l'Etat et des départements oubliés trop souvent. On fait un lifting complet,,,, pas de botox qui serait que cache misère. Voilà ma pensée sur le sujet,,, mais d'autres seraient aussi importants,,,, l'administration chantournée, les difficultés pour savoir les choses du bien commun,,,, enfin, oui il faut aller vers un autre mode de fonctionnement. Ne pas regarder le global mais être parcellaires sur tous les sujets qui existent dans notre monde moderne. Le grand débat peut soit ouvrir des portes,,,, soit créer un collapse monstre,,,, une anomie qui serait fatale à notre vie. Vive une France forte,,, une France qui va de l'avant, une France fraternelle et non divisée sur l'autel des prétentions politiques.

---

### **27. Pierre -Marrie P. - 35220 CHATEAUBOURG**

Remboursement des forfaits d'entretien et des piles des appareils auditif acheter avant 2019 plus rembourser

---

### **28. Fabienne L. - 41100 VENDÔME**

Isolement et dépendance création de rencontres au sein de l'association ou par le biais de cafés rencontres mensuels

---

### **29. Michel C. - 77860 QUINCY VOISINS**

agent titulaire de la fonction publique territoriale en retraite depuis janvier 2013 très déçu de mes 40 années de la fonction publique handicapé au taux de 80 pour cent j'ai subi agressions physiques, verbales, pénalisé à l'avancement de ma carrière et de mon droit au départ en retraite pour preuve placé en disponibilité pour raison de santé il me manque 20 trimestres pour ma retraite que je dois récupérer en travaillant jusqu'à 65 ans de plus en me rendant au travail 80 kms par jour avec ma voiture malgré le spe de ma jambe droite paralysé. ou est l'égalité de traitement face au handicap... l'écriture du droit des handicapés les belles phrases écrites sans aucune faute bravo lorsqu'elles ne sont pas respectées et pourtant un maire à son niveau hiérarchique est représentant de l'état. je ne peux que regretter le manque d'assistance de notre association qui m'a coûté 3500 euros pour n'obtenir aucun résultat sur 2 maladies professionnelles ; l'audition, et le contact aux pesticides de 1983 à 1995 me causant plusieurs complications respiratoires avec traitements.

---

### **30. Sylvain D. - 31300 TOULOUSE**

Mr le président, pratiquant une politique dictatoriale et répressive, mais pas envers tout le monde. Vous avez démonté votre dédain envers les autres politiciens, la justice et les citoyens Français, le jour où vous avez affirmé que pour l'affaire Benalla, vous étiez responsable, et que vous avez dit, je cite, "qu'ils viennent me chercher" alors que vous saviez pertinemment que vous étiez intouchable, le fait d'être sous l'immunité présidentielle. Mr le président aidant les plus riches, au détriment des plus pauvres. Votre politique n'est pas du tout représentative de la population française. Bien au contraire, elle n'est bénéfique que pour les banques et les personnes les plus fortunées. En même temps, les chiens ne font pas des chats. Il serait grand temps de vous sortir la tête de votre tour d'argent, et de regarder à quel point les Français souffrent de vos décisions. Même si la suppression de l'ISF n'est malgré tout, pas qu'un mal, vous en avez fait une priorité absolue, pour satisfaire vos soutiens électoraux, ce qui chez moi s'appelle un conflit d'intérêt. Plutôt que de mieux gérer

---

l'argent publique, et de faire une chasse active aux évasions fiscale, ce qui rapporterait beaucoup plus, vous préférez inondé des personne à faible revenu d'impôt, et allez jusqu'à leurs supprimer des aides. Et sous prétexte que les personnes handicapées perçoivent déjà une aide, même minime, elles ne pourraient en percevoir d'autres, car elles sont selon vous, déjà aider. Les politiciens, eux, perçoivent différentes indemnités, hors, en partant de votre logique, le fait d'en percevoir déjà une, ils ne devraient pas pouvoir en percevoir plusieurs. Ou est votre principe de l'égalité dans tout ça ? Et qu'en est-il des retraites des parlementaires. Certes, un mandat n'est pas une profession mais une fonction mais à l'heure où tant de retraités doivent se serrer la ceinture, il est regrettable que les parlementaires, même si leur régime a été modifié, soient exonérés de l'effort collectif. Les contribuables payent 52 millions pour la retraite des parlementaires chaque année. Ce qui est inégal c'est que la caisse de retraite des députés n'est financée qu'à 12 % par les cotisations des députés, le reste étant payé par l'état sur une subvention votée par les parlementaires! Donc sur 2700€ de retraite moyenne, nous en payons donc 2376€. Vive le conflit d'intérêt ! Tout ce qui touche les parlementaires, les ministres et le président ne devrait pas être laisser entre les leurs mains, mais devrait être voté par les citoyens Français. Après tout, d'une certaine manière, ce sont nos employer, et en ce qui me concerne, ni mes collègues ni moi-même avons déjà eu l'occasion de décider du montant de nos salaires ou de nos retraites. Alors pourquoi le pourraient-ils ? Il y a énormément de chose à repenser, pour sauver notre pays de la banque route, et les politiciens ne sont pas une exception, ils en font aussi partie ! Il est donc grand temps que les politiciens, quel que soit leurs statuts ne puissent plus choisir pour eux même, mais que ce choix soit exposer par un vote citoyen !

---

### **31. Angélique C. - 02440 CLASTRES**

Bonjour je voudrais savoir comment vous pouvez nous aider au niveau de l'autisme Nous parents nous sommes angoisser pour nos enfants merci de faire des efforts au niveau de l'autisme Plus d'école plus de moyens et d'aide avec des encadrement

---

### **32. Bruno P. - 36220 TOURNON SAINT MARTIN**

POUR MOI LE DEBAT SE FERA SANS MOI MACRON a décidé de faire ce "Grand débat"après avoir dit qu'il maintenait le cap plusieurs fois ,il aggravera encore plus le pouvoir d'achat des retraités et handicapés même si deux ou trois mesurette se feront comme il a fait .Exemple la prime d'activité" ce sont nos impôts qui la finance et les entreprises ne payent pas l'augmentation des salaires ni les charges sociales qui font parties du salaire(salaire différé ) La réforme sur la retraite est une destruction totale de la retraite par répartition Nous avons intérêt a regarder en face. Regardez l'Algérie .....

---

### **33. Charles B.- 87920 CONDAT SUR VIENNE**

Bonjour, Comme déjà évoqué par les gilets jaunes entre autres, le Président et son gouvernement ne doivent pas ignorer que les actifs comme les retraités ont d'abord besoin d'une augmentation de leur pouvoir d'achat. Pour ce qui concerne les retraités dont nous faisons partie nous n'acceptons pas de subir ce racket fiscal par un prélèvement de 1,7 points de CSG supplémentaire alors que nos pensions de retraite n'ont pas été revalorisées depuis cinq années et alors que nous avons dû subir en parallèle une inflation de 2 points par année, c'est inadmissible. Pourquoi cette discrimination à l'égard des retraités? Lorsque nous étions actifs nous financions les retraites de nos aînés et aujourd'hui avec ce gouvernement c'est à nous de donner du pouvoir d'achat aux actifs ! Le Président de la République doit nous restituer 1,7 point de CSG et indexer les retraites sur l'inflation .

---

Concernant l'emploi et l'éducation, pourquoi une telle discrimination, une telle mise à l'écart des handicapés ? Ce que ce gouvernement doit faire pour réduire les inégalités dans ce pays - indexer le taux de rémunération du livret A sur l'inflation, - faire payer les pollueurs, c'est-à-dire les entreprises qui polluent et non les travailleurs qui utilisent leur véhicule pour se rendre à leur travail, - arrêter de considérer les automobilistes comme étant des supports de taxes en tout genre, - rétablir l'I.S.F, pour plus de justice fiscale, - lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale, - réduire le salaire des patrons dans les grandes entreprises, - réduire le nombre de parlementaires (50%), à l'Assemblée Nationale, au Sénat ainsi que le nombre de conseillers ministériel honteusement rémunérés, - diminuer le train de vie de l'Etat. Avons-nous encore les moyens d'entretenir une telle opulence ? - l'arrêt des taxes et des surtaxes sur l'énergie, - augmenter le personnel en EHPAD, à l'Hôpital, à l'Education Nationale pour un service public renforcé en nombre et en qualité, - concernant la santé arrêter le déremboursement des médicaments, - d'une manière générale taxer davantage les riches, - faire le nécessaire pour assurer un service public de proximité, - ne pas oublier qu'éducation et santé ne sont pas au service de « clients » mais d'êtres humains en formation pour l'une et pour l'autre de patients souvent affaiblis et vulnérables dont il faut prendre soin. Dans ce système où est la place de l'humain, du respect, de la dignité? Cette liste n'est pas exhaustive. Ce jeune Président et ce gouvernement inexpérimenté ne semblent toujours pas comprendre les graves difficultés vécues au quotidien par nombre de français, ce n'est pas en taxant les plus démunis et en favorisant les nantis que cette colère va s'apaiser, bien au contraire. Merci de bien vouloir transmettre nos doléances dans le cadre de ce grand débat.

---

#### **34. Habib B.- 63110 BEAUMONT**

bonjour, je trouve scandaleux la reforme du depart en retraite anticipé en tant que travailleur handicapé,a compter du 31/12/2015 tout las demandeurs devrontavoir une incapacité de plus de 50 pourcent. avant la loi la notification rqth suffisait. maintenant il ny a pas de procedure pour connaitre sont taux dincapacité? Apart faire une demande dah ou carte de stationnement pour handicapé,qui vous sera refuser et qui vous precisera votre taux entre 50et79pourcent dincapacité. mais seulement pour 1 an. a mon avis il faudrait revenir a lancien systeme qui etait plus egalitaire. concernant les depart en retraite je propos un minimum decent pourpouvoir vivre dans la dignité(1300euros . et un maximum de3000euros) je pense quaec cette solution de solidarité cela permettrai deequilibrer une fois our toute notre regime de retraite. en esperant etre entendu et ce grand debat aboutisse a pus de justice sociale.....

---

#### **35. Marc T. - 17000 La ROCHELLE**

Mes droits ont été suspendus pendant une année pour avoir utilisé mon épargne handicap pour acheter ma maison ,en situation de vulnérabilité je trouve injuste un tel règlement et inhumain.

---

#### **36. Danièle V. - 54000 NANCY**

La prime d'activité (depuis le gouvernement Macron) n'est plus octroyée aux personnes ayant une pension d'invalidité..... Je suis greffée du foie et ai une pension de 530 euros, je dois donc travailler à mi temps pour survivre.....Je rentre dans la catégorie des travailleurs pauvres mais comme je suis malade, je n'y ai pas droit!!!! double peine pour les malades....Pensez vous vraiment que ce soit normal????????

---

### **37. Robert A. - 66280 SALEILLES**

Accès aux soins dentaires 2 à 3 mois et ophtalmologistes 6 à 8 moi les délais de rendez-vous sont trop longs. les communications avec certains service de l'état sont devenus très difficiles du fait des nouvelles technologies devenues obligatoires. Il est impossible d'obtenir un interlocuteur au téléphone quand on appelle les impôts. le déplacement au centre des impôts est devenu obligatoire quel que soit le sujet à traiter.

---

### **38. Line C.- 49400 SAUMUR**

Les pensions d invalidité n augmentent guère en plus on prends de la CSG de plus imposable les droits dans les entreprises ne sont pas respecter Pour la retraite les pensions d invalidité ne sont pas reconnu au même titre que le chômage ce qui est discriminant au possible

---

### **39. Sébastien B. - 17130 ROUFFIGNAC**

je suis travailleur handicapé je touche la pension handicapé, je voudrai savoir s'il vont la baisser ou l' augmenter. merci de votre compréhension

---

### **40. Jean-Charles M. - 79210 PRIAIRES**

Au sujet du RSA ; J'ai voulu faire une demande de RSA ( étant en fin de droits ARE , en Allocation de solidarité spécifique précisément ), et j'ai pu constater que pour le calcul du RSA qui aurait été plus avantageux pour moi, la CAF prend en compte la rente accident du travail dont je bénéficie, pour établir leur calcul résultat j'aurais touché encore moins que la misère de 500 € mensuels donné par Pôle emploi, si j'avais finalisé ma demande auprès de la CAF.. C'est une honte !!! du coup, je reste en ASS de Pôle emploi ( puisque dans le cas des ASS, on ne tient pas compte des rentes accident du travail ). Il serait intelligent et bienvenu de résoudre ce genre de situation inadmissible !!! On ne fait pas exprès d'être accidenté, et amputé de ses doigts au travail, ceci est déjà assez compliqué pour se réinsérer. A bon entendeur Cordialement

---

### **41. Nelly G.-P.- 81370 SAINT-SULPICE LA POINTE**

Message A 21 ans j'ai eu un grave accident de voiture contre tramway. Déjà je n'ai eu aucun suivi malgré le décès d'un ami et mon cas critique. Il a fallu que je me batte avec les docteurs et durant des années pour trouver les séquelles. Le trauma crânien n'a été détecté que 4 ans après. En 1995 on n'y prêtait pas assez attention. 18 ans après j'ai demandé la rqth constatant que mon état n'évoluerait pas. Sur conseil durant un suivi pour l'emploi, donc rien à voir avec le médical, et je ne savais même pas que cela existait et pouvait me concerner. A la quarantaine cet état se dégrade et je cumule avec une adénomyose sévère. Je suis incapable de travailler actuellement mais je ne touche rien. Pas d'AAH car on prend en compte les revenus de mon mari, comme pour l'ASS, pas d'invalidité non plus car je n'ai plus de droits à la CPAM, d'ailleurs je n'ai jamais connu mon taux d'invalidité. Pour couronner le tout mon mari ne peut me déclarer à sa charge aux impôts, cela n'existe que pour un conjoint à 80% d'invalidité. Pourtant je suis à sa charge depuis 4 ans ! Et cela nous met dans une situation impossible. Beaucoup d'handicapés touchent une misère, mais beaucoup aussi n'ont rien. On cumule une mauvaise prise en charge avec un énorme manque d'information et de compassion. Un rdv chez un médecin peut durer moins de 5 mn, on ne se sent ni écouté ni compris. Suivant les départements il y a une pénurie de spécialistes aussi et de longues attentes pour un rdv. C'est malheureux qu'en France on précipite des gens dans la misère en 2019...

---

#### **42. Caroline K.- 49110 LE PIN EN MAUGES**

Je suis persuadée et prête à parier que tous ces débats ont une destination commune , "la corbeille" .Tout ça est une grande mascarade pour occuper les gentils petits moutons que sont les français. A plus tard pour les résultats et préparez vos mouchoirs. Amicalement ,.

---

#### **43. Gino R.- 90000 BELFORT**

revoir la rémunération de nos députées, sénateurs et élus a la baisse de 40% rédiure le nombre de députées à l'assemblée nationale ,ainsi que les sénateurs .et leurs ages. supprimer tout les avantages des hauts fonctionnaires de l' état ( pésident et autre ) lorsqu ils sont en retraite.

---

#### **44. Claude G.- 30160 BESSEGES**

Je demande que les rentes d'accidents du travail soit mieux reconnus et revalorisées par le gouvernement qui préfère penser à leur retraite que celle de ses concitoyens qui ont travaillés toutes leurs vie. La suppression des avantages indécents de nos élus et des Présidents de la République en retraite, avec un plafonnement égal a son salaire de Président de la République, comme tout salarié en retraite. Le contrôle de leurs avantages fiscaux et évactions fiscales. La retraite des personnes qui n'ont jamais cotisés en France, mais y perçoivent une retraite. La limitation des sénateurs et députés , trop nombreux pour ne rien faire, avec mise en retraite à 70 ans, comme pour siéger dans certaines commissions ( c p a m, ....)

---

#### **45. Pascal C. - 72800 LE LUDE**

Bonjour, Pourquoi l'invalidité pour maladie n'est elle pas reconnu fiscalement comme l'invalidité du travail ? Cordialement

---

#### **46. Gilbert G. - 87500 SAINT-YRIEIX LA PERCHE**

Je suis dessus de voir que certaines personnes ont tous les pouvoirs, mon exemple en est une preuve, voir mon dossier licencié en 2009 pour inaptitude et sans reclassement suite à un AT , le responsable étant un élu, ni l'inspection du travail, ni le tribunal ont pris leurs responsabilisées, résultat je suis resté sans emploi jusque en 2014 ? de 2014 à 2017 je suis resté sur des CAE avec un salaire de 750 Euros , suite à un accident dont la seul responsabilité se trouve du coté de l'employeur, à ce jour j'attend la décision du tribunal de bordeaux , l'accident a eu lieu le 02-02-2002 , 15 ans après situation inacceptable . Il se trouve que la personne qui s'occupe de la fnath de Saint-yrieix la perche 87500 est conseillère à la municipalité de la commune me retrouvent en conflit avec le Maire il lui était facile de faire remonter les informations par rapport au dossier de la fnath, pour cette raison , je remontais les informations directement à Limoges 87100. Au niveau de l'état j'adhère plus à la politique qu'elle soit de droit ou de gauche , il faut tout remettre à plat et revoir toute les imperfections , différences entre les riches et les pauvres, du travail pour tout le monde ( partage du travail) attention à la mécanisation et la robotisation qui supprime beaucoup de main d'oeuvre , pour lutter contre la pollution rapprocher le travail des logements de salariés, pour le reste l'aéronautique carburant et autre devrait être taxé pour la lutte contre la pollution, employer plus de main-d'œuvre pour nettoyer nos villes et les milieu marin ainsi que nos espaces naturelles , de quoi occuper pas mal de personnes.

---

#### **47. Stephane B. -79300 BRESSUIRE**

bonjour , alors que j'allais embauche le 05/09/2014 un camion qui sortais de la societe pasquier , le chauffeur a ouvert sa goullote de dechargement sur la route et est venue me scalpe , les pompier , smur , l'elicoptere de poitiers , suite de tout sa l mois de coma , 8 mois au grand feu de niort , vu l'incompetence du medecin du travail de l'infermiere j' ai ete licencier avec 29 d'anciennete , si vous allez sur google t'apper accident de goullote vous verrez ma voiture .

---

#### **48. Sylvette P. - 25170 COURCHAPON**

Bonjour, j'ai une reconnaissance de travailleur handicapé depuis 20 ans suite à une maladie professionnelle avec un petit taux de 9% ce qui donne droit à pas grand chose. J'ai toutefois dû me reclasser professionnellement par mes propres moyens avec certaine réussite. Depuis le 1er octobre 2018 je suis en retraite (62 ans) avec pratiquement 43 ans de cotisations et je touche une pension retraite de 968.41 euros net/mois de la Carsat et de la Complémentaire. Ce n'est pas possible de vivre avec une pension aussi basse !. Je me suis levée pour aller travailler et cotiser durant plus de 42 ans. Voilà ma revendication...c'est inadmissible ! le système retraite est particulièrement défavorable pour les salariés qui ont fait preuve d'investissement pour s'assurer une retraite que l'on croit correct mais qui est en réalité en dessous du smic et pas loin du minimal social. Il faut revoir le système de calcul retraite qui n'est pas favorable aux travailleurs qu'ils soient handicapés ou non. Je revendique aussi la médiocrité de l'état français sur sa responsabilité de la prise en charge des handicapées physiques et mentaux, des maladie professionnelles particulièrement graves et aussi son hypocrisie politique face aux problèmes de l'environnement de toutes sortes.

---

#### **49. Martine M. - Le BUGUE**

Bonjour, je suis adhérente depuis 14 ans à la FNATH, je suis allée voir un adhérent, qui est tétraplégique, il ne peut plus marcher, il couche sur un fauteuil, car on ne lui accorde qu'un lit d'une personne alors qu'il demanderait un lit avec sa compagne , tête de lit plus le pied de lit qui se soulèvent, non ni la sécu, ni la FNATH ne l'aident. Il gagne d'après ce qu'il m'a dit a peine 400 euros par mois, comment peut il vivre? Pour les personnes en recherche d'emplois, la aussi la chose n'est pas facile, comment leur trouver le moyen de gagner a peu près bien leur vie, lorsque l'on a un handicap. Trop de choses ne vont pas et en plus.

---

#### **50.Coryse F. - 81100 CASTRES**

Bonsoir J'ai besoin de changer de voiture car la mienne a 18 ans seulement avec ma Pension d'invalidité et l'Âge, je ne perçois que 860€. Les crédits me sont tous refusés. Il faudrait reconsidérer les modalités de prêts des banques

---

#### **51. Hélène N. - 25360 NANCRAY**

Bonjour,

Voici une des choses qui, selon moi, ne vont pas du tout dans notre pays c'est absolument scandaleux que la Prestation de compensation du handicap (PCH) ne permette pas d'obtenir de l'aide au ménage ! J'ai 57 ans et je suis lourdement handicapée par la sclérose en plaques (taux de handicap reconnu supérieur à 80%) je n'ai plus aucun appui sur mes jambes, mon dos et mes membres supérieurs sont extrêmement affaiblis et douloureux. Et la MDPH, à travers la soi-disante "prestation de compensation du handicap", ose spécifier

---

dans mon "plan d'aide" "Le ménage et la préparation des repas ne sont pas pris en charge par la PCH". Comme si j'allais passer la serpillère... Ou manipuler ma grosse et lourde cocotte minute... Et pendant qu'on y est, faire la poussière au-dessus des meubles ! Alors que je suis en permanence soit au lit, soit en fauteuil roulant et que j'ai le plus grand mal à atteindre le robinet de l'évier de la cuisine. Suis-je condamnée à vivre dans un taudis ? Heureusement que non, car certaines des personnes qui interviennent quotidiennement à mon domicile veulent bien me faire du ménage et à manger, mais je trouve inadmissible qu'il faille pour cela compter sur leur bon vouloir et surtout, qu'elles se mettent alors littéralement "hors la loi". C'est une question d'éthique autant que de pratique, et, surtout, de justice sociale car les personnes aidantes sont laissées seules face à un dilemme cornélien. Et s'il y a un problème (contrôle) elles risquent d'être mises en cause (et moi, sanctionnée). La FNATH pourrait-elle faire quelque chose pour que cesse cette incongruité ? Voici ma proposition Inscrire dans la loi que "pour les personnes lourdement handicapées, le ménage et la préparation des repas sont pris en charge par la PCH".

---

### **52. Serge L. - 64260 SÉVIGNACQ-MEYRACQ**

Prévoir une incitation plus forte aux démarches de prévention des entreprises par le biais de la fluctuation des taux de cotisation at/mp. Les nouvelles règles de calcul du taux de 2017 ne sont pas assez incitatives notamment pour les pme. Revaloriser les rentes et capitaux après a.t. à hauteur des rentes et capitaux versés dans le cadre des accidents de la vie

---

### **53. Veronique T. - 87000 LIMOGES**

Pourquoi devoir toujours se justifier par rapport à son handicap et fournir sans arrêt de nombreux documents et remplir des dossiers , ce serai bien de simplifier les procédures . Je suis handicapée de naissance reconnue par la COTOREP à l'époque à 80 % et j'ai toujours travaillé jusqu'à aujourd'hui j'ai 54 ans , mais rien n'est fait pour nous simplifier la vie , nous handicapés qui tenons notre place dans la société . Je n'ai même pas droit à une aide pour du ménage c'est édifiant !!! A voir aussi ces amendes qui nous sont mises maintenant dans certaines villes bien que nous ayons droit au stationnement gratuit c'est une honte , il faut trouver une solution . Je suis usée et désespérée de devoir toujours me battre , je suis adhérente chez vous depuis plus de 20 ans pour essayer de faire bouger les choses ( membre bienfaiteur) . En espérant que mon témoignage servira à quelque chose.

---

### **54. Vincent B. - 01150 CHAZEY-SUR-AIN**

Lors de la mise à jour de mon dossier retraite, et après prise de renseignements auprès de la CARSAT, j'ai été très surpris et fortement contrarié d'apprendre que les années où je n'ai pas pu travailler à cause d'un accident du travail (2 prothèses totale de hanches) ne sont pas prisent en compte pour le calcul à taux plein de la retraite et du coup je ne peux pas prétendre à la retraite carrière longue. Pour info je souffre toujours au quotidien. Ai je bien été renseigné ? Bien cordialement.

---

### **55. Aziza M. - 30300 JONQUIERES ST VINCENT**

Comment venir en aide au conjoint, concubin, parents.....qui soutienne des malades psychique, physique..... Nous n'avons aucune reconnaissance ni valorisation et pourtant c'est un travaille a plein temps. Bien cordialement

---

### **56. Daniel M. - 26400 CREST**

Bonjour, Je suis reconnu en invalidité après 35 ans de travail dans le bâtiment sans interruption (heureusement pour ma future petite retraite), ; ma revendication est la suivante simplifier et accompagner les personnes qui ont 1 parcours professionnel difficile dans leurs démarches car les démarches sont trop compliquées vis à vis de la sécurité sociale et autre et trop longues pour aboutir à des droits amputés de 50 % en invalidité et 1 retraite diminuée, de plus par rapport à certaines professions plus tranquilles , la carrière pour les travaux pénibles devraient se calculer sur 20 ans de travail et non pas 25 ans !!! car au bout du compte la Sécurité sociale y perd, ayant eu 1 travail pénible, je dois me soigner pour ma polyarthrose, ma surdit , et autres multiples probl mes de sant  qui en d coulent. est-ce juste qu'une personne avec 1 carri re p nible enti re soit amen e   d penser beaucoup pour ses probl mes de sant  (mutuelle qui augmente) et remboursement SS qui diminue, Ou est la valorisation du travail dans tout cela ?

---

### **57. Yves S. - 83400 Hy res**

Aujourd'hui, dans un contexte de tensions  conomiques et de crispation des egos... Tout augmente sauf les rentes AT et handicap, pensions et minima sociaux. Il est donc temps, non pas de remettre le sujet sur la table parce qu'il est d j  mis, mais de le faire aboutir   sa juste revalorisation. Aussi, la r insertion sociale et professionnelle souffre de grandes lacunes et vides juridiques. Le handicap  tant encore consid r  comme " la derni re roue de la charette "... Pire, malgr  certaines lois, le handicap est vu comme un poids, un frein aux yeux de certains dirigeants et (ir-)responsables, et notamment publics. Enfin, l'accessibilit  reste difficile dans certains lieux publics et de travail. Le parc automobile augmente mais pas la place du handicap.

---

### **58. Fran ois F. - 66200 Elne**

Ce grand d bat national mis en place par Macron sous la pression des gilets jaunes est de la foutaise pour occuper l'espace public et m diatique. Les revendications port es tant par la FNATH que les organisations syndicales depuis bien longtemps et les gilets jaunes dern rement sont biens connues des pouvoirs publics qui n'ont aucune volont  d'y r pondre favorablement !

---

### **59. Jean-Jacques W. - 77400 POMPONNE**

PROBLEME DE L'AUTISME QUI RECOUVRE LES AUTRES THEMES L'autisme est un grave probl me dont on parle peu et qui touche beaucoup de monde   toutes les  tapes de la vie . Les autistes depuis l'enfance jusqu'  l' ge adulte et bien plus jusqu'  la fin de vie et les parents qui sont souvent oblig  d'arr ter de travailler pour s'en occuper et qui n'auront presque pas de retraite car n'ayant pas cotis  pendant de nombreuses ann es. Il n'y a pas ou pas assez d'institutions pour les prendre en charge et r duire au maximum le handicap, les faire participer   la vie avec les autres enfants sans les d scolariser, former les professeurs et des AVS pour qu'ils soient int gr s et non isol s . Il faut aussi aider les parents et les former   la prise en charge de ce handicap et que ce handicap soit reconnu comme il faut pour les int ress s et les aidants . D s l'adolescence il faut pouvoir les former   l'apprentissage d'un travail quand c'est possible qui leur permette une vie sociale . Il faut aussi leur donner la possibilit  de faire du sport en milieu adapt  et prot g  avec des  ducateurs form s. Enfin il faut vraiment s'occuper s rieusement du probl me des autistes, de leur famille et de leur handicap   tous les niveaux et   tout  ge.

---

## 60. Frederic M. - 56540 SAINT TUGDUAL

Bonjour, J'aimerais voir lancée une action visant à faire unifier Invalidité et Allocation Adulte Handicapé sous un régime unique qui, en ne changeant rien dans les modalités d'évaluation et d'attribution, supprimerait un distinguo qui peut se révéler hautement discriminant et stigmatisant, si ce n'est pire dans les conséquences pratiques. Je m'explique l'AAH est un minima social, contrairement à une pension d'invalidité payée sur cotisations. A ce titre, l'allocataire est soumis à un certain nombre de contraintes. Par exemple, de ne pas pouvoir vivre en "union libre", laquelle devient un vain mot en ce sens où elle est conditionnée par la prise en charge financière obligatoire par le "conjoint", dès lors qu'il a des revenus dépassant le montant de l'AAH couple, quand bien même il ou elle ne s'est jamais engagé(e) à subvenir à ses besoins et à lui prêter secours et assistance en prêtant serment devant un maire dans le cadre d'un mariage ou d'un Pacs officiel. Même une simple colocation peut donc conduire la CAF à supprimer l'AAH, et laisser le handicapé sans aucune ressource, car ce sont ses contrôleurs qui décideront arbitrairement, à leur appréciation personnelle, s'il s'agit ou non d'une vie maritale (car même une colocation avec une personne du même sexe peut désormais, avec le mariage pour tous, théoriquement conduire au même résultat). Cette contrainte financière qu'est la prise en charge totale du handicapé conduira dès lors celui-ci à devoir quémander le moindre euro pour acheter un timbre ou un stylo bille (comme lorsque les femmes ne pouvaient pas travailler quand leurs époux avait le droit de leur interdire), ce qui est singulièrement infantilisant quand on prétend par ailleurs, et comme il est pourtant inscrit noir sur blanc dans un certain nombre d'articles, (DUDH, convention européenne, etc.) favoriser l'autonomie et la dignité des handicapés. Si cette prise en charge totale n'est pas acceptée par le partenaire, il n'a dès lors plus qu'une seule alternative le mettre à la porte ! Auquel cas il n'aura par contre absolument aucun compte à rendre (sauf moral et uniquement à titre strictement personnel, mais pas devant la loi) à avoir ainsi transformé un handicapé en sdf. Le problème, c'est qu'on peut très bien avoir travaillé 35 à 40 ans et se retrouver allocataire de l'AAH (c'est mon cas, mon obstination comme auto-entrepreneur auto-exploité m'a fait perdre mes droits faute de chiffres d'affaires, donc de cotisations sociales, suffisants), et n'avoir travaillé que deux ans au début de sa vie d'adulte et se retrouver invalide, car tout dépend de circonstances parfois particulières et bien sûr indépendantes de sa volonté, puisqu'on ne choisit pas son état ni les coups du sort. La question que pourraient donc se poser ceux qui stigmatisent celles et ceux qui vivent "au crochet" de la nation et voudraient redéfinir unilatéralement qui le "mérite" ou non (vaste débat que la définition du mérite et de ses critères...), est la suivante Lequel des deux a le plus contribué à la collectivité ? Et cette question même est-elle bien pertinente quand il s'agit de personnes qui, encore une fois, ne sont pas responsables de leur état ? Par devoir de mémoire, je rappelle ici le résultat du programme Aktion T4 mené par l'Allemagne nazie, un gouvernement démocratiquement élu, d'ailleurs à une écrasante majorité 400.000 stérilisés et 70.000 morts, souvent gazés (cobayes pour mettre au point les futures chambres à gaz). Au-delà de la pureté de la race s'était insinué une autre considération d'ordre économique dans la décision de mettre sur pied (sans humour noir) ce programme Les handicapés coûtent cher ! Quant il s'agit de faire des économies sur le dos des plus fragiles, ce qui est dans l'air du temps, la plus grande prudence s'impose. Car le devoir demande parfois, quitte à être temporairement hors la loi, d'opposer le moral au légal, ce dernier n'étant pas forcément garant du premier (on peut aussi penser à l'infâme Code Noir à Colbert, en plus d'Aktion T4, pour s'en convaincre, ou à l'empire romain dans lequel l'esclavage était aussi légiféré, réglementé, codifié, encadré). Je vous laisse méditer là-

dessus. Fred (Ancien volontaire de l'aide humanitaire Handicap International, UNAIS, VSO et Habitat for Humanity et travailleur social Nord Sud Insertion)

---

#### **61. Yolande L. - 57670 HONSKIRCH**

Suite au décès de mon mari a son lieu de travail, la CPAM s'est opposée à un at et la Fnath de Nancy m'a aidé et depuis peu c'est reconnu

---

#### **62. Christine H. - 34400 LUNEL**

Bonjour Je trouve qu'il n'y a pas assez d'information des droits que nous pouvons et devons avoir. L'administration est une grosse toile d'araignée où on se perd rapidement. On ne sait jamais où chercher et personnes pour nous renseigner ce qui fait perdre du temps et de l'énergie. On ne sait même pas ce qu'un éventuel employeur pourrait bénéficier pour prendre un handicapé en compensation du fait de leurs handicaps. Il n'y a pas non plus assez de centres esat pour faire travailler tous ceux qui ne peuvent pas aller en secteur normal car tout le monde a besoin de se sentir utile et de travailler mais tout travail mérite salaire décent alors que le salaire esat est vraiment très bas par rapport à l'implication et le travail fourni quasi professionnel.

---

#### **63. Isabelle L. - 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE**

afin de comprendre bien à quel point le handicap et l'invalidité sont déconsidérés il n'y a qu'à répondre au questionnaire du recensement de la population sur lequel la mention invalide n'apparaît même pas!!! ce n'est pas du racisme ca??

---

#### **64. Noël C. - 64140 BILLÈRE**

Au risque de paraître comme un partisan de l'impossible. Vu mon parcours professionnel déglissé par les accidents de la vie qui se sont empilés. Je demande que le versement du droit à l'A.A.H. le soit à vie. Car à la retraite, je serai dans la période de plus grande vulnérabilité mais avec beaucoup moins de moyens. Bien à vous,

---

#### **65. Jean-Jacques D. - 57140 WOIPPY**

Mon mari revendique lui aussi

---

#### **66. Emmanuel B. - 35290 MUEL**

Bonjour, A ce jour et avec seulement 830 € par mois c'est impossible de vivre décemment dans ce pays. L'électricité est bien trop coûteuse. Il faut mieux redistribuer les richesses tout simplement.

---

#### **67. Franck R. - 75011 Paris**

Suite à une mise en invalidité catégorie 1 je dois reprendre travail à mi-temps, -je ne peux pas m'arrêter par la suite sur même pathologie sans décision médecin conseil, donc pas de JJ... - je cotise moins à la retraite, - perte des primes société au prorata de présence. Alors que ce n'est pas de ma faute je dois en subir les conséquences

---

#### **68. Hélène C. - 66100 PERPIGNAN**

Bonjour, Diabétique de type 1 depuis l'âge de 3 ans (1968...), après de longues études universitaires j'ai commencé à travailler à 29 ans (1994). En 2010 j'ai demandé à travailler à temps partiel (80%) (sans demander de RQTH donc j'assume depuis la perte de salaire soit - 500€), ceci pour privilégier ma qualité de vie et prendre soin de moi au regard de ma

---

maladie (activité physique, détente... car le diabète de type 1 comme beaucoup d'autres maladies chroniques évolutives est une maladie insidieuse qui affecte beaucoup le moral même si cela ne se voit pas). Aujourd'hui j'ai 51 ans de maladie derrière moi et si je compte bien pour avoir une retraite à taux plein il faudrait que je cõtise jusqu'à 72 ans !!!! Enfin non puisqu'il semblerait qu'à ce jour... à 67 ans soit de droit. Pourquoi RIEN n'est prévu pour fixer l'âge de la retraite à taux plein à 60 ans pour les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives depuis l'enfance et qui ont fait en sorte de travailler normalement sans demander à personne, ni RQTH, ni pension,... ??? De ce sujet personne n'en parle et pourtant je ne pense pas être la seule à être dans ce cas. Merci d'avance d'évoquer cette question.

---

### **69. Joelle M. - 16220 ECURAS**

Les pensions devraient être cumulables avec d'autres organismes telle que les indemnités chômage suite à un accident du travail, ou à d'autres organismes. la rente non déclarable( ou une autre solution afin que la personne est une solution d'indépendance). Le plus dur est d'être toujours en train de demander à quelqu'un un service. Il y a encore trop de choses non mis en place pour l'handicapé, certains établissements, magasins, structures administratives ont fait des accès mais vraiment pas pratiques. une mise en place de contrôle et de la conformité des aménagements handicapés. De plus un handicapé en campagne n'a aucune aide pour les transports et mal desservi par internet. La réinsertion au travail ou accès à la formation(; toujours le même problème de déplacement et les formations toutes ne sont pas prises en charge et encore moins par correspondance alors que cela pourrait être une solution pour les personnes qui ne peuvent se déplacer ou supporter les secousses des véhicules

---

### **70. Saïd D. - 31000 TOULOUSE**

j'ai été victime de deux accidents de travail, pour le premier les indemnités journalières n'étaient pas imposées, est pour le deuxième accident les indemnités ont été imposées. il me semble avoir lu que la caisse de la CPAM des accidents de travail était écopée, je suis très déçu de tous c'est politique, dans le levé des droits qui ont été les combats des anciens. je ne comprend pas cette politique.

---

### **71. Xavier C. - 38490 AOSTE**

Bonjour. Je suis accidenté du travail depuis novembre 2009 et en procédure contre mon ex-employeur depuis 2010 ( affaire toujours en cours). La faute inexcusable de mon ex-employeur a été reconnue en 2012. Je souhaiterais une réparation intégrale de mes préjudices notamment des aides techniques qui ne sont remboursées que partiellement ou pas du tout . Une indemnisation pour la tierce personne après consolidation. Une indemnisation des aides techniques dites d'agrément... Je souhaiterais l'obligation d'une assurance faute inexcusable pour les entreprises. Des délais de procédures plus courts et des juges vraiment compétents en la matière. Une meilleure information pour les salariés sur les risques au travail afin de mieux se protéger, de s'assurer; d'expliquer ce qu'est le droit de retrait. Une TVA réduite sur les frais d'avocats. Le retour de la revalorisation des rentes sur l'inflation (et non des 0.3%).... Merci pour votre initiative. Cordialement

---

### **72. Therese P. - 30140 BOISSET ET GAUJAC**

Bonjour 36 ans de travail en aide à domicile opérée de 2 épaules (coiffe et tendons ) carpiens droit et carpiens gauche hernie discale hernie au cervical total et finale dépression

car j'arrivais plus a tenir mon travail !!! Aidons les gens qui ont travaille pour vivre de ce que l'on a sue et souffert !! Cordialement me piton

---

### **73. Alain L. - 21800 QUETIGNY**

Le grand débat engagé par Macron et son gouvernement n'est qu'un enfumage et au vu de ce qu'on peut voir dans différentes presses, un monologue. Macron ayant déjà dit et répété ainsi que son premier ministre qu'ils ne changeraient rien à leur politique. Donc je ne crois pas du tout à ce grand débat. Maintenant si la Fnac me demande quelles sont mes priorités, bien sûr l'augmentation de la CSG sur les pensions et une honte, je demande donc la suppression de l'augmentation de la CSG ainsi que la revalorisation des pensions d'invalidité et de rentes accident du travail à hauteur de l'inflation. Je demande aussi la mise en place du référendum d'initiative citoyenne, car je considère au vu de la répression policière contre des manifestants, que ce gouvernement a basculé dans une dictature. Le nombre de blessés graves dans les manifestations des gilets jaunes c'est du jamais vu dans ce pays. L'utilisation de flashDeball et de grenade de désencerclement mutilantes on été condamné par Ammisty internationale ainsi que par le défenseur des droits. La France est le seul pays européen à utiliser cela contre son peuple je demande donc aussi l'interdiction immédiate de ces armes contre les Français (es)

---

### **74. Yonathan B. - 69601 VILLEURBANNE**

Bonjour,

j'ai une rente Accident de travail et je voudrais plus de divulgation et plus précision sur la loi concernât la rente accident de travail" dans la vie familiale . Il est claire qu'une rente accident de travail est un "bien propre" mais la jurisprudence n'est pas très claire à ce sujet . Il sera nécessaire que la loi soie plus claire même si on fait pas de contrat de mariage ou que on ne mentionne pas dans les écritures qu'un bien a été acheté avec cette rente accident de travail que la rente continue a être un bien propre et même les paiements mensuelles correspondent à cette bien propre. D'autre part, il est importante que la Sécurité Sociale augment plus chaque année la valorisation cars ils le font mais très légèrement. Merci par avance

---

### **75. Jean-Francois D.**

Bonjour ou bonsoir Ne plus faire de dossier à la MDPH pour demander le renouvellement des cartes stationnement mobilité inclusion etc... Quand notre handicap est considéré comme irréversible. Ayant eu un accident de travail qui n'a pas été reconnu par la SS, faire respecter le droit, car mon procès à été très injuste, 5 ans et demi de combat pour rien, bref, totale inégalité.

---

### **76. Sylvie F. - 87150 ORADOUR SUR VAYRES**

bonjour pour mois le probleme ses pour donner pension d invalidite reconnue a 80 poucent on regarde la retraite du mari ses t il qu ont ne peut pas avoir notre argent propre alors (plus le touche une retraite de misaire (1200euro pour vous sa posse pas de probleme et moi de 860 on me a passe a700 euro car le plafon et 19.500 vous croiyer que s est beaucoup handicapee besoin de rien quand on et vieux mais je peut dire aux president de la republique 2mettre carres lui sufira quand il sera mort sa sera la justite car on va tous dans un trous voila se que j aie a dire honte pour les handicapes on nous laisse mourir avec rien ou l argent du conjoint s il veut nous en donner car s es sa retraite q il a durement gagner

---

avec ses main lui et nous rien macron pourris d argent et nous tres pauvre on atend la mort handicapes la morts plus besoin de vivre

---

#### **77. Gilbert L.F. - 29400 LANDIVISIAU**

Pendant trois en maladie j'ai eu le droit a l'AAH de la caf. En début d'année je viens de passer en invalidité 2eme catégorie donc je n'ai plus le droit a l'AAH. La pension invalidité et l'AAH ne se cumule pas. Moi je reste toujours avec ma maladie. C'est pareil quand on passe a la retraite.

---

#### **78. Lauriane D.F. - 33133 GALGON**

Dans le cadre de la réouverture de mon accident de travail la fnath m'accompagne et m informe que mes droits ont été sous évalués. Vivant la situation comme une injustice puisque les séquelles de mon accident m empêchent de reprendre sur mon ancien travail, la fnath m a accueillie et je me sens moins seule devant les procédures. Merci

---

#### **79. Claude G.- 90200 GROSMAGNY**

pendant combien de temps encore l'etat va tDeil considerer les retraités comme des etres de troisieme zone uniquement bons a remplir les caisses que l'etat se chargera de vider au plus vite en essayant de nous culpabiliser

---

#### **80. Severine K - 22700 LOUANNEC**

Bonjour, Étant atteinte d'une pathologie pas courante j'aimerais que les médecins conseils ne rejettent pas mon dossier à chaque convocation et que je ne me retrouve pas à chaque fois obligé d'aller devant le tribunal TCI pour défendre ma pension d'invalidité partielle au métier d'un montant de 420 euros qui est très faible pour subvenir à mes besoins. Mon travail en tant qu'auto entrepreneur me rapporte 100 euros + 420 euros de pension (ou je dois me battre pour l'avoir et ensuite pour la garder) très insuffisant pour subvenir à mes besoins. Je vis grâce au salaire de mon mari sinon je n'aurai plus qu'à retourner vivre chez mes parents.

---

#### **81. Chantal M. - 11220 LAGRASSE**

Reconnue fibromyalgique ,je n'ai aucun droit à une pension

---

#### **82. Samia Vittorelli- 37420 AVOINE**

Bonjour. Je n'ai qu' Revendication majeure. Les inséminations pour une invalidité car 2 que je perçois sont 50% du smic. En décembre 2018 je payais 24 € environ de CSG, en janvier 2019, j'ai payé 54€ de CSG ? Alors oui on a eu une revalorisation de 40€ de la MDPH, mais on prélève 30€ supplémentaires sur la pension d'invalidité. Comment pouvonsDenous nous en sortir. Mon seul souhait est de reprendre le travail, malheureusement c'est accident qui m'a placée parmi les personnes aidées. Que nos assistantes sociales sont débordées ou très souvent incompetentes sur le plan handicap. Et on doit se débrouiller tout seul. Par ailleurs, les délais d'att Entre un dépôt de dossier MDPH et son traitement est d'un an. On se retrouve sans rien, ni aucune aide durant cette année la. Bien souvent on fait des prêts, des crédits pour s'en sortir. Avez vous une réponse ? Par ailleurs lorsque l'on est reconnu à 80%, et que l'on a un droit à la PCH, on n'a pas le droit d'avo Une aide à domicile. Si nous sommes incapables de faire notre toilette seule ou de nous habiller seule, comment voulez vous que l'on fasse notre ménage, entretien des parties extérieures (cour, jardin...) et préparer nos repas tout seul. On est aidé pour nous faire manger, mais pas pour

---

nous préparer nos repas. Merci pour ce questionnaire, mais ce n'est qu'une belle utopie que de croire que cela va changer quelque chose. Hormis gagner du temps. Merci à la fnath. Et bon courage

---

### **83. Patricia PPG - 25290 ORNANS**

Le handicap et la reconnaissance d'un travailleur handicapé est un sujet très sérieux. Toutes pathologies confondues ont forcément un retentissement sur la vie d'un individu ; dans sa recherche pour un travail, et sa vie de tous les jours. Cependant nos élites sont capables de demander à des êtres humains souffrant de pathologies diverses, de travailler des années supplémentaires pour justifier une retraite. A moins de justifier d'une incapacité de 50%. Sachant que la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé n'a plus de valeur aujourd'hui. Nous constatons des droits bafoués depuis bien longtemps. En effet il serait vraiment temps de remettre un peu de justesse et beaucoup de mieux vivre.

---

### **84. Claude D. - 90800 Bavilliers**

Enfin un endroit où on peut s'exprimer, et faire sortir sa colère. Pour faire des économies budgétaires, l'état ferait bien de supprimer le sénat, il est inutile, et n'a pas de pouvoir de décision. L'argent ainsi économisé servirait pour les hôpitaux, et mieux rembourser toutes sortes de prothèses (membres, audition, vue), par exemple. Le 80 km/h n'est pas dérangeant, peu le respectent, mais ce qui serait mieux, ce serait des contrôles plus rigoureux pour les non respectés en ville : non marquage des STOP, vitesses excessives, passage pour piétons non respectés et place pour handicapés ignorées, ou utilisées à mauvais escient. Pour voir une police plus utile pour les citoyens, au lieu de frapper des gilets jaunes qui crient leur misère. MERCI

---

### **85. Jacques A. - 09000 LOUBIERES**

supprimer isg pour les retraites et les indexées au pouvoir d'achat ainsi que le meilleur contrôle des salaires de nos politiques et des affaires balkany benalla sarkosy et les autres justice égale pour tous

---

### **86. Yves C. - 56920 KERFOURN**

on a jamais vu en France un gouvernement qui s'acharne sur les retraités et les handicapés pas de revalorisation des retraites baisse du pouvoir d'achat csg et j'en passe nos gouvernants n'ont honte de rien je suis sidéré quand j'entend le montant de leur salaires et laisse les gens du peuple crever de faim j'espère qu'un jour cela changera pour nous les éclopés du travail

---

### **87. Claude P.- 17700 VANDRE**

La limite du revenu fiscal de référence a ne pas dépasser pour un couple est de 19791€. Mon revenu fiscal de référence est de 21025€. Je suis en invalidité 2ème catégorie et j'ai tous les critères pour percevoir la aah. L'allocation d'adulte handicapé devrait être versée par rapport à la pathologie et non pas par rapport au rfr. Ou alors, il faudrait augmenter la limite du revenu fiscal

---

### **88. Viviane B.- 30100 ALES**

Au niveau des Mairies pas assez d'emplacements pour personnes handicapées et pas assez de répressions pour les personnes non handicapées qui s'y garent de même sur les parkings des magasins où c'est pire ! Je rajouterai qu'en ce qui concerne les aides genre

---

ASI ou ASPA j'appellerai plutôt cela crédit dans la mesure où au décès de la personne bénéficiaire il faut rembourser. Vu la quantité de paperasse à remplir je pense que les personnes qui le demandent ont vraiment besoin. En règle générale les personnes handicapées qui veulent demander des aides ont vraiment trop de papiers à fournir. À l'ère de l'informatique par exemple un seul certificat médical complet devrait suffire et servir pour toutes les demandes. Suivant le handicap de la personne on devrait savoir s'il est nécessaire ou non de redemander un certificat à chaque fois. Pour ce qui est des pensions, des retraites et autres je suis de l'avis général à savoir que les revalorisations sont quasi nulles depuis trop longtemps.

---

### **89. Sébastien D. - 25630 SAINTE SUZANNE**

L'impôt à la source TRÈS BIEN, mais à quand l'aide au logement soit APL à temps réel, car à ce jour ils tiennent compte de vos revenus sur l'année d'avant pour l'année en cours, si votre situation a changé entre temps et que vos revenus sont moins élevés c'est bien là que nous avons besoin d'aide.

---

### **90. Pascale D. - 14210 PREAUX BOCAGE**

Faire un prêt immobilier un combat Invalidité 3 Plus de 80 pour cent handicap par la MDPH

J'ai signé le compromis mais pas accord de prêt

---

### **91. Iria G. C. - 17000 LA ROCHELLE**

Bonjour je touche la aah .mes revendications sont que macron fait des économies sur la peau des personnes malades .moi j'angoisse de me retrouver au rsa pour cause d'économie .beaucoup se sont vus retirer leurs aah .trouvé vous normal qu'au bout de 10 ans de aah que l'on vous refuse et qu'on vous place au rsa sans obligation de chercher un emploi .

Réforme de la justice car les avocats qui se retrouvent avec l'aide juridique ne se prennent même pas la peine d'ouvrir votre dossier et de donner les justificatifs au juge ,dossier trop lourd de plus se ci se fonde attribuer 1000 euros du code que leurs attribuer le juge alors que les avocats ne lisent pas les dossiers et laissent les victimes avec des souffrances qu'elles ne peuvent supporter.car pour pouvoir guérir il faudrait être reconnu victime et en agissant ainsi. Ont se retrouvent avec des lourds problèmes psychologiques ,une du à l'agresseur et l'autre par la justice et c'est l'avocat qui se moque complètement des victimes .

en 2023 je vais devoir renouveler mon dossier et franchement ça me fait peur car je vois sur les sites de personnes handicapées le comportement de macron .j'ai 2 pathologies une dégénérescence des disques lombaires et des problèmes psychologiques liés à des agressions subies sur une période de 5 ans ,la personne à été condamnée après 5 ans de lutte ,et une tentative de suicide car la police et autre personnes m'ont laissé et humilié .mon avocat avait juste à plaider et il a rien fait car dossier trop lourd et ça rapporte rien l'aide judiciaire .résultat petite condamnation et c moi qui eu encore l'impression d'être condamné .car la justice n'a rien fait .aujourd'hui je vis cloîtré.

